

DOSSIER DE PRESSE

**ENQUETE PUBLIQUE DU CORONER
AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE - ACCIDENT MORTEL**

Section I : Audiences du 5 et 6 mars 1996

Section II : Audiences du 25 au 29 mars 1996

**Ministère des Transports du Québec
Direction des Communications
Service des relations avec le public et les médias
Division Ouest**

Préparé par :
Maria Soteriadès
Montréal, le 2 avril 1996

SECTION I



483833

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE EN TRANSPORT
SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA DOCUMENTATION
700, Boul. René-Lévesque Est, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

DOSSIER DE PRESSE

ENQUÊTE PUBLIQUE DU CORONER

(Audiences du 5 et 6 mars 1996)

AUTOROUTE MÉTROPLITAINE - ACCIDENT MORTEL

Montréal

Le 8 mars 1996

**Ministère des Transports
Direction des Communications
Service des relations avec le public et les médias
Division Ouest**

REÇU
CENTRE DE DOCUMENTATION
23 AVR 1998
TRANSPORTS QUÉBEC

CANQ
TR
BSM
CO
279
Préparé par:
Maria Sotériadès
Montréal, le 8 mars 1996

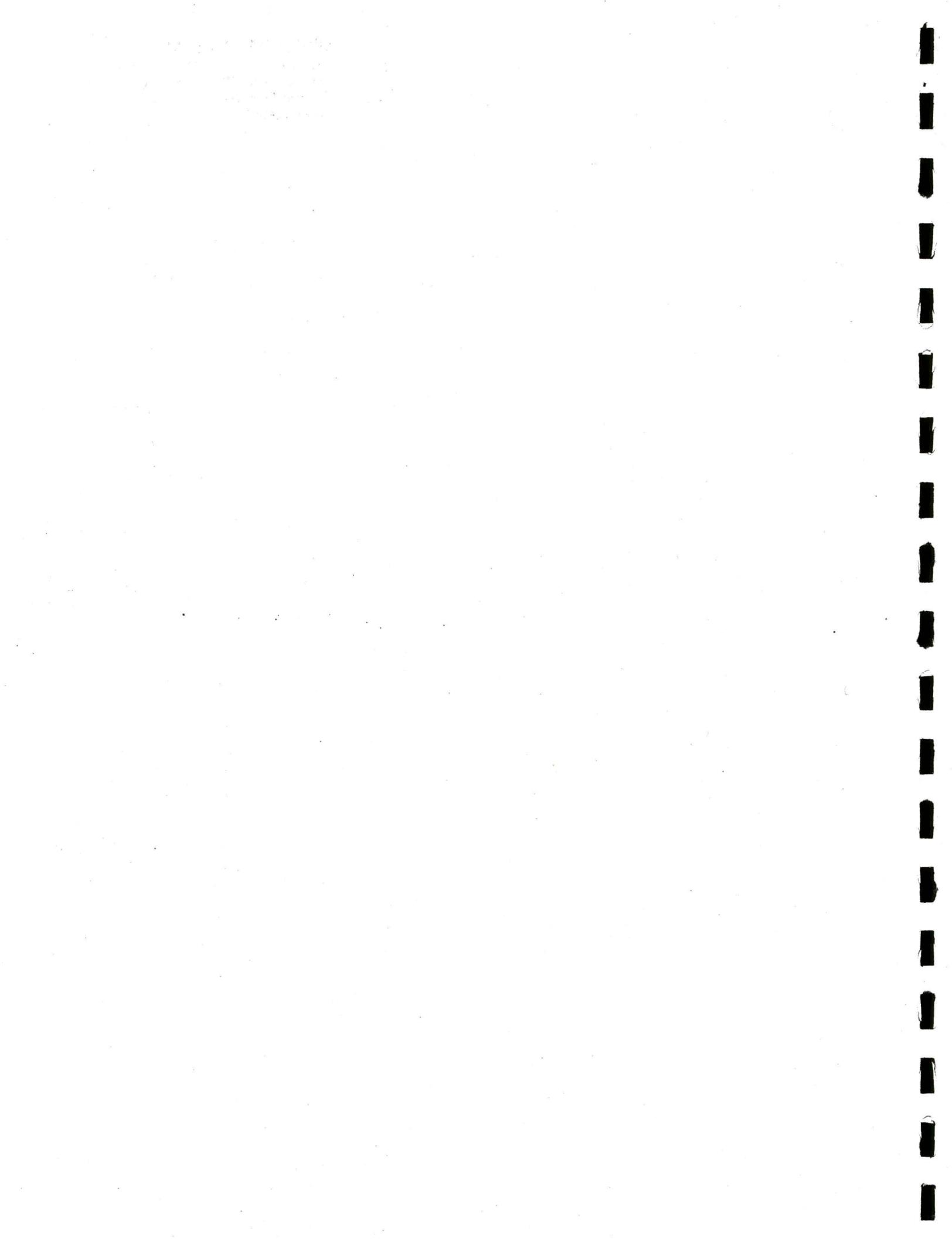
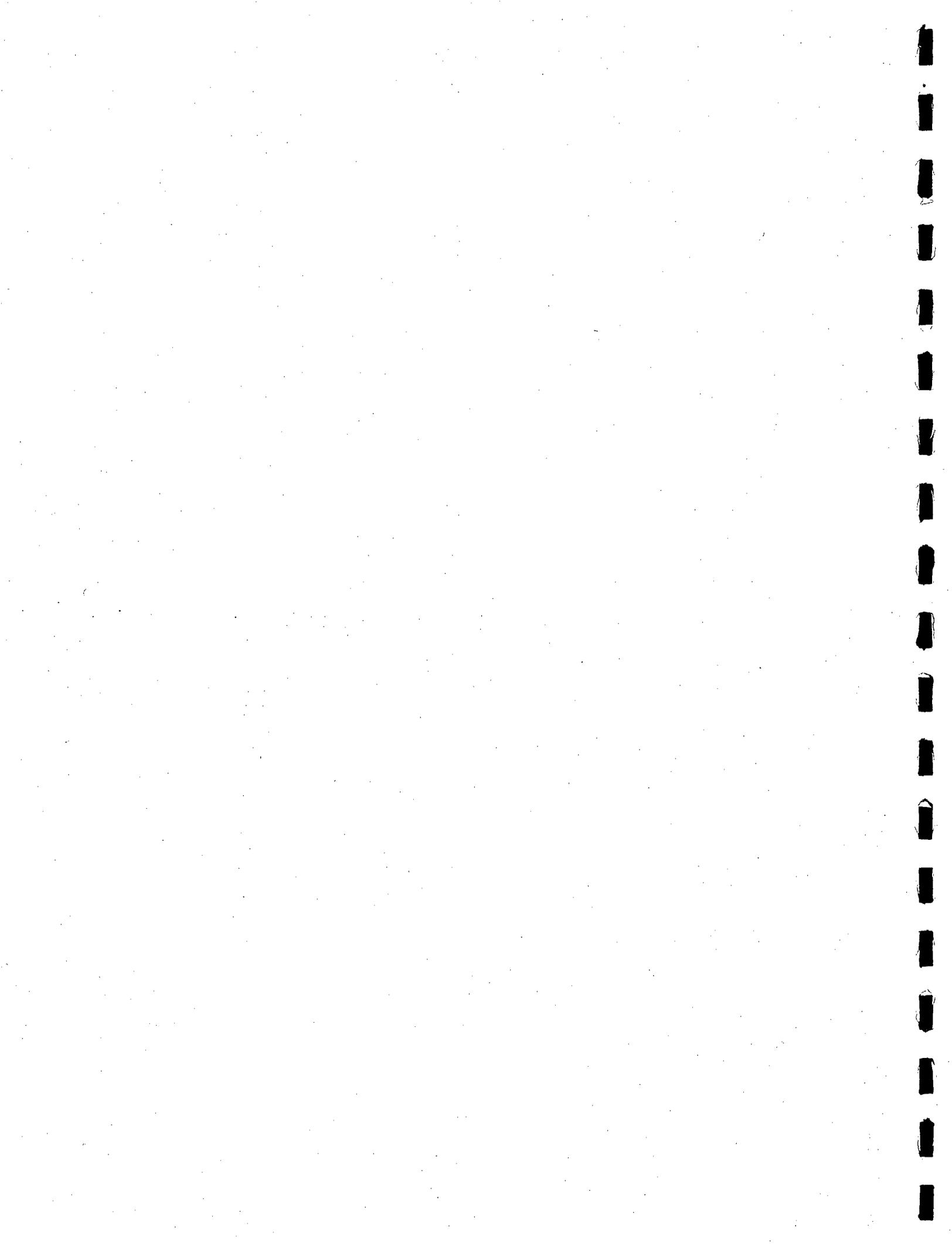


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. Communiqués
2. Coupures de presse
 - La Presse
 - Le journal de Montréal
 - The Gazette
3. Médias électroniques
 - Relevés des émissions
 - Transcriptions
4. Annexe A
 - Rélations avec les médias - recommandations
5. Annexe B
 - Deux rapports sur les deux jours d'audiences.



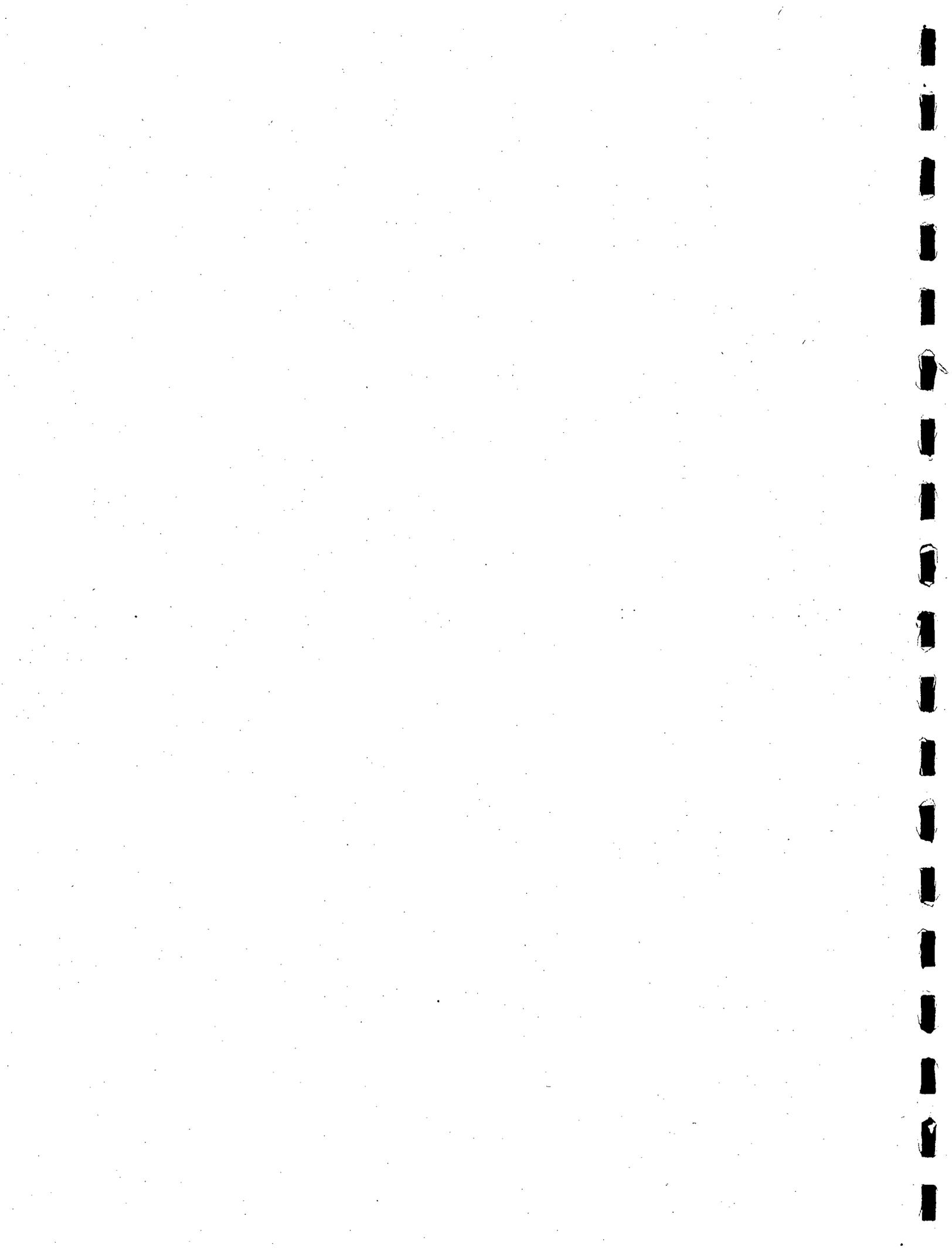
INTRODUCTION

L'enquête publique du coroner concernant l'accident survenu sur l'autoroute Métropolitaine (A-40) le 5 janvier dernier a débuté cette semaine au Palais de justice de Montréal devant M^e Jacques Bérubé. On se rappellera que cinq jours après ledit accident, soit le 10 janvier, le jeune Yamen Ghaleb décédait à l'hôpital Sainte-Justine.

La première phase de cette enquête, les 5 et 6 mars, a servi à établir les faits : témoignage de policiers, techniciens ambulanciers, témoins indépendants, etc. L'enquête se poursuivra dans la dernière semaine du mois de mars, soit du 25 au 29. Cependant, le coroner n'a pas exclu la possibilité que les audiences publiques puissent durer plus longtemps. C'est dans cette deuxième phase que les experts du Ministère seront appelés à témoigner.



COMMUNIQUÉS





Gouvernement du Québec
Bureau
du coroner

COMMUNIQUE DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW (code 1)

A INSCRIRE A VOTRE AGENDA

**DÉBUT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU CORONER SUR LE
DÉCÈS DE YAMEN GHALEB**

Sainte-Foy, le 22 février 1996 - L'enquête publique du coroner Jacques Bérubé sur les causes et les circonstances du décès du jeune Yamen Ghaleb, 5 ans, débutera les 5, 6 et 7 mars pour se poursuivre du 25 au 29 mars inclusivement. Les audiences se tiendront, à compter de 9 heures, en la salle 16.03 du Palais de justice de Montréal.

Lors des trois premiers jours d'audience, le coroner Bérubé entendra notamment les parents du jeune Yamen, des policiers, des techniciens d'Urgences Santé et d'Environnement Canada; pour ce qui est de la dernière semaine de mars, le coroner profitera de l'occasion pour écouter les témoignages d'experts de la Sûreté du Québec et de spécialistes du ministère des Transports et de la Société de l'assurance automobile au Québec.

On se souvient que Yamen Ghaleb est décédé le 10 janvier 1996 à l'Hôpital Sainte-Justine des suites d'un accident d'automobile; le jeune homme était passager dans la voiture de ses parents lorsque celle-ci fit une embardée et chuta du haut de l'Autoroute Métropolitaine, dans la soirée du 5 janvier 1996.

Lors de l'ordonnance de l'enquête, le 29 janvier, le coroner en chef du Québec, Me Pierre Morin avait indiqué qu'un tel forum d'experts et de témoins de l'accident devrait être susceptible de permettre au coroner Bérubé de formuler des recommandations en vue d'assurer dans le futur une meilleure protection de la vie humaine.

-30-

SOURCE: François Houle
Conseiller en communication
(418) 643-1845

2600, boul. Laurier
Tour Belle Cour
Bureau 2350, 3^e étage

10



Give us your message. We'll give you the world.

A l'attention du directeur de l'information:

**BUREAU DU CORONER - A INSCRIRE A VOTRE AGENDA - L'ENQUETE
PUBLIQUE DU CORONER SUR LE DECES DE YAMEN GHALEB DEBUTE
DEMAIN**

SAINTE-FOY, le 4 mars /CNW/ - L'enquête publique du coroner Jacques Bérubé sur les causes et les circonstances du décès du jeune Yamen Ghaleb, 5 ans, débutera les 5, 6 et 7 mars pour se poursuivre du 25 au 29 mars inclusivement. Les audiences se tiendront, à compter de 9 heures, en la salle 16.03 du Palais de justice de Montréal.

Lors des trois premiers jours d'audience, le coroner Jacques Bérubé entendra notamment les parents du jeune Yamen, des policiers, des techniciens d'Urgences-Santé et d'Environnement Canada; pour ce qui est de la dernière semaine de mars, le coroner profitera de l'occasion pour écouter les témoignages d'experts de la Sûreté du Québec et des spécialistes du ministère des Transports et de la Société de l'assurance automobile du Québec.

On se souvient que Yamen Ghaleb est décédé le 10 janvier 1996 à l'Hôpital Sainte-Justine des suites d'un accident d'automobile; le jeune homme était passager dans la voiture de ses parents lorsque celle-ci fit une embardée et chuta du haut de l'Autoroute Métropolitaine, dans la soirée du 5 janvier 1996.

Lors de l'ordonnance de l'enquête, le 29 janvier, le coroner en chef du Québec, Me Pierre Morin, avait indiqué qu'un tel forum d'experts et de témoins de l'accident devrait être susceptible de permettre au coroner Bérubé de formuler des recommandations en vue d'assurer dans le futur une meilleure protection de la vie humaine.

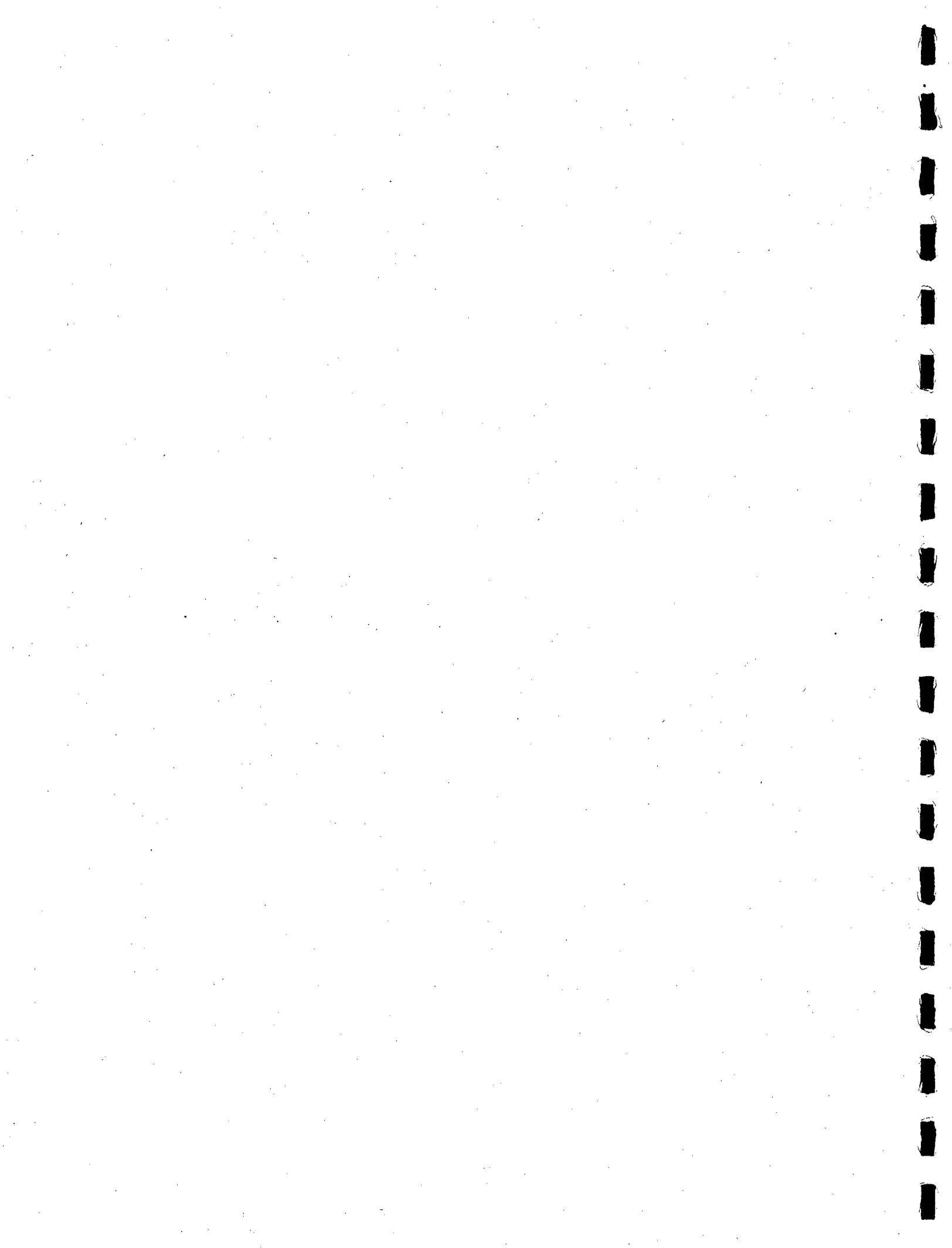
Renseignements: François Houle, Conseiller en communication, (418) 643-1845

12:18e 04-MAR-96

To view other releases from this company

HOME TO	CONTACT	SEARCH BY:
	CANADA WEB	KEYWORD ORGANIZATIONS INDUSTRIES
	NEWSWIRE MASTER	SUBJECT STOCK SYMBOLS CATEGORIES DATE

COUPURES DE PRESSE



Enquête du coroner sur la mort du jeune Ghaleb, le 5 mars

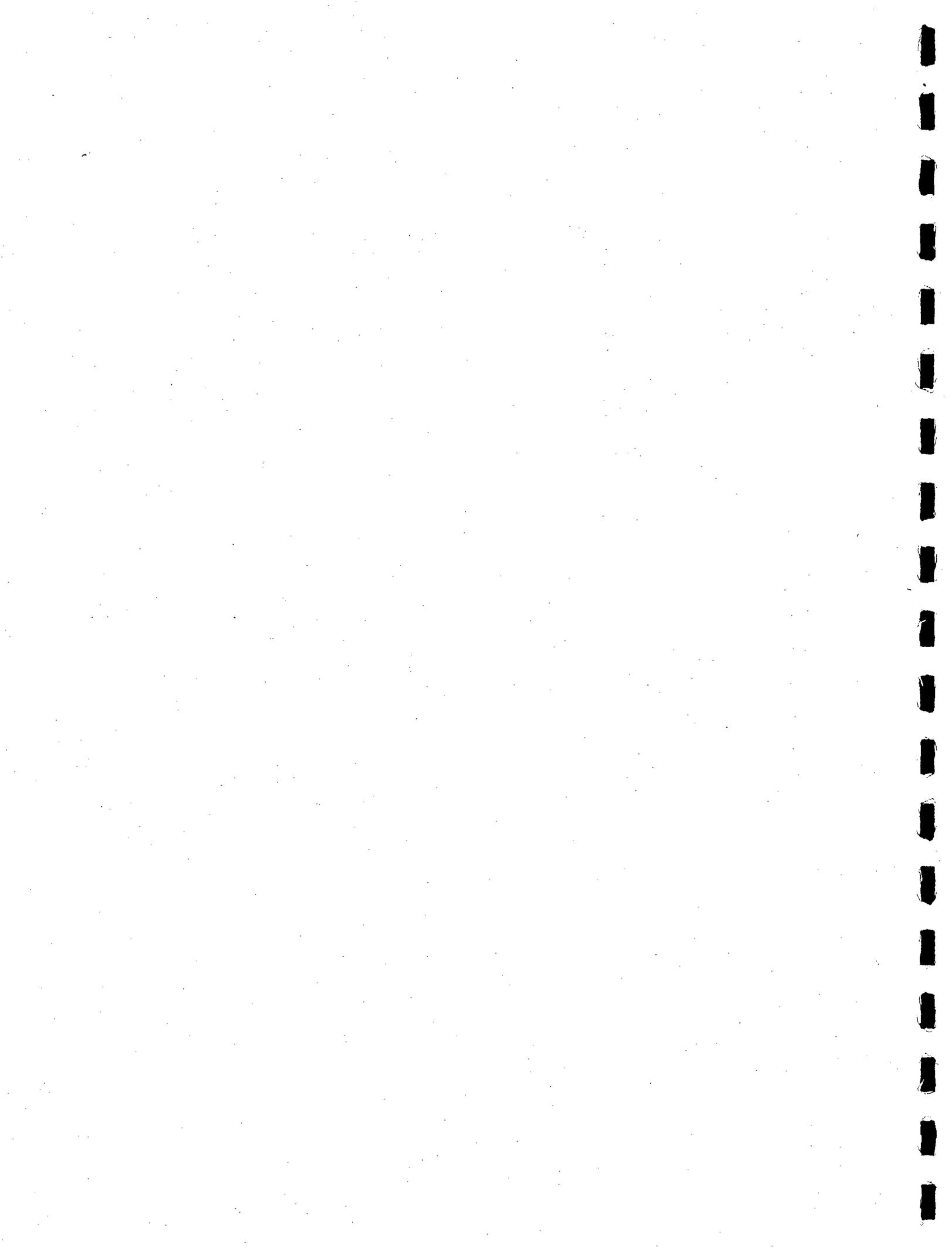
■ L'enquête publique du coroner Jacques Bérubé sur les causes et les circonstances de la mort du jeune Yamen Ghaleb commencera le 5 mars au palais de justice de Montréal, et devrait durer cinq jours, soit les 5, 6, 7, 25 et 29 mars.

Les trois premières journées d'audience, le coroner Bérubé entendra les parents du jeune Yamen, des policiers, des techniciens d'Urgences Santé et d'Environnement Canada. À la reprise des audiences le 25 mars, ce sera au tour des experts de la Sécurité du Québec, des spécialistes du ministère des Transports et de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Rappelons que le jeune garçon, âgé de cinq ans, est mort le 10 janvier à l'hôpital Sainte-Justine où il avait été admis cinq jours plus tôt à la suite d'un grave accident de la circulation. Il avait été maintenu en vie artificiellement.

L'automobile conduite par son père, Bassam, avait fait un plongeon de dix mètres après être passée par-dessus le parapet de l'autoroute Métropolitaine.

Si le coroner en chef, Me Pierre Morin, a opté pour une enquête publique, c'est qu'à son avis un tel forum d'experts et de témoins devrait permettre la formulation de recommandations appropriées.



LA PRESSE, 5 mars 1996, A3

Enquête du coroner

■ L'enquête publique du coroner Jacques Bérubé sur les causes et les circonstances du décès du jeune Yamen Ghaleb, 3 ans, débute aujourd'hui pour se poursuivre demain et jeudi au palais de justice de Montréal. L'enfant est mort le 10 janvier des suites d'un accident d'automobile survenu le 3 janvier. La voiture de ses parents a fait une embardée et a chuté du haut de l'autoroute Métropolitaine.

Quinze minutes pour dégager

GEORGES LANON

Il a fallu aux pompiers une quinzaine de minutes pour dégager le jeune Yamen Ghaleb de la voiture de son père, qui venait de faire une chute de plus de sept mètres de l'autoroute métropolitaine.

Ce délai est imputable au fait que les premiers pompiers mandés sur les lieux n'avaient pas de pinces de désincarcération pour dégager l'enfant de cinq ans, coincé dans son siège entre le toit et la lunette arrière de la BMW, renversée sur le boulevard Crémazie. Les manœuvres de réanimation des ambulanciers ont donc été retardées.

C'est ce qui est ressorti hier des témoignages d'ambulanciers et de policiers rapidement arrivés sur les lieux de l'accident, survenu le 5 janvier 1996. Onze témoins ont été entendus par le coroner Jacques Bérubé qui enquête sur les causes et les circonstances de la mort de Yamen Ghaleb. Aurait-on pu sauver la vie du jeune garçon? Le docteur Douglas Watzenberg, médecin d'Urgences Santé qui, ce soir-là, a traité l'enfant sur place, n'a pu le dire, même en prenant connaissance du dossier médical du jeune garçon.

À son avis, l'enfant n'avait plus de pouls ni de tension artérielle. Il a pu être réanimé environ 30 minutes plus tard, mais est décédé cinq jours après à l'hôpital Sainte-Justine des suites de polytraumatismes, dont une fracture du crâne.

Ghaleb

Le technicien ambulancier Pierre Genest, qui se trouvait alors près du poste de police, à deux pas du lieu de l'accident, a précisé avoir tenté en vain d'atteindre l'enfant pour vérifier ses signes vitaux. Il a brisé la vitre du côté du conducteur sans pour autant atteindre l'enfant, coincé à l'arrière, soit à l'endroit qui avait encaissé le plus dur choc dans la chute.

M. Genest a remarqué que l'enfant était « anormalement grand pour le siège qu'il occupait ». Il a trouvé « anormal » que les pompiers sortent l'enfant dans leur bras, tâche qui revenait aux ambulanciers, compte tenu de l'état incertain du blessé.

Pour sa part, le père de l'enfant, Bassam Ghaleb, a dit avoir dérapé après s'être engagé dans la montée Saint-Hubert, accédant à la Métropolitaine. « J'ai heurté le parapet à

gauche puis à droite et l'auto est passée par-dessus le muret de protection, a-t-il dit. Je me souviens du vide... »

En fait, pendant quelques secondes, il s'est retrouvé en équilibre sur le parapet avant de tomber plus bas. Il a rappelé que, ce soir-là, la route était glissante et qu'il faisait très froid. À son avis, c'est l'accumulation de neige durcie qui a servi de tremplin au véhicule.

Dans son témoignage, l'agent patrouilleur de la Sûreté du Québec, Pierre Boucher, a noté que cette fin de semaine-là, trois véhicules sont tombés de la Métropolitaine et sept ou huit avaient terminé leur course contre le parapet, à cause de cette neige durcie.

« Les murets étaient en totalité recouverts de glace sur la Métropolitaine et même dans l'échangeur Turcot », a-t-il insisté.

Tombé du parapet de l'autoroute Métropolitaine

L'ENQUÊTE DÉBUTE SUR LA MORT DU JEUNE YAMEN

GUY ROY

Quelques jours avant l'accident qui a coûté la vie au jeune Yamen Ghaleb, l'ambulancier Daniel Dorion avait fait remarquer à sa femme que cette neige durcie, le long des parapets de l'autoroute Métropolitaine, représentait un très grand danger pour les automobilistes.

Le mari de Johanne Duffault avait remarqué la même neige durcie, une semaine avant la tragédie, et avait dit à sa femme qu'elle constituait une belle rampe de lancement.

Voilà deux des témoignages entendus hier, à l'ouverture de l'enquête du coroner qui vise tout d'abord à déterminer les circonstances entourant l'accident qui a coûté la vie à Yamen Ghaleb, 5 ans, le 5 janvier, sur l'autoroute Métropolitaine, à la hauteur de Saint-Hubert, mais aussi, de façon plus générale, à déterminer les actes à faire pour réduire le nombre d'accidents graves sur cette autoroute achalandée.

Bassam Ghaleb a expliqué que, ce soir-là, il se dirigeait vers sa demeure lorsqu'il a décidé de prendre l'entrée Saint-Hubert, pour circuler sur la voie élevée.

Dans le vide

«Je n'allais pas vite. Soudain, mon automobile a dérapé et a d'abord heurté le muret, du côté gauche, avant de faire un tour complet, de grimper le muret sur la neige durcie, puis de basculer dans le vide.»

La voiture a fait une chute de 7,57 m. M. et Mme Ghaleb ont reçu des blessures légères, mais leur fils a eu une fracture à la base du crâne, qui a éventuellement entraîné sa mort.

L'accident est surve-

nu à 23 h. Les premiers secouristes ont noté que le poulx du bébé ne battait plus, mais 41 minutes plus tard, il recommençait à battre.

Yamen a été transporté à l'hôpital Sainte-Justine, où il a rendu l'âme cinq jours plus tard, sans être sorti de son état comateux.

Reproches aux pompiers

Les couteaux ont volé bas, hier après-midi, lorsque l'ambulancier Pierre Genest a adressé quatre reproches aux pompiers de Montréal:

— le premier véhicule des pompiers est arrivé sur place 10 minutes après l'accident, plusieurs minutes après ceux de la police et d'Urgences-Santé;

— ce véhicule n'était pas muni de pinces de désincarcération, la tête de Yamen étant coincée entre le toit de l'automobile et la lunette arrière. Il a fallu cinq autres minutes avant qu'un autre véhicule de pompiers se présente, muni des pinces;

— M. Genest voulait que les pompiers sortent Yamen par la lunette arrière, de laquelle il était tout près. Un pompier a refusé et a plutôt sorti l'enfant par le côté opposé, faisant ainsi des mouvements qui pouvaient nuire considérablement à Yamen;

— un pompier a pris Yamen dans ses bras,

volue aux ambulanciers.

Siège trop petit?

M. Genest a aussi noté que Yamen était anormalement grand pour le genre de siège de sécurité dans lequel il était assis. «Sa tête et

ses jambes dépassaient largement le siège», a-t-il signalé.

Pour sa part, l'agente

Sylvie Savard, du poste 1 du SPCUM, a mentionné que si les premiers secouristes arri-

vés sur place avaient eu des pinces de désincarcération, Yamen aurait pu être sorti beaucoup plus vite de sa position précaire.

Enfin, l'agent Boucher, de la Sûreté du Québec, a mentionné avoir circulé sur la neige durcie, la veille de l'accident, et que son autoparoielle ne s'est même pas enfoncée.

Aujourd'hui, le ministère des Transports sera sur la sellette.

I couldn't stop car, boy's father tells inquiry

MIKE KING
THE GAZETTE

A man whose car plummeted from the elevated Metropolitan Blvd. this year, fatally injuring his 5-year-old son, Yamen, told a public inquiry yesterday that he couldn't prevent the accident.

"It was impossible to stop," Bassam Ghaleb told Jacques Bérubé, the coroner looking into the circumstances surrounding the boy's death. He died of his injuries at a hospital five days after the freak accident occurred Jan. 5.

"I simply lost control," Ghaleb said.

He recalled how his 1986 BMW swerved uncontrollably as it reached the top of the St. Hubert St. access ramp about 11 p.m. that freezing cold night.

Ghaleb said he was travelling about 30 kilometres an hour when the car spun around and launched off a wedge of hard-packed snow along the guard rail. The car plunged 10 metres to the Crémazie Blvd. service road below.

The vehicle landed on its nose before coming to rest on its roof. Ghaleb and his wife escaped with minor injuries, but their son - strapped to his car seat in the rear - was trapped.

Several witnesses testified that it took firefighters at least 10 minutes to arrive with the "jaws of life" to free Yamen from the wreckage.

Urgences Santé ambulance technicians and Montreal Urban Community police officers responded almost immediately and tried to save the boy.

Constable Sylvie Savard said she was able to reach his legs but couldn't move him. "His head was caught between the crushed roof and the seat back."

Like three ambulance technicians who followed her to the witness stand, Savard said the child wasn't breathing and had no pulse.

Ambulance technician Pierre Genest told the inquest: "It was impossible to give him medical attention because he wasn't accessible."

Two eye-witnesses, the ambulance technicians and Sûreté du Québec officers told Bérubé about the icy snowbanks along the guard rails at the access ramp and along the Metropolitan.

Sûreté officer Pierre Boucher said two other vehicles jumped the guard rails in similar fashion as Ghaleb's car did the same January weekend.

The inquiry continues today at the Montreal courthouse.

(17)

LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 7 MARS 1996 A14

Un contremaître a décidé de ne pas déneiger la Métropolitaine pendant le temps des Fêtes

L'enquête du coroner reprendra fin mars avec le témoignage du contremaître Georges Leblanc

GEORGES LAMON

Entre le 19 décembre 1995 et le 8 janvier 1996, le ministère des Transports du Québec n'a pas jugé bon de faire enlever la neige sur la voie élevée de la Métropolitaine en direction Ouest, et ce en dépit de plusieurs chutes de neige.

Michel Jetté, contremaître du ministère au centre des services Anjou, est venu préciser hier, à la deuxième journée de l'enquête du coroner Jacques Bérubé sur la mort du jeune Yamen Ghaleb, que le dernier déneigement sur la Métropolitaine remontait au 19 décembre 1995. Les déneigeurs n'y sont retournés que le 8 janvier.

Il a expliqué que la décision avait été prise par son supérieur, Georges Leblanc, contremaître général, de ne pas déneiger pendant la période des Fêtes, entre le 20 décembre et le 8 janvier, car il était impossible de fermer la Métropolitaine. La fermeture est indispensable pour le déneigement, compte tenu du trafic qu'on y observe alors.

« À moins d'une requête de la Sûreté du Québec ou de pluie, a précisé M. Jetté, nous avions prévu de ne pas fermer complètement la Métropolitaine, puisque la neige molle ne présentait pas de danger pour les automobilistes. » Pourtant, il a été établi qu'à partir du

1^{er} janvier 1996, on a assisté à une vague de froid. M. Jetté a précisé que le plan de déneigement avait été préparé le 5 janvier pour débiter le 8 janvier. Toutefois, la priorité était le déneigement du tunnel Louis-H.-La-fontaine, car ses voies ne comportent pas d'accotement pour pousser la neige. Il a rappelé que dans le temps des Fêtes, quatre équipes de sept hommes étaient au travail sept jours par semaine, à raison de 15 heures par jour.

Pour sa part, le sergent André Boileau, de la SQ, responsable de la division des enquêtes accidents (sécurité routière), qui a fait rapport sur l'accident du 5 janvier, a été catégorique : la voiture de Bassam Ghaleb n'aurait jamais plongé s'il n'y avait pas eu cet amas de neige le long du muret New Jersey, qui a servi en fait d'« angle d'envol ».

À son avis, au moment de sa chute, la voiture roulait à une vitesse de 0 à 8 km/h. D'ailleurs, elle ne pouvait pas aller vite car on l'aurait retrouvée beaucoup plus loin. « Il fallait que la neige soit à ce point dure pour supporter le véhicule, en ballant sur le muret, peu avant son plongeon, a-t-il assuré. Le centre de la masse du véhicule était alors plus élevé. »

Le coroner Bérubé a ajourné son enquête ; elle reprendra avec le témoignage du contremaître Georges Leblanc, durant la semaine du 25 mars. Le coroner n'a pas exclu que l'enquête puisse déborder sur l'autre semaine.

Enquête sur la mort de Yamen Ghaleb

C'EST POUR NE PAS EMMERDER LES USAGERS QUE LA MÉTROPOLITAINE N'A PAS ÉTÉ DÉNEIGÉE

Pour ne pas emmerder les usagers, le ministère des Transports n'a pas enlevé la neige de la section surélevée de l'autoroute Métropolitaine durant plus d'un mois.

Durant ce temps, il est tombé près de 50 cm de neige sur l'autoroute, soit entre le 7 décembre 1995 et le 8 janvier 1996. Cette neige, tassée contre le muret, s'est transformée en rampe de lancement et fut directement responsable de la mort de Yamen Ghaleb, 5 ans.

L'accident qui devait lui coûter la vie est survenu à 23 heures, le 5 janvier, et fait présentement l'objet d'une enquête du coroner Jacques Bérubé.

Le sergent André Boileau, responsable de la division enquêtes-acci-



Guy ROY

dent à la direction de la sécurité routière de la Sûreté du Québec, est formel : « Sans cette neige durcie, l'automobile de M. Ghaleb n'aurait jamais passé par-dessus le muret ! »

Très malchanceux

La fatalité était au rendez-vous ce soir-là, pour la famille Ghaleb. Bassam Ghaleb, le père, circulait entre 20 et 30 km/h. Les pneus et la mécanique de sa BMW étaient en excellent état.

Il a dérapé sur une plaque de glace noire, a grimpé sur le muret à cause de la neige durcie. Son automobile est restée ballante durant quelques secondes sur le muret, alors que sa vitesse était alors inférieure à 5 km/h, avant de faire une chute de sept mètres.

La voiture a fait une rotation et est tombée sur le toit qui fut renforcé profondément à un seul endroit, à l'endroit même où était son fils Yamen. Il a subi une fracture du crâne mortelle.

Directive claire

Michel Jetté, contremaître du ministère des Transports à Anjou, supervise les travaux de déneigement sur l'autoroute Métropolitaine, à l'endroit où l'accident est survenu, soit au sommet de la montée Saint-Hubert, en direction ouest.

Il a laissé entendre que, depuis son entrée en fonction à Anjou, il y a 15 ans, la directive verbale est claire : à moins de cas exceptionnel, la neige ne doit pas



Photo Yvan TREMBLAY

Michel Jetté, contremaître au ministère des Transports.

être enlevée sur l'autoroute Métropolitaine durant les fins de semaine et durant la période des Fêtes.

Il faut fermer l'autoroute complètement pour enlever la neige. Cela se fait entre 21 h 30 et 5 h 30 et l'opération est échelonnée sur quatre nuits.

« S'il avait plu durant ce temps, on aurait sans doute révisé notre décision, car la pluie transforme la neige en glace. Mais il n'a pas plu », affirme-t-il.

Croûte prévisible ?

Or, la neige, tout au moins à sa surface, était comme glace puisque le véhicule de M. Ghaleb a à peine calé en roulant dessus.

Le froid intense et l'eau jetée sur le côté par les véhicules, à la suite de la pose de sel, pourraient expliquer cette situation. Comment se fait-il que le ministère des Transports, pourtant spécialisé dans le domaine de l'entretien des routes, n'ait pas songé à ce problème ?

Plusieurs observateurs n'en revenaient tout simplement pas, en entendant le témoignage de M. Jetté.

« Moi-même, je ne pensais pas qu'il était pour se former une telle croûte », a avoué candidement M. Jetté.

L'enquête se poursuivra le 25 mars, avec le témoignage de plusieurs experts.



Photo Yvan TREMBLAY

Le sergent André Boileau, de la Sûreté du Québec.

Turn over snow-clearing records, Quebec told

MIKE KING
THE GAZETTE

The Quebec Transport Department must provide snow-removal records for Metropolitan Blvd. from the past five winters to a coroner's inquest into a fatal accident that occurred on the elevated expressway in January.

Jean-Guy Picard, the lawyer assisting coroner Jacques Bérubé, made the demand yesterday of Michel Jetté - a Transport Quebec road foreman who was testifying at the inquiry.

Picard said he wanted the snow-clearing reports, dating back to the winter of 1990-91, before the public inquiry resumes March 25.

The inquiry is examining a Jan. 5 accident in which a car flew off an access ramp and fell 10 metres to the service road below, mortally injuring Yamen Ghaleb, 5.

■ The coroner investigating an accident in which a car skidded off Metropolitan Blvd. and landed on a street below, fatally injuring a 5-year-old boy, is demanding information from Transport Quebec.

The inquest began Tuesday and was expected to last seven to eight days. But because the scope of the inquiry is expanding beyond the boy's death, Bérubé suggested that the probe could take at least five more days.

The base of the boy's skull fractured when the car he was riding in nosedived off the St. Hubert St. entrance ramp onto the Crémazie Blvd. service road. He died five days later in a hospital.

Sgt. André Boileau, a road-safety expert with the Sûreté du Québec, testified yesterday that, "under normal conditions, a car shouldn't jump a 6-metre wall."

After studying the Jan. 5 accident report, Boileau said he concluded that hard-packed snow that had accumulated along the guard rail/safety wall acted as a ramp for the car driven by Yamen's father, Bassam.

"The snowbank changed the trajectory of the car," Boileau said.

Under questioning by Transport Quebec lawyer Daniel Morin, Jetté testified that snow hadn't been removed from the accident site for almost one month.

Picard pointed out that two snowfalls of 20 centimetres each, as well as some light flurries, had piled up on the westbound access ramp between Dec. 7 and the night of the fatal accident.

Jetté said preparations were being made with road crews Jan. 5 to begin clearing the snow from that ramp and other portions of the Metropolitan overnight Jan. 7-8.

The slippery ramp had been salted about 9:30 p.m. on Jan. 5, he testified.

Ghaleb's 1986 BMW, with his wife in the front passenger seat and their son secured in his rear car seat, plunged off the highway about 11 p.m.

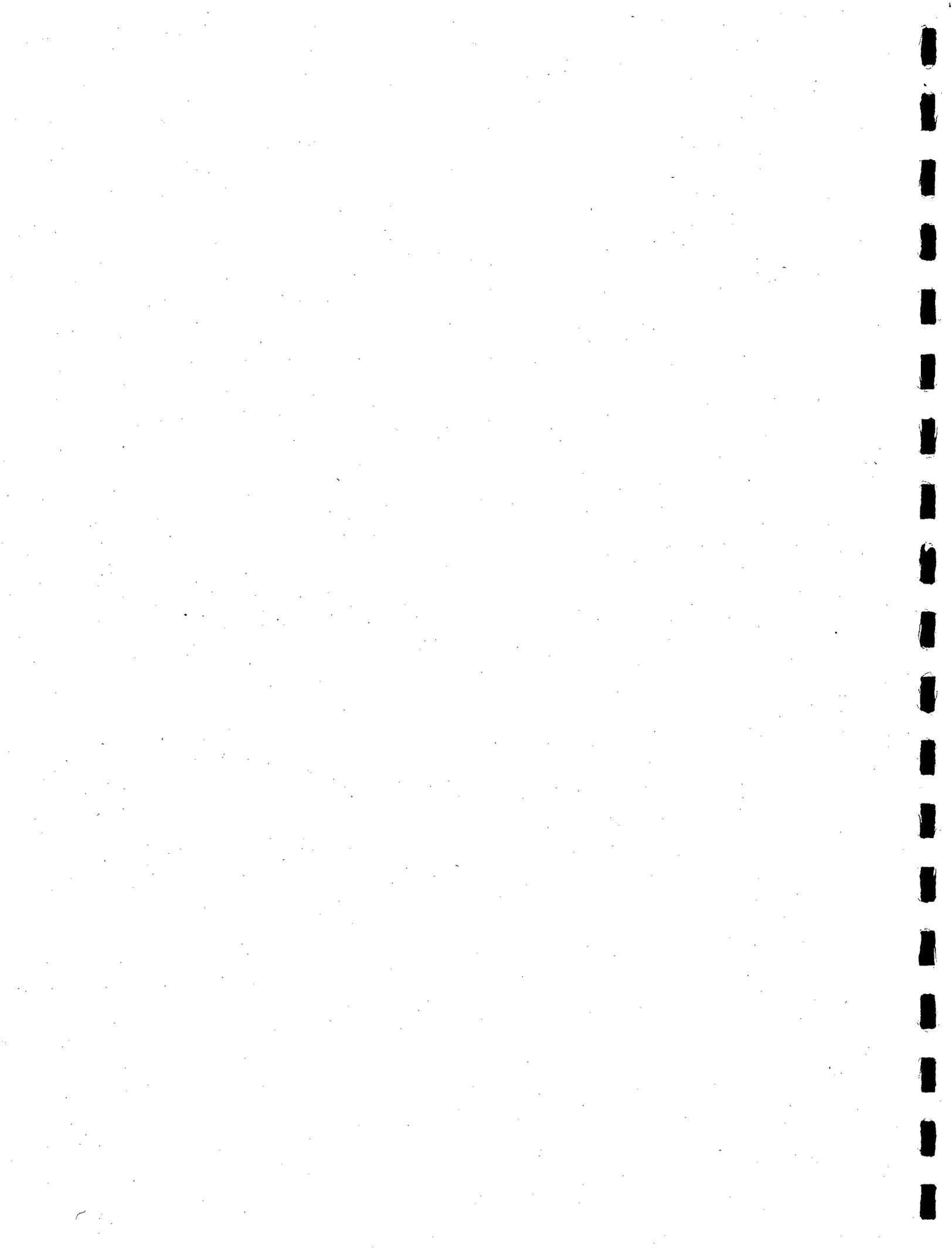
Jetté added that he and his immediate superior, Jacques Leblanc, had decided not to close the Metropolitan for snow removal from Dec. 20 to Jan. 3 because it was the holiday season and they didn't want to inconvenience motorists.

Jetté explained that the expressway must be closed to traffic from 9:30 p.m. to 5:30 a.m. for snow clearing, and it takes four nights to complete the elevated portion of the Metropolitan.

Jetté also said it was too cold Jan. 3 to remove the accumulated snow and ice along the Metropolitan guard rails.

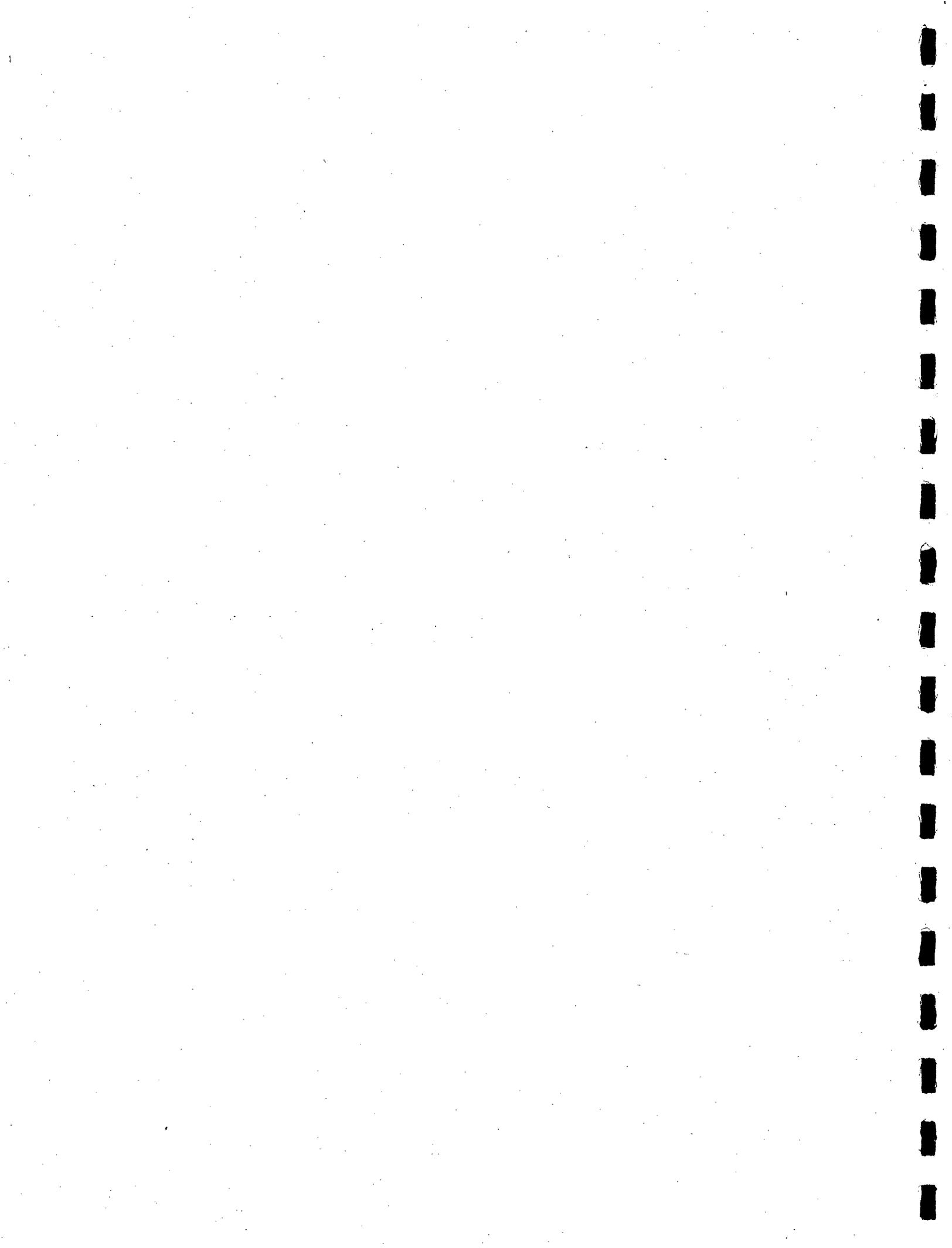
Leblanc is scheduled to take the witness stand March 25.

4



MÉDIAS ÉLECTRONIQUES

Relevés des émissions





MIN TRANSPORTS DU QUEBEC (MTQ)
700 EST, BOUL. RENE-LEVESQUE
18e ETAGE
QUEBEC QC G1R 5H1

Tel: 418-644-1033

TC : 418-643-4121

CLIENT NO. : 14142
A L'ATTENTION DE : PAUL BEAULNE
CMNDE/MOT-CLE : 600947 / RESEAU ROUTIER

NO.	HEURE DATE	DESCRIPTION STATION (RESEAU/VILLE) / EMISSION LECT/ANIMATEUR/TRICE (JOURNALISTE)	DUREE (MIN:SEC)
1.	23761-1 14:04 (04/03/96)	C'EST DEMAIN QUE VA DEBUTER L'ENQUETE DU CORONER REATIVEMENT A LA D'UN JEUNE DES SUITES D'UN ACCIDENT DE LA ROUTE. LA VOITURE DANS LAQUELLE IL PRENAIT PLACE A CHUTER DE L'AUTOROUTE METROPOLITAINE. DES REPRESENTANTS DU MINISTERE DES TRANSPORTS SERONT ENTENDUS. CBF-AM (MONTREAL) / LES NOUVELLES (14:04) MARC FILION	00:30 minute(s)
2.	23740-27 08:15 (04/03/96)	ENTREVUE AVEC "FRANCE TURCOTTE" PRO-MAIRE DE VALLEE-JONCTION AU SUJET DE LA FERMETURE DU PONT SUR LA ROUTE 112. LES RESIDENTS EXIGENT DU MINISTERE DES TRANSPORTS UNE SOLUTION DE RECHANGE PENDANT LA FERMETURE DU PONT CET ETE. MME TURCOTTE VA RENCONTRER LE DEPUTE FEDERAL POUR QU'IL DEMANDE AUX FORCES ARMEEES DE CONSTRUIRE UN PONT TEMPORAIRE. D'AUTRES SOLUTIONS POURRAIENT ETRE ENVISAGEES. CJVL-AM (QUEBEC CITY) / DROIT D'APPEL GASTON CLOUTIER	06:00 minute(s)
3.	23953-2 07:17 (04/03/96)	TRANSPORTS QUEBEC AURA DES TRAVAUX MOINS IMPORTANTS A FAIRE QUE PREVU SUR LE PONT JUIQUES (ORTHO). LE PONT RESTERA OUVERT DURANT LES TRAVAUX. "DENIS L'HEUREUX", MTQ CHLT-AM (SHERBROOKE) / NOUVELLES (07:15) ANNIE CORRIVEAU	00:35 minute(s)
4.	24035-1 16:16 (04/03/96)	LE PROJET D'ELARGISSEMENT DE LA 55 ENTRE BROMPTONVILLE ET WINDSOR N'EST PAS PASSE DANS LE TORDEUR DES COMPRESSIONS BUDGETAIRES DU MINISTERE DES TRANSPORTS. "CLAUDE BOUCHER", SECRETAIRE GENERAL CHLT-AM (SHERBROOKE) / NOUVELLES (16:15) DAVID CHAMPAGNE	00:40 minute(s)
5.	23757-6 12:09 (04/03/96)	CHICOUTIMI : EN RAISON DE FORTS VENTS, TRANSPORT QUEBEC A DU FERMER A PEU PRES TOUTES LES ROUTES REGIONALES A UN MOMENT OU L'AUTRE DEPUIS HIER SOIR. QUELQUES SORTIES DE ROUTES MAIS ON NE RAPPORTE PAS D'ACCIDENTS IMPORTANTS TVA-TV (REGIONAL QUEBEC) / NOUVELLES RESEAU (12:00) F PARADIS/P BRUNEAU (J-FRANCOIS TREMBLAY)	01:00 minute(s)

Imp. en sur papier recyclé

24



*** RELEVES / LISTAGE ***

PAGE 1

MIN TRANSPORTS DU QUEBEC (MTQ)
700 EST, BOUL. RENE-LEVESQUE
18e ETAGE
QUEBEC QC G1R 5H1

Tel: 418-644-1033

TC : 418-643-4121

CLIENT NO. : 14142
A L'ATTENTION DE : PAUL BEAULNE
CMNDE/MOT-CLÉ : 600948 / SECURITE ROUTIERE

NO.	HEURE DATE	DESCRIPTION STATION (RESEAU/VILLE) / EMISSION LECT/ANIMATEUR/TRICE (JOURNALISTE)	DUREE (MIN:SEC)
1.	24317-2 10:04 (05/03/96)	C'EST AUJOURD'HUI QUE COMMENCE L'ENQUETE DU CORONER SUR LA MORT D'UN GARCON. IL ETAIT PASSAGER DE L'AUTO DE SES PARENTS QUI S'ETAIT ECRASEE EN BAS DU METROPOLITAIN. LE CORONER ENTENDRA LES PARENTS, LES TECHNICIENS D'URGENCES SANTE ET LES PORTE-PAROLES DU MINISTERE DES TRANSPORTS. CBF-AM (MONTREAL) / LES NOUVELLES (10:04) RAYMOND ARCHAMBAULT	00:30 minute(s)
2.	24303-7 11:51 (05/03/96)	EN DIRECT: C'EST AUJOURD'HUI QUE S'OUVRE L'ENQUETE DU CORONER SUR LES NOMBREUX ACCIDENTS SURVENUS EN DEBUT D'ANNEE SUR LAUTOROUTE METROPOLITAINE. " BASSAM GHALEB " PERE DE LA VICTIME CKAC-AM (MONTREAL) / DIMENSION (11:45) LOUIS GOSSELIN (CHRISTIAN RICHARD)	01:30 minute(s)
3.	24315-3 12:10 (05/03/96)	C'EST AUJOURD'HUI QUE S'OUVRE L'ENQUETE DU CORONER SUR L'ACCIDENT SURVENU EN DEBUT D'ANNEE SUR L'AUTOROUTE METROPOLITAINE. " BASSAM GHALEB " PERE DE LA VICTIME CBF-AM (MONTREAL) / LES NOUVELLES (12:10) RAYMOND ARCHAMBAULT (RICHARD MASSICOTTE)	01:20 minute(s)
4.	24335-1 12:14 (05/03/96)	THE CORONER'S INQUEST INTO THE DEATH OF AMIN GHALEB GOT UNDERWAY THIS MORNING . HE DID WHEN HIS PARENTS CAR CRASHED OVER THE SIDE OF THE METROPOLITAN BLVD . THERE WERE TWO EYEWITNESSES THAT WERE HERD THIS MORNING. TRANSPORTS QUEBEC OFFICIALS WERE TAKING NOTES TODAY . [URGENCES SANTE , ENVIRONNEMENT CANADA , SQ , BMW] CBM-AM (MONTREAL) / RADIO NOON AUGUSTA LAPAIX (MIKE FINNERTY)	07:00 minute(s)
5.	24336-5 12:07 (05/03/96)	ENQUETE DU CORONER SUR LE DECES D'UN ENFANT DANS UN ACCIDENT SUR L'AUTOROUTE METROPOLITAINE: CE MATIN, TEMOIGNAGE D'UN POLICIER VENU SOULIGNER QU'IL Y AVAIT DE LA NEIGE ACCUMULER LE LONG DES MURETS DE SECURITE. "BASSAM GHALEB" PERE DE YAMEN TVA-TV (REGIONAL QUEBEC) / NOUVELLES RESEAU (12:00) F PARADIS/P BRUNEAU (ANDRE JOBIN)	02:30 minute(s)

MIN TRANSPORTS DU QUEBEC (MTQ)/600948

6. 24304-2 CORONER INQUEST IS UNDERWAY INTO THE DEATH OF A YOUNG BOY IN A CAR ACCIDENT ON METROPOLITAIN HIGHWAY: CORONER BERUBE WILL TRY TO FIGURE OUT IF PROCEDURES WERE FOLLOWED PROPERLY BY FIRE, AMBULANCE AND TRANSPORT QUEBEC OFFICIALS; THIS MORNING, WE HEARD FROM A SQ OFFICER. "BASSAM GHALEB" BOY'S FATHER [LIVE]

12:31

CFCF-TV (MONTREAL) / PULSE (12:30)

01:55 minute(s)

(05/03/96)

MUTSUMI TAKAHASHI (LIANNE CASTELINO)

1. 24433-4 CORONER INQUEST / THE FATHER OF THE BOY KILLED ON THE METROPOLITAIN HAS TESTIFIED. HE PRAISED TRANSPORT QUEBEC WILL NEVER LET THE ICY BUILD UP ON THE SIDE OF THE ROAD BECOME DANGEROUS AGAIN.

16:32

CJAD-AM (MONTREAL) / NEWS (16:30)

00:30 minute(s)

(05/03/96)

RICK MOFFAT

1. 24627-8 CAR ACCIDENT / THE FATHER OF A YOUNG BOY WHO DIED LAST JANUARY ON METROPOLITAN HIGHWAY MAINTAINS TRANSPORTS QUEBEC SHOULD HAVE DONE A BETTER JOB CLEANING THE EXPRESS WAY. "FATHER'S VICTIM"

22:05

CJAD-AM (MONTREAL) / NEWS (22:00)

00:45 minute(s)

(05/03/96)

DEREK LIND (DERRECK CONLOW)

6. 24636-4 CRASH INQUEST / THE CORONER LOOKED IN TO THE CASE OF A YOUNG BOY WHO DIED IN A CAR ACCIDENT ON METROPOLITAN HIGHWAY TWO MONTHS AGO. "BASSAM GHALEB" FATHER'S VICTIM "NICOLE CUERRIER" DRIVER (R)

23:03

CBMT-TV (MONTREAL) / NEWSWATCH AT 11

02:00 minute(s)

(05/03/96)

LYNN DESJARDINS (IOANNA ROUBELIOTIS)

26

Verbatim

*** RELEVES / LISTAGE ***

PAGE 1

MIN TRANSPORTS DU QUEBEC (MTQ)
700 EST, BOUL. RENE-LEVESQUE
18e ETAGE
QUEBEC QC G1R 5H1

Tel: 418-644-1033
TC : 418-643-4121

CLIENT NO. : 14142
A L'ATTENTION DE : PAUL BEAULNE
CMNDE/MOT-CLE : 600948 / SECURITE ROUTIERE

NO.	HEURE DATE	DESCRIPTION (RESEAU/VILLE) / EMISSION LECT/ANIMATEUR/TRICE (JOURNALISTE)	DUREE (MIN:SEC)
1.	24516-3 16:33 (05/03/96)	L	01:00 minute(s)
2.	24391-2 12:01 (05/03/96)	METROPOLITAN EXPRESSWAY : THIS IS THE FIRST DAY OF A CORONER'S INQUEST INTO THE DEATH OF A YOUNG BOY THIS WINTER . "BESSEM GHALES" FATHER [TRANSPORT QUEBEC] CJAD-AM (MONTREAL) / NEWS (12:00) MURRAY SHERRIFF (DEREK CONLON)	01:00 minute(s)
3.	24392-2 13:02 (05/03/96)	METROPOLITAN EXPRESSWAY : THE FATHER OF A 5-YEAR OLD BOY WHO DIED IN JANUARY AFTER THE FAMILY CAR PLUNGED BELIEVES TRANSPORTS QUEBEC COULD HAVE DONE A BETTER JOB IN CLEANING THE ROADWAY . "BASSAM GHALES" FATHER CJAD-AM (MONTREAL) / NEWS (13:00) MURRAY SHERRIFF (DEREK CONLON)	01:00 minute(s)
4.	24476-9 16:11 (05/03/96)	DEBUT DE L'ENQUETE DU CORONER SU LA MORT DU JEUNE YAMEN GHALES QUI EST DECEDÉ LORSQUE LA VOITURE DE SES PARENTS A CHUTE DU HAUT DE L'AUTOROUTE METROPOLITAINE. DES POLICIERS ET DEUX TMOINS ONT TMOIGNES. LA NEIGE QUI S'ETAIT ACCUMULE SUR LES MURETS A PAR LA SUITE ATE ENLEVEE PAR TRANSPORTS QUEBEC. " NICOLE CUIILLERER " TMOIN " JOHANNIE DUFAULT " TMOIN " BASSAM GHALES " PERE DE LA VICTIME CBF-AM (MONTREAL) / MONTREAL EXPRESS JEAN DUSSAULT (RICHARD MASSICOTTE)	06:30 minute(s)
5.	24480-3 17:02 (05/03/96)	TRANSPORT QUEBEC / AT THE CORONER INQUEST OF THE DEATH OF A BOY WHO PLUNGED OVER THE MET IN HIS FAMILY CAR: THE FATHER SAYS TRANSPORT QUEBEC SHOUL HAVE DONE A BETTE JOB CLEANING THE HIGHWAY. CJAD-AM (MONTREAL) / 30/30 NEWS MURRAY SHERIFF (DEREK CONLON)	01:00 minute(s)



Verbatim

27

*** RELEVES / LISTAGE ***

PAGE 2

MIN TRANSPORTS DU QUEBEC (MTQ)/600948

6. 24447-8

17:27

02:30 minute(s)

(05/03/96)

7. 24506-7

MONTREAL : L'ENQUETE SUR LA MORT DU JEUNE YAMEN GHALES A DEBUTE. LA VOITURE DE SES PARENTS A PLONGE DE LA METROPOLITAIN. " NICOLE CUERRIER ", TEMOIN " JOHANNE DUFFAULT ", TEMOIN " BASSAM GHALES ", PERE DE YAMEN

17:10

RDI-TV (NATIONAL) / AUJOURD'HUI

02:15 minute(s)

(05/03/96)

CHRISTINE FOURNIER (DOMINIQUE POIRIER)

8. 24474-2

PALAIS DE JUSTICE : UNE ENQUETE DU CORONER S'EST OUVERTE CE MATIN SUR LA MORT D'UN GARCON LORSQUE LA VOITURE DE SON PERE A PLONGE EN BAS DU METROPOLITAIN. " BASSAM GHALES " PERE DE LA VICTIME [AMBULANCIERS] -EN DIRECT- [TRANSPORTS QUEBEC]

17:03

TQS-TV (REGIONAL QUEBEC) / LE GRAND JOURNAL (17:00)

02:30 minute(s)

(05/03/96)

H. POUQUET/C. LAITREI (ISABELLE RICHER)

9. 24495-3

CORONER INQUEST IS UNDERWAY INTO THE DEATH OF A YOUNG BOY IN A CAR ACCIDENT ON METROPOLITAIN HIGHWAY: CORONER BERUBE WILL TRY TO FIGURE OUT IF PROCEDURES WERE FOLLOWED PROPERLY BY FIRE, AMBULANCE AND TRANSPORT QUEBEC OFFICIALS; THIS MORNING, WE HEARD FROM A SQ OFFICER. "BASSAM GHALES" BOY'S FATHER "NICOLE CUERRIER" WITNESS

18:04

CFCF-TV (MONTREAL) / PULSE (18:00)

02:20 minute(s)

(05/03/96)

HAUGLAND/TAKAHASHI (LIAMNE CASTELINO)

10. 24493-8

EN DIRECT / A L'ENQUETE DU CORONER SUR LA MORT D'UN ENFANT QUI EST TOMBE EN BAS DE L'AUTOROUTE METROPOLITAINE DANS LA VOITURE DE SES PARENTS. LE PERE A RACONTE AUJOURD'HUI LA TRAGEDIE ET SOUHAITE QU'IL Y A DES ACTIONS QUI SOIENT PRISES. "BASSAM GHALES" PERE DE YAMEN [HOPITAL SAINTS-JUSTINE]

18:08

CFTM-TV (MONTREAL) / LE TVA EDITION (18:00)

02:00 minute(s)

(05/03/96)

PIERRE BRUNEAU (ANDRE JOBIN)

11. 24497-7

L'ENQUETE DU CORONER SUR LA MORT D'UN ENFANT SUITE A UNE CHUTE DE L'AUTOROUTE METROPOLITAINE DEBUTE. "NICOLE CUERRIER" TEMOIN. "JOHANNE DUFFAULT" TEMOIN. "BASSAM GHALES" PERE DE LA VICTIME. TRANSPORTS QUEBEC A ENLEVE LA NEIGE SUR LES COTES DE L'AUTOROUTE SEULEMENT APRES QU'IL SE SOIT PRODUIT PLUSIEURS ACCIDENTS.

18:12

CBFT-TV (MONTREAL) / MONTREAL CE SOIR

02:05 minute(s)

(05/03/96)

SIMON DURIVAGE (DOMINIQUE POIRIER)

28



Verbatim

*** RELEVES / LISTAGE ***

PAGE 1

MIN TRANSPORTS DU QUEBEC (MTQ)
700 EST, BOUL. RENE-LEVESQUE
18e ETAGE
QUEBEC QC G1R 5H1

Tel: 418-644-1033

TC : 418-643-4121

CLIENT NO. : 14142
A L'ATTENTION DE : PAUL BEAULNE
CMNDE/MOT-CLE : 600948 / SECURITE ROUTIERE

NO.	HEURE DATE	DESCRIPTION STATION (RESEAU/VILLE) / EMISSION LECT/ANIMATEUR/TRICE (JOURNALISTE)	DUREE (MIN:SEC)
1.	25294-9 15:05 (06/03/96)	MONTREAL : UN CONTREMAITRE DE TRANSPORT QUEBEC EST VENU TMOIGNER A L'ENQUETE DE LA MORT DU PETIT GALEHB, DONT LA VOITURE DE SES PARRNTS EST TOMBEE 5 METRES EN BAS DU METROPOLITAIN CET HIVER. RDI-TV (NATIONAL) / NOUVELLES (15:00) GENEVIEVE ASSELIN	00:20 minute(s)
2.	24969-3 12:34 (06/03/96)	PALAIS DE JUSTICE : L'ENQUETE DU CORONER SUR LA MORT DU JEUNE YAMEN GHAIHEB SE POURSUIT. UN CONTRMAITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS TMOIGNE. TQS-TV (REGIONAL QUEBEC) / LE GRAND JOURNAL (12:30) YVES BOMBARDIER (ISABELLE RICHER)	00:45 minute(s)
3.	25233-11 22:43 (06/03/96)	ENQUETE DU CORONER SUR LA MORT DE YAMEN GHAIHEB, UN CONTREMAITRE DE TRANSPORT QUEBEC A TMOIGNE. TQS-TV (REGIONAL QUEBEC) / LE GRAND JOURNAL (22:30) CHANTAL LEBLOND	00:35 minute(s)
4.	25138-9 18:18 (06/03/96)	INQUEST INTO DEATH OF YAMEN GHAIHEB IN A TRAFFIC ACCIDENT ON THE METROPOLITAIN HIGHWAY: THIS MORNING, OFFICIALS FROM TRANSPORT QUEBEC BEGAN TELLING THEIR SIDE OF THE STORY CFCF-TV (MONTREAL) / PULSE (18:00) HAUGLAND/TAKAHASHI (LIANNE CASTELINO)	01:45 minute(s)

TOTAL: 4 (07/03/96)



*** RELEVES / LISTAGE ***

PAGE 1

MIN TRANSPORTS DU QUEBEC (MTQ)
700 EST, BOUL. RENE-LEVESQUE
18^e ETAGE
QUEBEC QC G1R 5H1

Tel: 418-644-1033

TC : 418-643-4121

CLIENT NO. : 14142
A L'ATTENTION DE : PAUL BEAULNE
CMNDE/MOT-CLE : 600947 / RESEAU ROUTIER

NO.	HEURE DATE	DESCRIPTION STATION (RESEAU/VILLE) / EMISSION LECT/ANIMATEUR/TRICE (JOURNALISTE)	DUREE (MIN:SEC)
1.	25464-6	ENQUETE DU CORONER SUR LA MORT DU JEUNE YAMEN GHALEB: UN CONTREMAITRE DE TRANSPORTS QUEBEC A ADMIS QU'IL N'Y AVAIT PAS EU DE DENNEIGEMENT SUR LA METROPOLITAINE ENTRE LE 7 DECEMBRE ET LE 8 JANVIER.	
	07:34 (07/03/96)	CRF-AM (MONTREAL) / INFORMATIONS REG. (07:30) ISABELLE POULIN	00:30 minute(s)

TOTAL: 1 (07/03/96)

30



*** RELEVES / LISTAGE ***

PAGE 1

MIN TRANSPORTS DU QUEBEC (MTQ)
 700 EST, BOUL. RENÉ-LEVESQUE
 18^e ETAGE
 QUEBEC QC G1R 5H1

Tel: 418-644-1033

TC : 418-643-4121

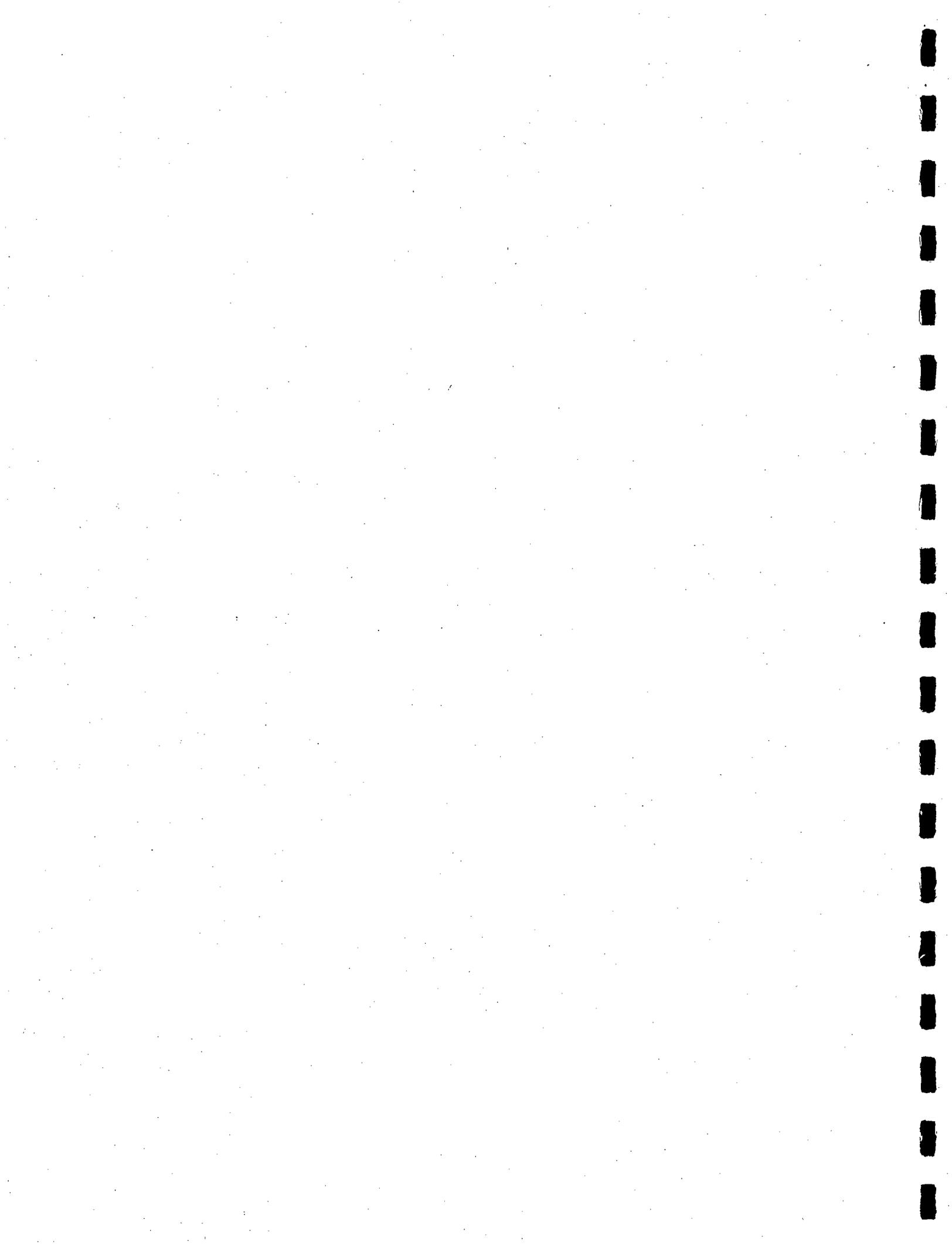
CLIENT NO. : 14142
 A L'ATTENTION DE : PAUL BEAULNE
 CMNDE/MOT-CLE : 600948 / SECURITE ROUTIERE

NO.	HEURE DATE	DESCRIPTION STATION (RESEAU/VILLE) / EMISSION LECT/ANIMATEUR/TRICE (JOURNALISTE)	DUREE (MIN:SEC)
1.	25394-9	CORONER INQUEST INTO DEATH OF 5 YEAR OLD BOY ON METROPOLITAIN HIGHWAY: TRANSPORT QUEBEC ORDERED TO TURN OVER SNOW CLEARING RECORD FOR PAST 5 YEARS	
	08:05 (07/03/96)	CIQC-AM (MONTREAL) / NEWS (08:00) JASON MAYOFF	00:30 minute(s)

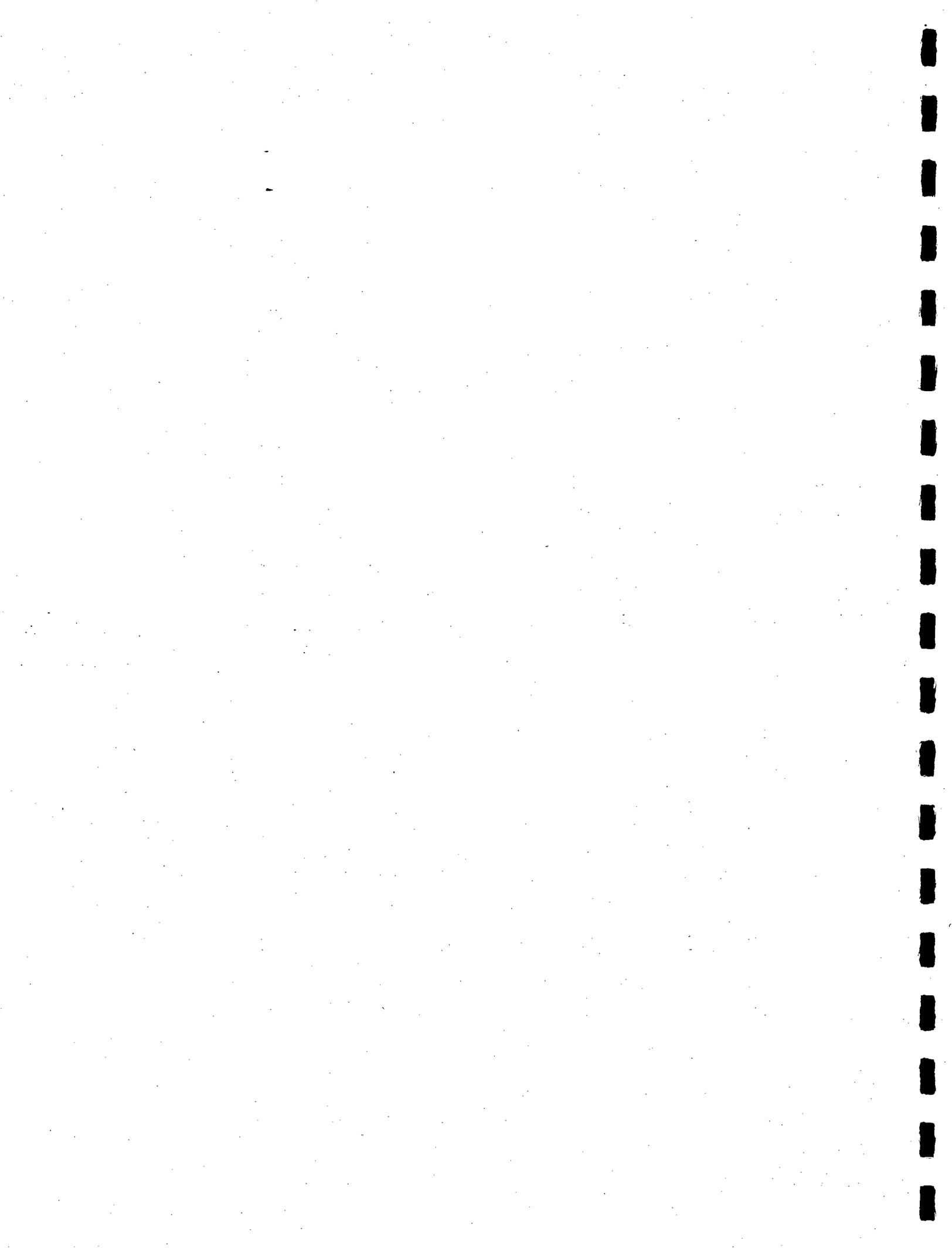
TOTAL: 1 (07/03/96)

MÉDIAS ÉLECTRONIQUES

Transcriptions



RADIO





Verbatim

LE 5 MARS 1996 - CKAC MA 790 MONTRÉAL Réseau Radiomédia

DIMENSION - 11H61 - 1 min 30

ENQUÊTE DU CORONER SUR LES ACCIDENTS DU MÉTROPOLITAIN

LOUIS GOSSELIN (LECTEUR): Ouverture aujourd'hui de l'enquête du coroner sur une série d'accidents survenus en début d'année sur l'autoroute métropolitaine et qui ont entraînés une perte de vie, celle du petit Yamen Ghaleb, cinq ans. L'enfant est décédé après que la voiture de son père ait chuté de la voie élevée. Christian Richard, comment ça s'est déroulé, le début de cette enquête?

CHRISTIAN RICHARD (REPORTER): Bien il faut dire que le premier témoin entendu à cette enquête que mène le coroner Jacques Bérubé a été l'enquêteur de la Sûreté du Québec qui s'est rendu sur les lieux de l'accident le 5 janvier dernier vers 23 heures.

Le policier a expliqué qu'il n'y avait pas de condition climatique inadéquate et que selon sa conclusion, dans la montée Saint-Hubert, l'automobile avait tout d'abord frappée le muret de gauche avant d'être propulsé sur celui de droit qui a littéralement servi de rampe de lancement.

Et comme a pu le constater le père de la victime, Bassam Ghaleb, qui conduisait la voiture, les amoncellements de neige était glacés.

BASSAM GHALEB (PÈRE DE LA VICTIME): En fait le muret de protection, comme s'il n'existait pas, en fait. Il y avait tellement de la glace que le, le muret... Le rôle d'un muret, c'est de protéger la voiture, justement, pour ne pas tomber et en fait, je pense, il y avait des photos que j'aimerais bien avoir parce qu'on voyait que le muret était complètement recouvert.

CHRISTIAN RICHARD: Donc le même agent a précisé qu'en quelque trois jours seulement, eh bien il y avait des voitures qui étaient tombées du boulevard Métropolitain et que huit s'étaient retrouvées en équilibre sur le muret. Pour le père, il n'est pas question de vengeance mais de sécurité.

BASSAM GHALEB: Je ne blâme personne mais je veux dire, que ce soit une négligence ou une erreur, peu importe, ce qui compte, c'est que ça ne se reproduise plus, je pense.

CHRISTIAN RICHARD: Différents experts seront appelés à déposer au cours de la procédure sur les hypothèses de ces accidents. Christian Richard,

36



LE 5 MARS 1996 - CKAC - 11H51

- 2

Radiomédia, au Palais de Justice de Montréal.
(Amd) -

38810R380H1329H05TRANSPORTS - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE. L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.



Verbatim

LE 5 MARS 1996 - CKVL MA 850 VERDUN Réseau NTR

LES ACTUALITÉS - 12H03 - 1 min

ENQUÊTE SUR LES CIRCONSTANCES DE LA MORT D'UN ENFANT

CLAUDE FOURNIER (LECTEUR): Un policier de la Sûreté du Québec a témoigné ce matin à l'ouverture de l'enquête du coroner sur la mort du jeune Yamen Ghaleb. Nous en parlons avec Alain Martineau qui est en ligne.

ALAIN MARTINEAU (REPORTER): Oui, ça a été le premier témoin entendu par le coroner Jacques Bérubé, cet agent de la SQ, là, arrivé sur les lieux pour le constat. On sait que le père et la mère ont été légèrement blessés alors que le bambin, qui était assis à l'arrière gauche sur son banc d'enfant, a été grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôpital. Il a rendu l'âme cinq jours plus tard.

Les trois personnes portaient leur ceinture de sécurité mais l'impact, alors que l'auto a fait un plongeon de plus de sept mètres, s'est fait surtout sentir à l'arrière du véhicule qui s'est retrouvés sur le toit. Ajoutons que selon le témoignage du policier, la chaussée était alors en bon état mais la surface était dure, il faisait très froid ce soir-là.

Le véhicule, donc, aurait dérapé, glissé et passé par-dessus le muret de sécurité qui était enneigé. Donc le policier a dit que trois véhicules avaient subi le même sort dans les jours suivants. Soulignons, Claude, que le père assiste à cette enquête. Il ne veut blâmer personne mais il souhaite que ce genre de chose-là ne se reproduise pas.

CLAUDE FOURNIER : Merci beaucoup Alain Martineau. (amd)

38810R266H1502H05TRANSPORTS

- 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.

38



Verbatim

LE 3 MARS 1996 - CBF MA 690 MONTRÉAL Société Radio-Canada

LES NOUVELLES - 12H10 - 1 min 20 s

DÉBUT DE L'ENQUÊTE DU CORONER

RAYMOND ARCHAMBAULT (LECTEUR):

L'enquête du coroner sur les circonstances de la mort du jeune Yamen Ghaleb commence cette semaine à Montréal. Le garçon de cinq ans est mort au mois de janvier, quelques jours après l'accident qui avait entraîné la voiture de ses parents en bas d'une bretelle de l'autoroute métropolitaine. Voici Richard Massicotte.

RICHARD MASSICOTTE (REPORTER):

Le 4 janvier, Bassam Ghaleb est au volant de sa voiture et se dirige vers la métropolitaine direction ouest, empruntant la bretelle de la rue Saint-Hubert. Sa femme et son fils l'accompagnent. Arrivé presque en haut de la montée, le véhicule donne sur la gauche puis rebondit sur le muret enneigé de droite. Le muret de un mètre est complètement recouvert de neige durcie.

Cette véritable rampe de lancement entraîne l'auto dans une chute de plus de sept mètres en bas de la voie surélevée. Le toit du véhicule est très enfoncé, surtout du côté gauche arrière. Le petit Yamen Ghaleb, cinq ans, est à bord et il meurt cinq jours plus tard. Le père Bassam doit témoigner au cours de l'enquête.

BASSAM GHALEB (PÈRE DE LA VICTIME) : Ce n'est pas moi qui doit décider qu'est-ce qu'ils doivent faire. En fait c'est leur travail, c'est probablement... S'il y a des recommandations fortes qui exigent à ce qu'il y ait moins, enfin, qu'il n'y en ait plus du tout, j'espère. Ce serait bien.

RAYMOND ARCHAMBAULT : Un policier de la Sûreté du Québec appelé sur les lieux de l'accident affirme que l'accumulation de neige sur le muret de protection était à ce point dure que la veille de l'accident, il avait pu circuler dessus en répondant à un appel d'urgence.

Dans la partie surélevée de la métropolitaine, les accotements étaient tous pleins de neige durcie. Au total trois véhicules ont chuté cette semaine-là et sept autres ont capoté sur l'autoroute elle-même.

Richard Massicotte, à Montréal.
(Amd)

38810R338H1452H05TRANSPORTS

- 30 -

39



Verbatim

LE 5 MARS 1996 - CKVL MA 850 VERDUN Réseau NTR

LES INFOS - 14H01 - 45 s

TÉMOIGNAGE DU PÈRE DU JEUNE YAMEN GHALEB

PIERRE SAINT-ARNAUD (LECTEUR): À Montréal, Bassam Ghaleb témoigne cet après-midi à l'enquête publique du coroner relativement à la mort de son fils âgé de cinq ans après un spectaculaire accident sur l'autoroute métropolitaine à Montréal. Le véhicule avait fait un plongeon de sept mètres et demi après avoir heurté un muret de glace. Deux mois après le drame, monsieur Ghaleb refuse de pointer un coupable.

BASSAM GHALEB (PÈRE DE LA VICTIME): Je ne (inaudible) personne, je ne... En fait c'est probablement des circonstances... Je ne blâme personne mais je dirais que, que ce soit une négligence ou une erreur, peu importe, ce qui compte, c'est que ça ne se reproduise plus, je pense.

PIERRE SAINT-ARNAUD : Ce matin, le coroner Bérubé a entendu le policier de la Sûreté du Québec chargé du constat. Selon lui, trois véhicules avaient subi un sort semblable à celui de monsieur Ghaleb alors que huit autres ont embouti des murets. (Amd)

38810R182H1510H05TRANSPORTS - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.

MARCH 5, 1996 - CBM AM 940 MONTREAL Canadian Broadcasting Corp.

NEWS - 12:01 - 1 min 10 s

CORONER'S INQUEST INTO THE DEATH OF A FIVE-YEAR-OLD BOY

BOB HARDING (NEWSCASTER) : A Montréal coroner is investigating the death of a five-year-old boy. Yamen Ghaleb died when his father's car went over the side of the elevated Metropolitan. Snow and ice had built up along the sides of the Met.

Mike Finnerty reports.

MIKE FINNERTY (REPORTER) : The 50 officer on site the night of the accident says the packed ice and snow on the sides of the highway acted like a launching ramp. Pierre Boucher says the icy sides were so hard and packed, he could easily walk on them and even drove on them at times himself. He says the phenomenon generally occurs during cold snaps. Boucher says three different cars went off the side of the Met that weekend.

Boucher recreated for coroner Jacques Bérubé how he feels the accident occurred. Yamen Ghaleb's father Bassam was behind the wheel of their 1996 BMW on the Saint-Hubert Street ramp leading to the Met. Just when the car reached the top, Boucher says, it likely veered too hard left, made contact with the left-hand concrete barrier, and then veered right.

He says it then hit the snow and ice ramp, and was launched over the edge. The car landed on its roof, and Yamen, even though he was strapped in, eventually died. Mike Finnerty, CBC News, at the Montréal courthouse. (cg)

38810R252H1604G05TRANSPORTSQC - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.



Verbatim

MARCH 5, 1996 - CJAD MA 800 MONTRÉAL Standard Radio Inc.

NEWS - 12:01 - 1 min

CORONER'S INQUEST INTO THE DEATH OF A FIVE-YEAR-OLD BOY

MURRAY SHERRIFFS (NEWSCASTER) : This is the first day of a coroner's inquest into the death of a young boy this winter killed when his dad's car soared from the Metropolitan expressway to the service road below.

CJAD's Derek Conlon has heard a police officer and the lad's father speak of how the snow was not cleared that day from the highway.

DEREK CONLON (REPORTER) : Bassem Ghaleb was driving west on the Metropolitan the night of January 5th. His five-year-old son Yamen was in a car seat. When the car skidded on ice, it hit the median to the left, careened off that to the right, and then sailed up a frozen bank of hard packed snow off the Metropolitan, falling seven and a half metres to the ground below. The boy died in hospital five days later.

A Sûreté du Québec officer who was at the accident site told the coroner's inquest the snow at the site of the Metropolitan was as hard as the road itself. Temperatures had been bitterly cold, and Transport Québec had said that dealing with ice on the roadway was its priority.

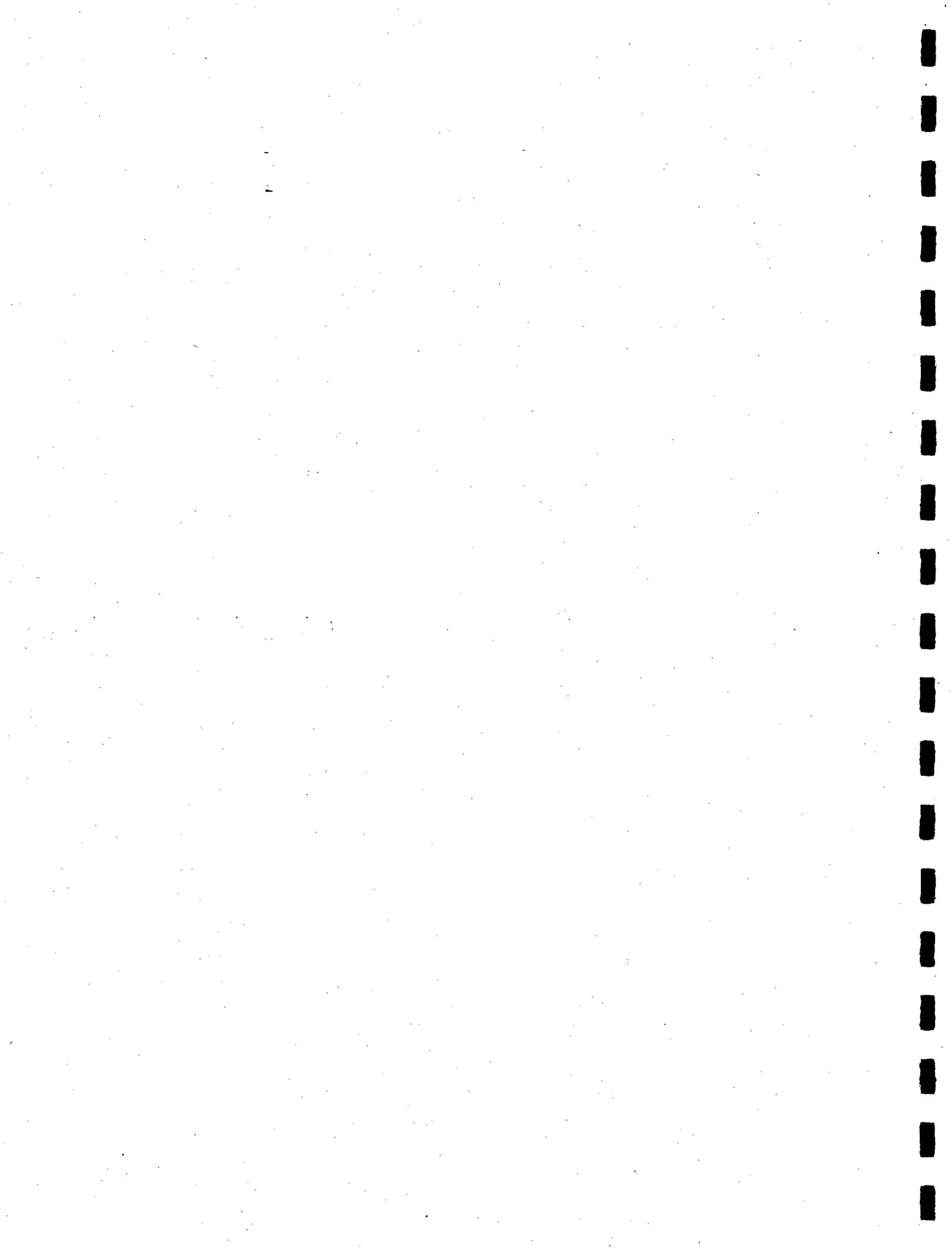
Bassem Ghaleb says Transport Québec didn't do its job.

BASSEM GHALEB (BOY'S FATHER) : At the time at the accident, no, I don't think so.

DEREK CONLON : The weekend of the Ghaleb accident, two other cars plunged off the Metropolitan, and at least seven others almost went off, stopping on the retaining wall. A few days later, Transport Québec closed the highway to clear the snow. Derek Conlon, CJAD News. (cg)

38810R287H1553G06TRANSPORTQC - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.





MARCH 5, 1996 - CBM AM 940 MONTREAL Canadian Broadcast Corp.

RADIO NOON - 12:14 - 7 min

CORONER'S INQUEST INTO THE DEATH OF YAMIN GHALEB

AUGUSTA LAPAIX (ANCHOR) : As you heard reported on the news a few minutes ago, the coroner's inquest into the death of Yamin Ghaleb got under way this morning. An you may remember that Ghaleb was the five year old Outremont boy who died when his parents' car crashed over the side of metropolitan boulevard.

CBC Radio News reporter Mike Finerty is covering the inquest and joins me now. Hello Mike.

MIKE FINERTY (REPORTER): Hi Augusta.

AUGUSTA LAPAIX : Listen, what is the coroner exactly trying to find out in this inquest, Mike?

MIKE FINERTY : Trying to develop the causes and circumstances. I mean, he's not, it's not in his, per view of the law, to point any fingers at, at people responsible, but he can say exactly what the causes and conditions were that lead to it. And then suggest changes, so the coroner at the end of this all, could recommend any number of things. He has witnesses here from the ministry of Transportation. So it's people responsible for the metropolitan autoroute, and as well the Urgence-Santé, Environment Canada, to talk about the weather conditions, and of course, eyewitnesses, the police and the father of young Yamin.

AUGUSTA LAPAIX : There were two eyewitnesses that were heard from this morning, is that right?

MIKE FINERTY : There were two eyewitnesses. One was right behind Bassam (spell.) Ghaleb as he was going up the Saint-Hubert street ramp, to get onto the metropolitan boulevard. And she said that she saw the car just veer slightly to the left, prematurely, before it actually got onto the metropolitan boulevard...

AUGUSTA LAPAIX : So, where there's a ramp, where there's a little blockade there, barrier...

MIKE FINERTY : Yes, a concrete barrier, where the onramp meets the actual metropolitan boulevard. And then, the driver seemed to lose control. In fact, he did lose control, in fact quite seriously, the car made a complete spin, clockwise, once, and then went up onto this hard ice and snow packed edge, against the concrete barrier. And the

44



Verbatim

MARCH 5, 1996 - CBM - 12:14

- 2

witness said it flew right over that ramp, like, she called it a launching pad, almost, that it went right over that ramp, and over the edge of the elevated section of the met.

AUGUSTA LAPAIX : And this was the woman in the car directly behind him?

MIKE FINERTY : Directly behind on the onramp. Another eyewitness, who was on the metropolitan boulevard saw the same accident, same conditions, and she said, in fact, that, when she had gotten on, at one ramp earlier, she saw a four by four that had its front wheels over the edge as well. In other words the same sort of thing had happened to this car, except that it was able to stop, before it actually went over the edge of the metropolitan autoroute.

AUGUSTA LAPAIX : Was that, in the same spot, you're saying, or, or?

MIKE FINERTY : This is the ramp behind.

AUGUSTA LAPAIX : Oh, O.K..

MIKE FINERTY : But witnesses have been saying that this ice and hard, this hard ice and snow packed ramp, of sorts, accumulated along the sides of the road, was all along the metropolitan, just especially bad on the ramps, because... even though, the, the SQ officers who were on site said it wasn't particularly slippery that night, but that was contradicted by those actual witnesses who say that in braking, as they were going up the ramp, and these were people who say they weren't going fast, about thirty to fifty kilometers an hour, but in braking as they were going up the ramp, they could feel their back tires spinning out of control, and veering to the right or to the left, the back of their cars swinging.

And so they knew that there was, maybe a very thin coating of ice or frost, but in any case, there was this thin coating that they say made it very hard to control your vehicle.

AUGUSTA LAPAIX : Now, what was the mood, at the inquest, this morning?

MIKE FINERTY : People were trying to... we know that the, we know the general circumstances, so I think people were trying to figure out, well, is all that we heard actually true about this? About the hard ice and snow packed ramp, that was on the side of the roadway... So people were trying to figure out, if in fact that was just a few, a few people complaining, or if in fact it was the common experience of people who drove on the road. And that was very quickly, by both SQ officers who were on site, and the eyewitnesses, confirmed, that in fact, they talked

 **Verbatim**

45

MARCH 5, 1996 - CBM - 12:14

- 3

about it amongst themselves prior to the accident, because of prior experiences.

The SQ officers say they've actually noticed this several times in the past, and they say that often you see it along the Turcot exchange, especially during cold snaps, and they say two years ago it was particularly bad. And bad again this year. And eyewitnesses say that they noticed it for weeks before and have commented on it even before they saw the four by four going over the side, or just about going over the side, and the Ghalebs' car going over the side as well.

AUGUSTA LAPAIX : Will Transport Quebec officials be called, you know, to explain why the snow and ice wasn't cleared?

MIKE FINERTY : Well they were furiously taking notes today, Augusta. And in fact, they have a lawyer who is sitting and asking question of the witnesses. Although he didn't ask many questions this morning. They are on site though, and very much the maintenance and the upkeep of the road is in question. Those are questions that keep coming up both from the coroner and the coroner's lawyer representative. It, it, as they say, witnesses have been saying that they noticed the bad condition of the road.

And you'll remember that at the time, that in interviews, the ministry of Transport had said that they weren't cleaning off that ice and snow, because they left it for a couple of days, because many of their workers were in fact on vacation and had extra time off, and it was hard to get all the shifts together to remove it as quickly as they may have in another situation.

AUGUSTA LAPAIX : Now you said there are, a number of eyewitnesses. Are there many more to come? And will Yamin's father, in fact, testify?

MIKE FINERTY : Yes. He's due up next, as a matter of fact, the inquest has taken a break for lunch, and just before two o'clock, Yamin Ghaleb will take the stand and tell his own story of how it happened. We've been able to talk to him, anyway, tough, before reporters, that is, and he's, he's hoping that finally, the truth, the official truth will come out, because, of course, he's told the story many times, but he wants it on the record, and he wants the coroner to make recommendations.

Because you know, he was driving a 1996 BMW, one of the SQ officers who inspected it is a former mechanic, said it was in perfect condition, the tires were just right, this was not just, this was not some used car, or, twenty years old, with summer tires on. This was a car that was in prime condition.

Transcriptions VERBATIM Inc. 1200, avenue McGill College, Bureau 1500, Montréal, Québec H3B 4G7 Télécopie (514) 878-9118

Montréal (514) 878-9979 • Québec (418) 648-0405

Halifax • Moncton • Chicoutimi • Trois-Rivières • Ottawa • Toronto

46



Verbatim

MARCH 5, 1996 - CBM - 12:14

- 4

Everybody was strapped in. In the back seat, young Yamin had a seatbelt on. There's no reason that this accident should've happened. At least that's what it seems, from the testimony so far, because, the car was in such good condition.

AUGUSTA LAPAIX : And also the fact that so many other people were noticing problems, I'm sure, is going to add weight.

MIKE FINERTY : Exactly, and that's what Mister Ghaleb is hoping that the coroner will see by the end of the inquest. And they're going to call expert testimony as well. And later on, in the month, and Mister Ghaleb is hoping that the coroner will tell, the minister of Transportation, will recommend, rather, that there's much stricter upkeep of the roads to make sure that this ramp, never occurs again. (mg)

38811R1402H1755E05MINTRANSQC - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR A LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRESENTATION PUBLIQUE A DES FINS DE PROFIT EST INTERDITE.



47

MARCH 5, 1996 - CJAD MA 800 MONTRÉAL Standard Radio Inc.

NEWS - 13:02 - 1 min

CORONER'S INQUEST INTO THE DEATH OF A FIVE-YEAR-OLD BOY

MURRAY SHERRIFFS (NEWSCASTER) : The father of a five-year-old boy who died in January after the family car plunged from the Metropolitan expressway believes Transport Québec could have done a better job in cleaning the roadway. A coroner's inquest into the accident has begun.

DEREK CONLON (REPORTER) : When Bassem Ghaleb's car plunged off the Metropolitan the night of January 5th, the temperatures were well below zero and the snow that had accumulated at the side of the road had become compacted, and as one SQ officer testified was as hard as the road itself. The family car fell more than seven metres, and young Yamen Ghaleb was fatally injured. He died five days later in Sainte-Justine's Hospital.

At the time fo the accident, Transport Québec said its priority was dealing with the ice on the road, not the snow. Bassem Ghaleb says he hopes the coroner's inquest will result in a recommendation on the importance of snow-clearing.

BASSEM GHALEB (BOY'S FATHER) : Perhaps it will, it will to be a big issue next time, to clean or to do something before it happens.

DEREK CONLON : The weekend of the Ghaleb accident, two other cars fell from the elevated highway after hitting the compacted snow, and at least seven other vehicles almost went off, ending up on top of the retaining wall. Derek Conlon, CJAD News. (cg)

38810R254H1559G05TRANSPORTSQC - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.



Verbatim

48

MARCH 5, 1996 - CBM AM 940 MONTRÉAL Canadian Broadcasting Corp.

NEWS - 13:05 - 50 s

CORONER'S INQUEST INTO BOY'S DEATH

BOB HARDING (NEWSCASTER) : The inquest into the death of five-year-old Yamen Ghaleb got under way this morning in Montréal. Ghaleb died after his parents' car went over the side of the Metropolitan Boulevard. Police and eyewitnesses testified a buildup of ice and packed snow on the sides of the road caused the car to fly off the elevated ramp to the highway.

Nicole Cuillerier was driving behind Ghaleb.

NICOLE CUILLERIER (WITNESS) : I just saw the car that was going up the ramp on Saint-Hubert, and he just hit the left side of the ramp, and then he did a turn on himself, and then he hit the right side of the ramp, and there was like a lot of snow, hard snow, and he just fell off the Metropolitan. I just said to myself, like, you know, if that snow was not there, maybe that would not have happened.

BOB HARDING : Cuillerier says she feels the road is badly maintained. The father of Yamen Ghaleb will testify later this hour. (cg)

38810R196H1611G05TRANSPORTSQC - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.



Verbatim

(49)

MARCH 6, 1996 - CBM AM 940 MONTREAL Canadian Broadcasting Corporation

NEWS 12:00 - 12:01 - 1 m 20 s

CORONER'S INQUIRY INTO THE DEATH OF YAMEN GHALEB

BOB HARDING (HOST) : Transport Québec officials are appearing before the Coroner's inquiry into the death of Yamen Ghaleb. The five year-old boy was killed earlier this year after his father's car flew off the elevated Metropolitan Boulevard in Montreal. Joanne Baily reports.

JOANNE BAILY (REPORTER) : The accident took place on Friday January the fifth. Assam Ghaleb(spell.), who was driving the car blames icy roads and the build-up of snow for the accident. Transport official, Michel Jetté, this morning has been testifying about road conditions on the Metropolitan during weeks leading up to the accident. Jetté says snowfall in December was heavier than at any time in the twelve years he's worked for the department.

He also says he and his superiors had decided that there would be no snow removal on the Metropolitan on week-ends, during the Christmas and New Year's Holiday unless there was an exceptional need. Jetté says closing the highway for snow removal was not feasible because of heavy holiday traffic. That meant that until the night of the accident, the last snow removal on the Metropolitan took place on December the 7th, some three weeks before.

Jetté has testified Transport cruise did salt the road and on ramp where the accident took place just a few hours before. Coroner Jacques Bérubé is trying to determine if the accident that killed Yamen Ghaleb could have been prevented. Joanne Baily, CBC News, at the Montreal Court House. (RV)

38811U269H1420H06MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.

(50)



Verbatim

6 MARS 1996 - CBF MA 690 MONTRÉAL Société Radio-Canada

LES NOUVELLES - 13H04 - 45 s

UN CONTREMAÎTRE A TÉMOIGNÉ AUJOURD'HUI

MARC FILION (ANIMATEUR) : Sur la scène régionale, à l'enquête du coroner sur les circonstances entourant la mort de Yamen Ghaleb, un contremaître de Transports Québec a témoigné aujourd'hui. Michel Jetté affirme qu'il n'y a eu aucun enlèvement de neige entre le 7 décembre et le 8 janvier sur la voie surélevée de l'autoroute Métropolitaine en direction ouest. Par ailleurs, selon le contremaître, l'accumulation le long de l'accotement n'était que de la neige. Michel Jetté dit qu'il ne croyait pas que cette accumulation allait former une croûte.

Il dit aussi qu'il ne pouvait pas prévoir en décembre qu'il allait faire aussi froid que moins 25 degrés, début janvier. Yamen Ghaleb, un garçon de cinq ans, est mort en janvier dernier quelques jours après l'accident qu'avait entraîné la voiture de ses parents en bas d'une bretelle de l'autoroute Métropolitaine. (RV)

38811U160H1407H06MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.



51

MARCH 7, 1996 - CBM AM 940 MONTRÉAL Canadian Broadcasting Corp.

REGIONAL NEWS - 07:35 - 1 min

INQUEST INTO THE DEATH OF A FIVE-YEAR-OLD BOY

JIM COWARD (NEWSCASTER) : A road expert with the SQ has told the coroner investigating the death of five-year-old Yamen Ghaleb a buildup of snow caused the car of the boy's father to go over the side of the Metropolitan Boulevard. The accident happened two months ago.

Joanne Bailey reports.

JOANNE BAILEY (REPORTER) : SQ officer André Boileau has been investigating road accidents for the last 25 years. Using physical evidence, he reconstructs accidents and tries to find out their causes. After studying the Ghaleb case, he had one conclusion.

ANDRÉ BOILEAU (ROAD EXPERT WITH THE SQ) : Dans le cas qui nous occupe, c'est le banc de neige qui a servi à la chute du véhicule.

JOANNE BAILEY : If it hadn't been for the buildup of snow, he says, the car would never have flown off the elevated expressway. Boileau says the Ghaleb's car was travelling at less than 10 kilometres an hour. He says even with the icy conditions, normally the car would have simply plowed into the safety barrier and then stopped.

ANDRÉ BOILEAU : Ce qui a fait en sorte que le véhicule s'est retrouvé un peu comme sur un tremplin pour tomber en bas.

JOANNE BAILEY : But this time, he says, the snow buildup created a kind of sprinboard, launching the car over the barrier and onto the pavement seven and a half metres below.

In earlier testimony, an official with Transport Québec told the coroner the last time the elevated section of the Metropolitan had been cleared of snow was on December the 7th. That's more than three weeks before the accident. Joanne Bailey, CBC News, Montréal. (cg)

38811R302H1527G07TRANSPORTSQC - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.

52



7 MARS 1996 - CBF MA 690 MONTRÉAL Société Radio-Canada

LES INFORMATIONS - 07H34 - 30 s

ENQUÊTE SUR LA MORT DU JEUNE GHALEB

ISABELLE POULIN (ANIMATRICE) : À l'enquête du coroner sur la mort du petit Yamen Ghaled, un contremaître de Transport Québec, Michel Jetté, a admis qu'il n'y avait pas eu de déneigement sur la Métropolitaine entre le 7 décembre et le 8 janvier même s'il y a eu plusieurs chutes de neige. Selon monsieur Jetté, on ne déneige pas la Métropolitaine durant le temps des fêtes pour ne pas pénaliser les automobilistes. Le garçon est mort lorsque le véhicule conduit par son père est tombé en bas de la Métropolitaine. La neige accumulée le long du parapet s'est transformée en rampe de lancement pour la voiture. L'enquête reprendra dans deux semaines. (RV)

38776U134H1125H08MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.



MARCH 7, 1996 - CIQC AM 600 MONTRÉAL CFCF Inc.

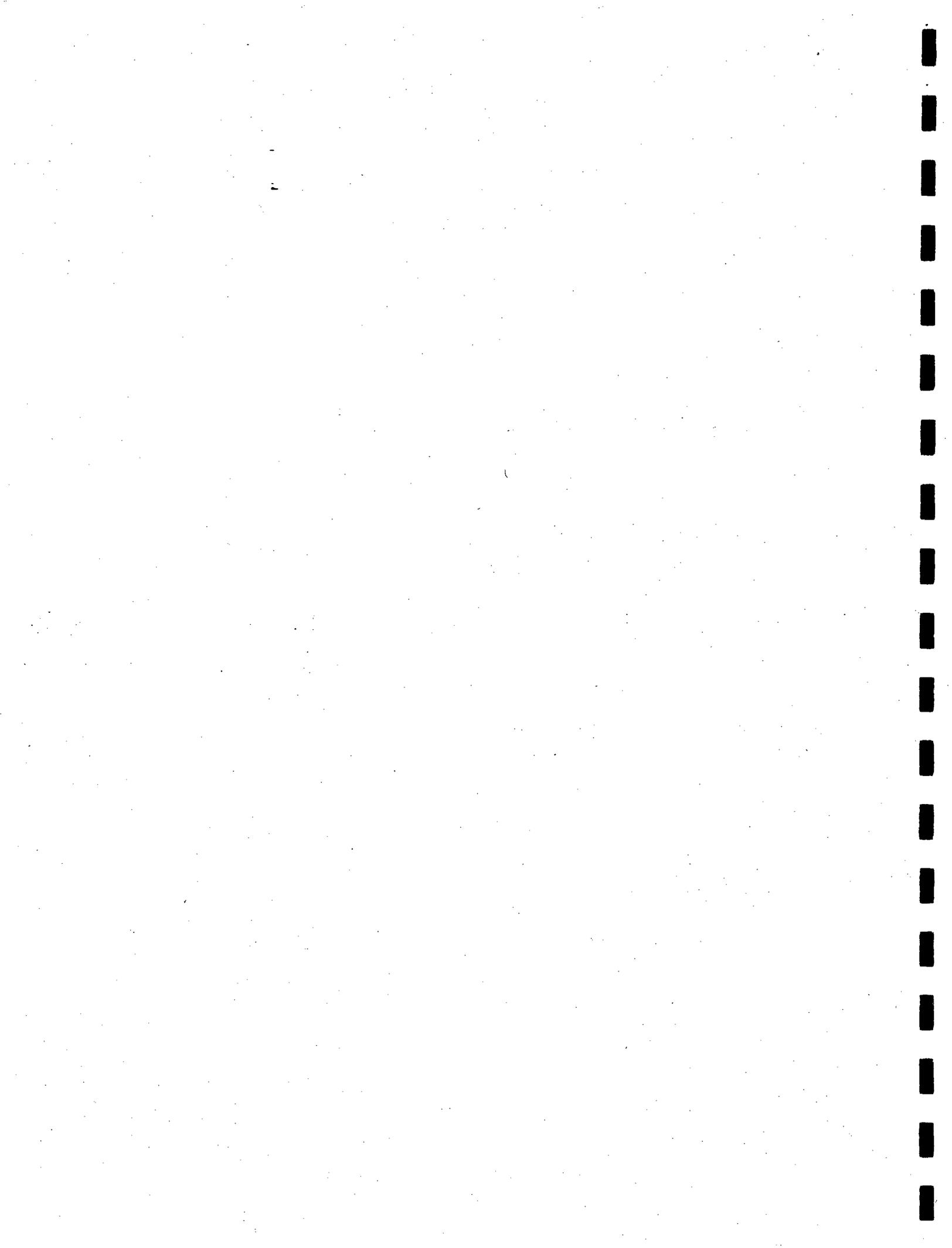
NEWS - 08:05 - 30 s

CORONER'S INQUEST ON DEATH OF YOUNG BOY

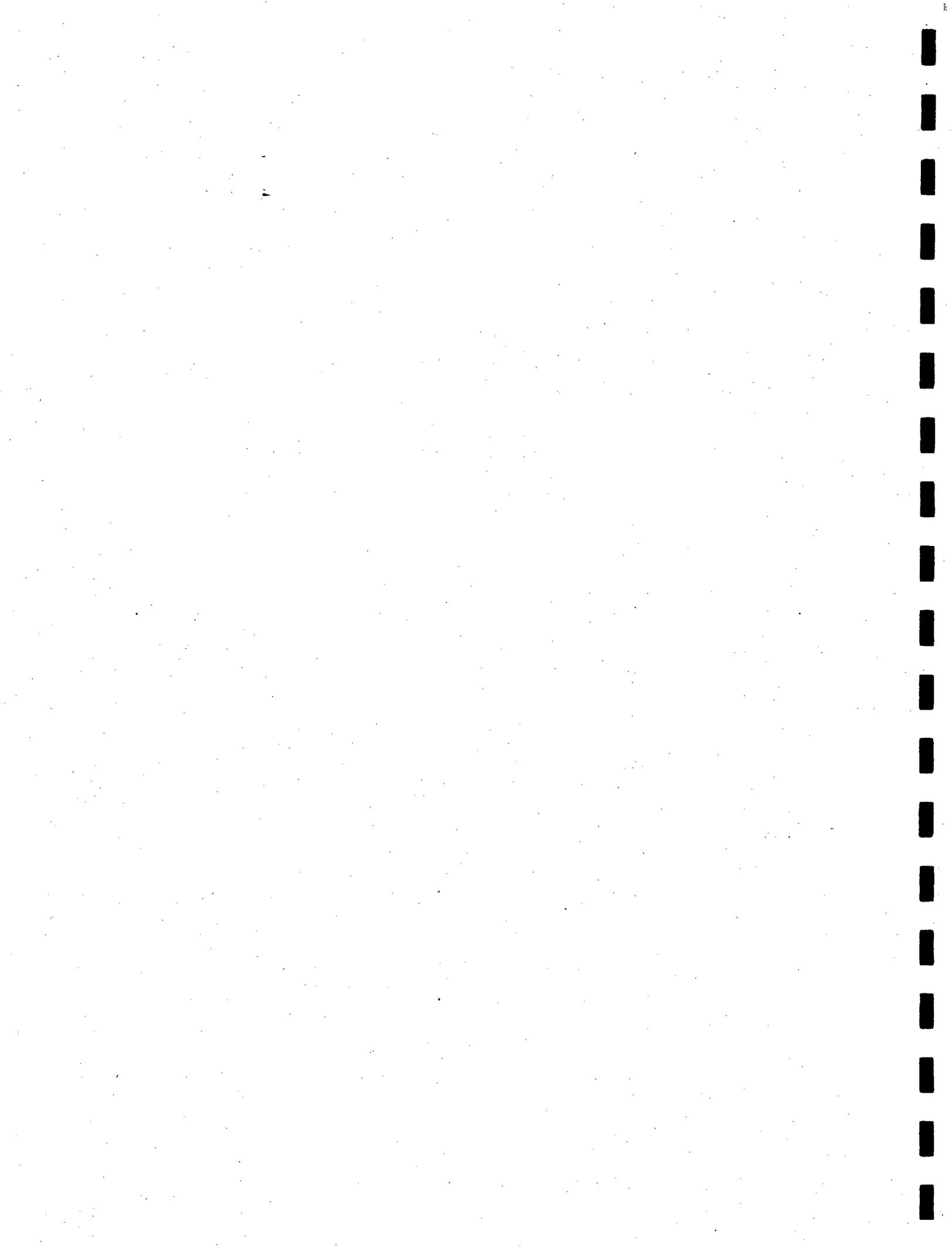
JASON MAYOFF (HOST) : Transport Québec has been ordered to turn over its snow clearing records for the past five years to a Coroner's inquest. The inquest is looking into a January accident in which a car plunged off the elevated Met, killing a five year old boy. The driver of that car says he couldn't prevent the accident. Mahssam Ghaleb(spell.) said a hard packed snow along the side of the highway created a ramp, sending him over the edge to fall ten metres to the road below. (RV)

38811U111H1118H08MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.



TÉLÉVISION





LE 5 MARS 1996 - CFTM canal 10 MONTRÉAL Réseau TVA

LE TVA ÉDITION MIDI - 12H07 - 2 min 30 s

L'ENQUÊTE DU CORONER COMMENCE AUJOURD'HUI

FRANÇOIS PARADIS (LECTEUR): Enquête du coroner, ça, on avait abordé ça ensemble.

PIERRE BRUNEAU (LECTEUR): Oui.

FRANÇOIS PARADIS : Le jeune Yamen Ghaleb qui est mort sur la métropolitaine, qui avait passé par dessus l'espèce de barre de protection, là.

PIERRE BRUNEAU : Bien oui, tout ce bloc de glace, toujours. Et plusieurs véhicules, d'ailleurs, avaient glissé sur cette rampe qui devenait une rampe de lancement et les voitures se retrouvaient 10 mètres plus bas. Mais dans le cas du jeune Yamen Ghaleb, ça avait été une chute mortelle. En fait il a été, quoi, cinq jours dans le coma. On retrouve tout de suite au Palais de Justice André Jobin. Bonjour André.

ANDRÉ JOBIN (REPORTER): Bonjour Pierre.

PIERRE BRUNEAU : Alors on commence une enquête du coroner pour établir... parce que ce n'est pas souvent que c'est arrivé, ce genre d'accident.

ANDRÉ JOBIN : Non. En fait, c'est pour établir les circonstances entourant la mort et c'est pour trouver les responsables mais non des coupables. C'est une enquête qui doit durer environ huit jours, qui se poursuivra à la fin du mois de mars et qui se poursuit aujourd'hui, demain et jeudi.

On se rappelle que dans la soirée, à la fin de la soirée du 5 janvier dernier, Bassam Ghaleb, alors qu'il s'appretait à emprunter l'autoroute métropolitaine à partir de la voie d'accès de la rue Saint-Hubert, a perdu la maîtrise de son véhicule, s'est retrouvé sur le muret de sécurité mais comme il y avait amoncellement de neige durcie, ce muret a servi en quelque sorte de tremplin.

Il s'est retrouvé sept mètres et demi plus bas sur la voie de service sur le toit. Si le père et la mère s'en sont tirés avec des blessures légères, le fils fut moins chanceux puisqu'il est mort cinq jours plus tard à Sainte-Justine des suites de polytraumatismes.

PIERRE BRUNEAU : Il y avait beaucoup de glace noire à cette époque, là, à ce moment-là? —

58



Verbatim

LE 5 MARS 1996 - CFTM - 12H07

- 2

ANDRÉ JOBIN : Oui. Selon le patrouilleur qui est venu témoigner ce matin, le temps était clair le soir du 5 janvier. La chaussée était dégagée mais cependant il y avait une glace noire parce qu'on parle de moins 25, moins 30 degrés, le froid qui sévissait à ce moment-là, sans compter le facteur vent.

PIERRE BRUNEAU : D'autant plus qu'il y a eu d'autres accidents.

ANDRÉ JOBIN : Oui, le policier a aussi témoigné qu'au cours des prochains, des premiers jours du mois de janvier dernier, il avait remarqué tout au long de l'autoroute métropolitaine et même de l'échangeur Turcot à peu près tout le long des murets de sécurité, il y avait de la neige durcie accumulée. D'ailleurs au cours de ces journées, trois voitures au total ont tombé, sont tombées en bas de l'autoroute métropolitaine sans compter sept ou huit qui ont fini leur course sur les murets de sécurité.

PIERRE BRUNEAU : Dites, André, vous avez pu avoir la réaction du père du jeune Ghalab ce matin?

ANDRÉ JOBIN : Oui. Évidemment le père souhaite que cette enquête permette de corriger certaines choses qui pourraient éviter à l'avenir ce genre de, d'incidents malheureux. On l'écoute.

BASSAM GHALEB (PÈRE DE LA VICTIME) : Qu'il y ait des... Enfin je pense que le coroner l'a dit, qu'il y ait des recommandations et d'établir exactement les circonstances de l'incident afin que ça ne se reproduise plus.

PIERRE BRUNEAU : Une enquête qui doit être longue?

ANDRÉ JOBIN : Oui, elle se poursuit aujourd'hui, demain et jeudi et cinq jours, les cinq derniers jours, du 25 au 29 mars.

PIERRE BRUNEAU : Merci André.

ANDRÉ JOBIN : C'est bien, au revoir.

PIERRE BRUNEAU : Au revoir. (Amd)

38810R641H1435H05TRANSPORTS

- 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.



LE 5 MARS 1996 - canal 5 MONTRÉAL Télévision Quatre Seasons

LE GRAND JOURNAL - 12H32 - 2 min

ACCIDENTS SUR LE MÉTROPOLITAIN

YVES BOMBARDIER (LECTEUR): Une enquête du coroner s'est ouverte ce matin au Palais de Justice de Montréal pour tenter de faire la lumière sur la mort du petit Yamen Ghaleb, cinq ans. Isabelle, on se rappelle que l'enfant est mort des suites de ses blessures, là, après que l'auto de son père ait plongé de l'autoroute métropolitaine.

ISABELLE RICHER (REPORTER): Exactement, ça s'est passé le vendredi 5 janvier vers 23 heures. Bassam Ghaleb était avec sa femme et son fils. Il roulait sur... Il ont emprunté la bretelle d'accès de la rue Saint-Hubert pour, pour avoir accès justement à l'autoroute métropolitaine.

YVES BOMBARDIER : Oui.

ISABELLE RICHER : Dans la courbe, son auto a dérapé, à monsieur Ghaleb, il a frappé d'abord le muret de gauche et ensuite le muret de droite. Il a été projeté vers le muret de droite et comme vous le voyez, plutôt que d'arrêter, le muret de protection était couvert de neige durcie, ça faisait pratiquement une rampe de lancement.

Alors il a plongé du haut de la métropolitaine, il a fait une chute d'environ 25 pieds. Il y a deux personnes qui ont été témoins de l'accident et qui ont dit avoir vu l'auto grimpée sur le muret et restée en suspens pendant deux ou trois secondes. D'ailleurs cette fin de semaine-là, il y a eu 13 accidents au total, là, sur les voies rapides de là, de la Métropole.

YVES BOMBARDIER : Mais dites-moi, Isabelle, qu'est-ce que monsieur Ghaleb attend précisément de cette enquête-là?

ISABELLE RICHER : Bien monsieur Ghaleb va témoigner, d'ailleurs cet après-midi, là, à la reprise de l'enquête. Il va donner sa version des faits, bien sûr. Lui, essentiellement, ce qu'il dit, c'est que de toute évidence le muret de protection n'a pas fait son travail. Il l'a plutôt projeté en bas de l'autoroute métropolitaine. Il y avait tellement de glace, c'en était dangereux. Ça n'a donc servi à rien d'avoir un muret.

Il dit qu'il espère qu'il y aura des recommandations utiles pour l'avenir, qu'on pourra essayer d'éviter ce genre d'accident. D'ailleurs c'était tellement évident



LE 5 MARS 1996 - CFJP - 12H32

que la glace rendait les murets dangereux pendant ce week-end que, dans les jours qui ont suivi, le ministère des Transports avait commandé, si on veut, une opération déneigement. Alors on peut écouter monsieur Galeb.

BASSAM GHALEB (PÈRE DE LA VICTIME) : Non, je ne, non je ne (inaudible) personne. Probablement c'est une circonstance... Je ne blâme personne mais je veux dire, que ce soit une négligence ou une erreur, ou peu importe ce qui compte c'est que ça ne se reproduise plus, je pense.

ISABELLE RICHER : Alors on entendra monsieur Galeb cet après-midi à partir de deux heures moins le quart. Il y a évidemment d'autres témoins qui seront entendus au cours de la semaine.

YVES BOMBARDIER : Merci Isabelle.

ISABELLE RICHER : Au revoir Yves.

YVES BOMBARDIER : Bon après-midi.

(Amd)

38810R503H1354H05TRANSPORTS

- 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR TRANSCRIPTIONS VERBATIM INC. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFIT EST INTERDITE.



(61)

5 MARS 1996 - CEJP canal 5 MONTRÉAL Télévision Quatre Saisons

LE GRAND JOURNAL - 12H34 - 1m

ENQUÊTE SUR LA MORT DU JEUNE GHALEB

YVES BOMBARDIER (ANIMATEUR) : Par ailleurs, Isabelle, l'enquête du coroner sur la mort du petit Yamen Ghaleb. Il y a un contremaître du Ministère des transports qui témoigne, là?

ISABELLE RICHER (REPORTER) : Oui, c'est ça, c'est monsieur Michel Jetté. Lui il est venu dire ce matin que, pendant les vacances des fêtes, on n'a pas fait de transport de neige sur les voies surélevées entre le 20 décembre et le 3 janvier; parce qu'il y a une directive verbale qui dit que, puisqu'il y a un flot de circulation plus important durant les fêtes, on ne fait pas de transport de neige...

YVES BOMBARDIER : Hum, hum.

ISABELLE RICHER :pour ne pas fermer inutilement des voies. Il dit, qu'effectivement, il y avait de la neige en bordure des autoroutes, mais que comme il n'avait pas plu, il s'est dit que ça ne se transformerait pas en glace, que ce ne serait pas si dangereux et, pourtant, le procureur de la couronne...le procureur, plutôt, du coroner lui a fait remarqué il y quand même eu une chute de température importante; est-ce que ce n'était pas une nature à faire geler, justement, les amas de neige? Il dit « Bien, en fait, je ne pensais pas que ça gèlerait autant, que ça durcirait autant. »

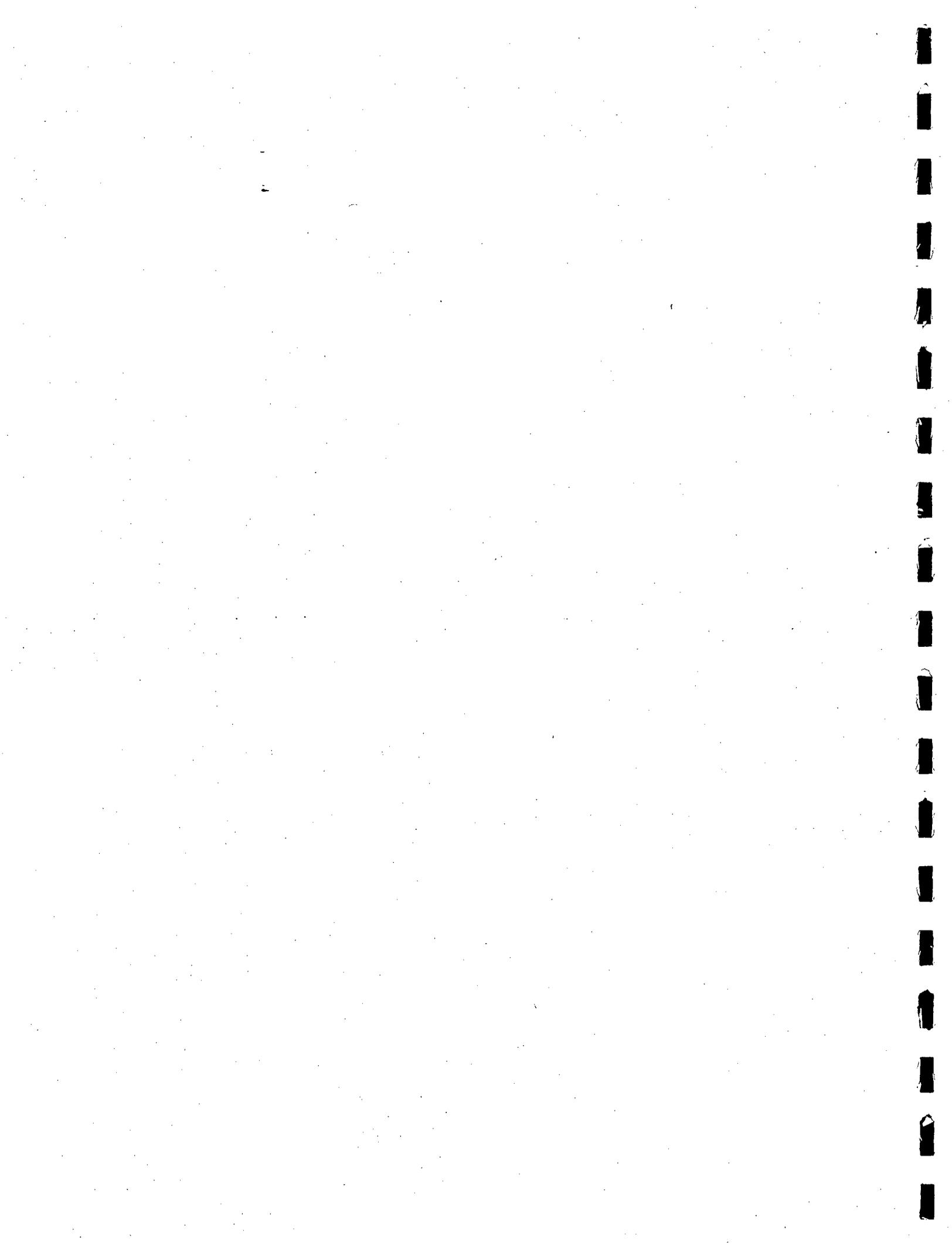
YVES BOMBARDIER : Merci, Isabelle.

ISABELLE RICHER : Au revoir, Yves.

YVES BOMBARDIER : Bon après-midi. (RV)

38811U257H1343H06MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE. L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.





MARCH 6, 1996 - CEFC channel 12 MONTREAL CTV

PULSE - 12:49 - 1 m 50 s

QUEBEC SAYS ITS SIDE OF THE STORY

MUTSUMI TAKAHASHI (HOST) : There was more startling testimony today at an inquest into the traffic death of a five year-old boy. Yamen Chaleb died after his parents car flew off the Metropolitan Expressway on January the fifth. This morning, Transport Quebec officials began telling their side of the story. Lianne Castelino, now, joins us from outside the Palais de Justice. Lianne, it seems a lot of people are pointing the finger at Transport Quebec...?

LIANNE CASTELINO (REPORTER): That's right Mutsumi. If you recall, right after the accident, there was quite a bit of media frenzy and quite a lot of public outrage. Everybody wanted to know why Transport Quebec did not clean the snow that had...that had accumulated on the side of the Metropolitan. Snow that had formed a ramp that caused the accident. Now, we heard from a Transport Quebec foreman this morning, who is responsible for the cleaning cruise. He testified that there had been a decision made among Transport Quebec officials not to clear snow between...over the Christmas Holiday period, dates between December 20th and January third.

The reasons for that included that it would be an inconvenience to motorists despite the fact that it would propose...cause a danger. The reason is that they'd have to close the highway to...to clean it off. And also, they found that the snow was not heavy snow, it was dry snow, that it wouldn't accumulate.

In essence, they did not end up cleaning the snow 'til January 8th, which is three days after the accident. And in total, the snow on that part of the Metropolitan that we are talking about, had not been removed, physically removed for about a month prior to the accident. Now, we are going to hear more testimony this afternoon from a...from an SQ expert, a road expert and we'll have the full story tonight à Pulse at Six. Mutsumi?

(64)



Verbatim

MARCH 6, 1996 - CFCF - 12:49

- 2

MUTSUMI TAKAHASHI : Thank you very
much, Lianne. (RV)

38811U348H1357H06MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR A LA
RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU
PRESENTATION PUBLIQUE A DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.

Transcriptions VERBATIM inc. 1200, avenue McGill College, Bureau 1600, Montréal, Québec H3B 4G7 Télécopie (514) 870-9118
Montréal (514) 878-9979 • Québec (418) 648-0405
Halifax • Moncton • Chicoutimi • Trois-Rivières • Ottawa • Toronto



LE 6 MARS 1996 - RDI canal 19 QUÉBEC Société Radio-Canada

NOUVELLES - 15h05 - 20 s

DÉCÈS DU PETIT GALEHB : UN CONTREMAÎTRE DU MTQ TÉMOIGNE À L'ENQUÊTE

GENEVIÈVE ASSELIN (LECTRICE) :
Enfin, au Palais de justice de Montréal, un contremaître de Transports Québec est venu témoigné, ce matin, à l'enquête du coroner sur la mort du petit Yamen Galehb. Rappelons que le petit Galehb est mort en janvier dernier après que la voiture de ses parents eut plongée d'une bretelle de l'autoroute métropolitaine à Montréal.

Le contremaître Michel Jeté a expliqué qu'il n'y avait aucun enlèvement de neige sur l'autoroute entre le 7 décembre et le 8 janvier. (CG)

41790R112H1630G0703MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.

66



Verbatim

MARCH 6, 1996 - CFCF channel 12 MONTREAL CTV

PULSE - 18:18 - 1 min 45 s

INQUEST INTO THE DEATH OF YAMEN GALEB

MUTSUMI TAKAHASHI (ANCHOR): There was some surprising revelations at an inquest into an accident on the Metropolitan.

BILL HAUGLAND (ANNOUNCER): Five-year old Yamen Galeb died of injuries he suffered after his parents' car catapulted off a snow bank in January. This morning, an official from Transport Quebec told the coroner why the snow was allowed to pile up so dangerously to the very high levels it was. Lianne Castelino reports.

LIANNE CASTELINO (REPORTER): Michel Jetté, a Transport Quebec foreman testified that his boss and others had made a decision not to close the metropolitan during the holidays, a period dating from December 20th to January 3rd, except in the event of a snow storm or a major accident.

He told coroner Jacques Bérubé that the decision was based on two criteria: that closing the highway would trigger traffic headaches for holiday travelers and that the snow forecast was of a dry texture and would probably not accumulate.

Jetté testified that the decision was reevaluated on January 5th. At that time, Transport Quebec officials agreed to proceed with their snow clearing operations. But they decided to give the Lafontaine tunnel over the Met because unlike the Met the tunnel has no shoulder area for crews to shovel the snow unto. The decision proved fatal.

That evening, Basam Galeb's car careened over a snow bank and down 10 meters to the street below. His five-year old son, Yamen, died of injuries suffered in the accident. That same weekend, two other cars flew off the Met in similar fashion. During today's testimony, lawyers for the coroner requested records of previous accidents on the Metropolitan dating back to 1990. The inquest will resume on March 25th.

Lianne Castelino, Pulse News. (Lcg)

38811U312H1755H7TRANSPOR - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.

Transcriptions VERBATIM inc. 1200, avenue McGill College, Bureau 1500, Montréal, Québec H3B 4G7 Télécopie (514) 878-9118
Montréal (514) 878-9979 • Québec (418) 648-0405

Halifax • Moncton • Chicoutimi • Trois-Rivières • Ottawa • Toronto



67

LE 6 MARS 1996 - CFJP canal 5 MONTRÉAL Télévision Quatre Saisons

LE GRAND JOURNAL - 22H43 - 35 s

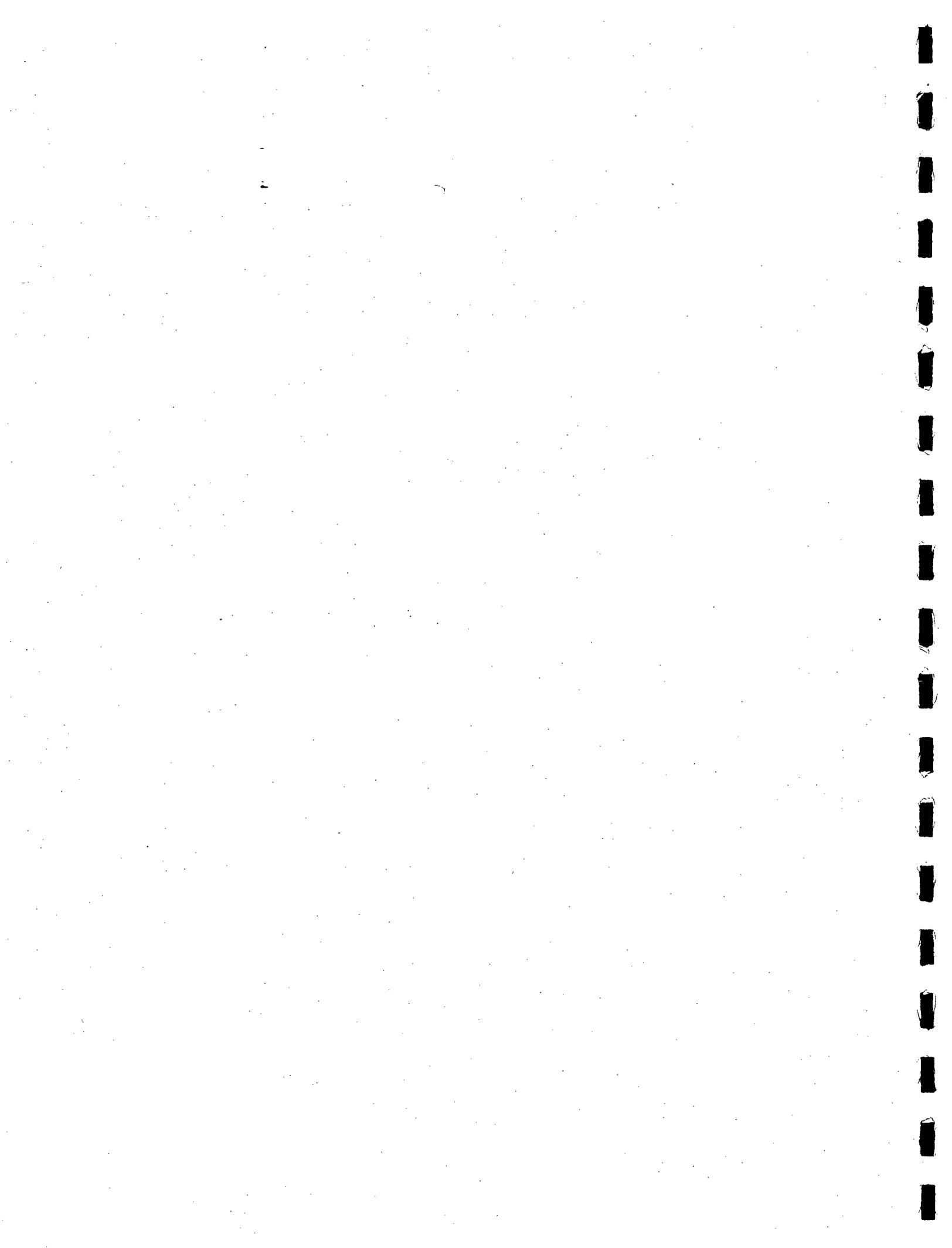
ENQUÊTE SUR LA MORT DE YAMEN GALEB

CHANTAL LEBLOND : C'était au tour du ministère des Transports d'être sur la sellette au 2e jour de l'enquête du coroner sur la mort du petit Yamen Galeb, le 5 janvier dernier sur la métropolitaine.

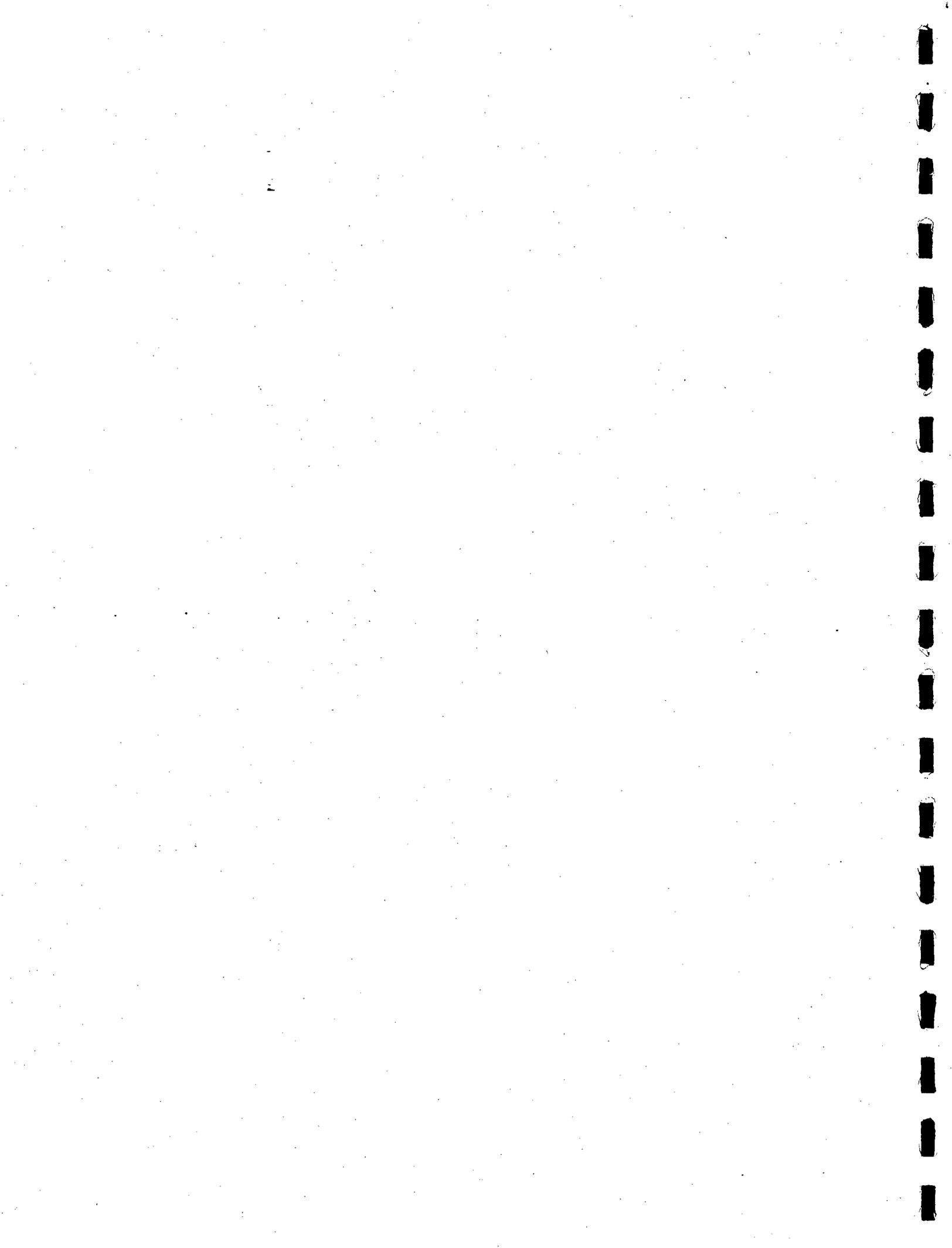
Un contremaître a expliqué qu'on n'avait pas enlevé la neige sur les autoroutes parce que durant la période des Fêtes le ministère évite de fermer les voies rapides en raison du flot important de circulation. Par la suite, un expert en sécurité a indiqué que s'il n'y avait pas eu d'accumulation de neige le long des murets de la métropolitaine, l'automobile de monsieur Galeb n'aurait jamais plongé du haut de l'autoroute. L'enquête va reprendre le 25 mars. (Log)

38811U140H1805H7TRANSPOR - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.



ANNEXE A



**ENQUÊTE PUBLIQUE DU CORONER
AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE - ACCIDENT MORTEL**

CORONER : M^e JACQUES BÉRUBÉ

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS - RECOMMANDATIONS

État de la situation

À la suite du décès du jeune Ghaleb le 10 janvier 1996 une enquête publique du coroner a été confiée à M^e Jacques Bérubé, par le coroner en chef M^e Pierre Morin. Cette enquête aura lieu les 5, 6, et 7 mars ainsi que les 25 au 29 mars 1996.

Des employés du ministère des Transports du Québec seront appelés à témoigner à titre de témoins ou d'experts pendant cette enquête. Le Service des relations avec le public et les médias (SRPM) souhaite vous faire part des considérations et des recommandations qu'il juge pertinentes au bon déroulement de l'enquête car il y a lieu de prévoir la présence des médias tout au long des audiences publiques.

1. Présence du S.R.P.M.

Compte tenu de la présence permanente des médias que nous prévoyons tout au long des audiences publiques, il serait souhaitable qu'au moins un représentant du SRPM soit sur place.

Son travail consistera à assister aux audiences, à analyser le traitement médiatique alloué à cet événement et à conseiller les représentants du Ministère dans leurs rapports avec les médias.

Logistique : A chaque demi-journée, commander d'urgence chez VERBATIM les transcriptions ou cassettes (audio ou vidéo, selon le cas) de médias qui ont traité des audiences.

Ces documents (Nouvelles du midi et celles de la fin d'après-midi) faciliteront l'analyse médiatique de fins de journée, lors de la rencontre quotidienne de l'équipe. (Voir point suivant).

2. Rencontres quotidiennes

Il serait souhaitable qu'une rencontre quotidienne soit tenue à la fin de chaque journée d'audiences. Ces rencontres devraient regrouper une équipe formée des personnes suivantes :

- le directeur de la D.T. de Montréal (si possible),
- le responsable ministériel de cette enquête,
- le conseiller juridique du Ministère,
- un représentant du SRPM,
- les personnes susceptibles de participer à l'analyse des événements. Il s'agit des personnes capables de questionner ou contre-interroger les experts externes et évaluer le contenu livré par nos experts.

Cette analyse des événements de la journée portera sur le contenu et la forme des témoignages pour cette journée spécifique. Des, plus cette journée doit être mise en perspective par rapport aux journées précédentes. Il s'agit d'évaluer les témoignages et la qualité du traitement médiatique.

Au matin de la deuxième journée d'audiences, une synthèse du traitement médiatique * serait remise à chacune des membres de l'équipe. Il en sera de même pour chaque journée subséquente.

- Notons que le traitement des audiences de la veille dans les médias écrits sera disponible seulement le lendemain matin.

3. Communications sur les ondes de radio du Ministère

Nous suggérons l'envoi, le plus tôt possible, d'une note de service afin que les contremaîtres et chefs d'équipe s'assurent qu'aucun commentaire relatif aux audiences ne soit échangé sur les ondes des radios mobiles dans les véhicules du Ministère. Ces ondes de radio sont susceptibles d'être écoutés par n'importe qui et pourraient occasionner des situations embarrassantes pour le Ministère.

4. Questions des journalistes aux témoins du Ministère

Nous nous interrogeons sur la possibilité d'autoriser les témoins du Ministère à répondre aux questions des journalistes lors de leur sortie du prétoire et de la salle d'audiences. Il est probable que des médias, surtout électroniques, cherchent à obtenir des témoins un résumé de leur témoignage. Étant donné que micros et cameras sont exclus de la salle d'audiences ils chercheront à obtenir des images et du son.

Si les témoins sont autorisés d'agir comme porte-parole:

Pour : Cette façon de procéder est favorable à l'image du ministère, nous démontrons une attitude transparente.

Contre : Nous risquons de voir les témoins du Ministère répondre de façon spontanée (certains témoins risquent de répondre à toutes les questions sans discernement) et ainsi déborder largement du cadre de leur témoignage.

Si les témoins ne sont pas autorisés d'agir comme porte-parole :

Pour : Nous contrôlons le discours donc nous sommes en grande sécurité.

Contre : Nous risquons de véhiculer une attitude coupable, donc très mauvaise pour l'image du Ministère et de ses employés.

OPTION : Un porte-parole autorisé à parler à la place du témoin du Ministère.

Pour :

- Un individu qui véhicule un seul message, peu importe la question.
- Une image unique.

Contre :

- Les médias peuvent véhiculer l'idée que le Ministère tient à contrôler son image.
- Il risque de s'empêtrer dans des domaines qu'il maîtrise moins, donc fragile aux questions pièges.
- Difficulté de répondre individuellement à tous les médias (surtout si certains médias souhaitent traiter un aspect particulier).

À noter que si cette dernière option est retenue ce porte-parole doit être bilingue.

Le droit d'échange entre les témoins du Ministère et les représentants des médias doit être décidé par les autorités du Ministère.

Peu importe la formule retenue, il faut prévoir un certain encadrement et une formation pour les témoins. (Formation sur mesure). L'encadrement doit être serré et amener les témoins à bien résumer leur témoignage.

5. Simulations

Afin de faciliter la préparation des témoins du Ministère, peu habitués aux audiences d'une enquête publique du coroner, nous suggérons la tenue de séances de simulation.

L'objectif de ces séances de simulation est exclusivement d'informer et de dédramatiser le décorum et la procédure. Les témoins du Ministère seront ainsi informés de la façon de faire et du pourquoi d'une enquête publique du coroner. Il faut cependant éviter que cette préparation puisse être perçue, tant par les participants que les personnes de l'extérieur si elles devaient en être informées, comme étant une tentative de collusion.

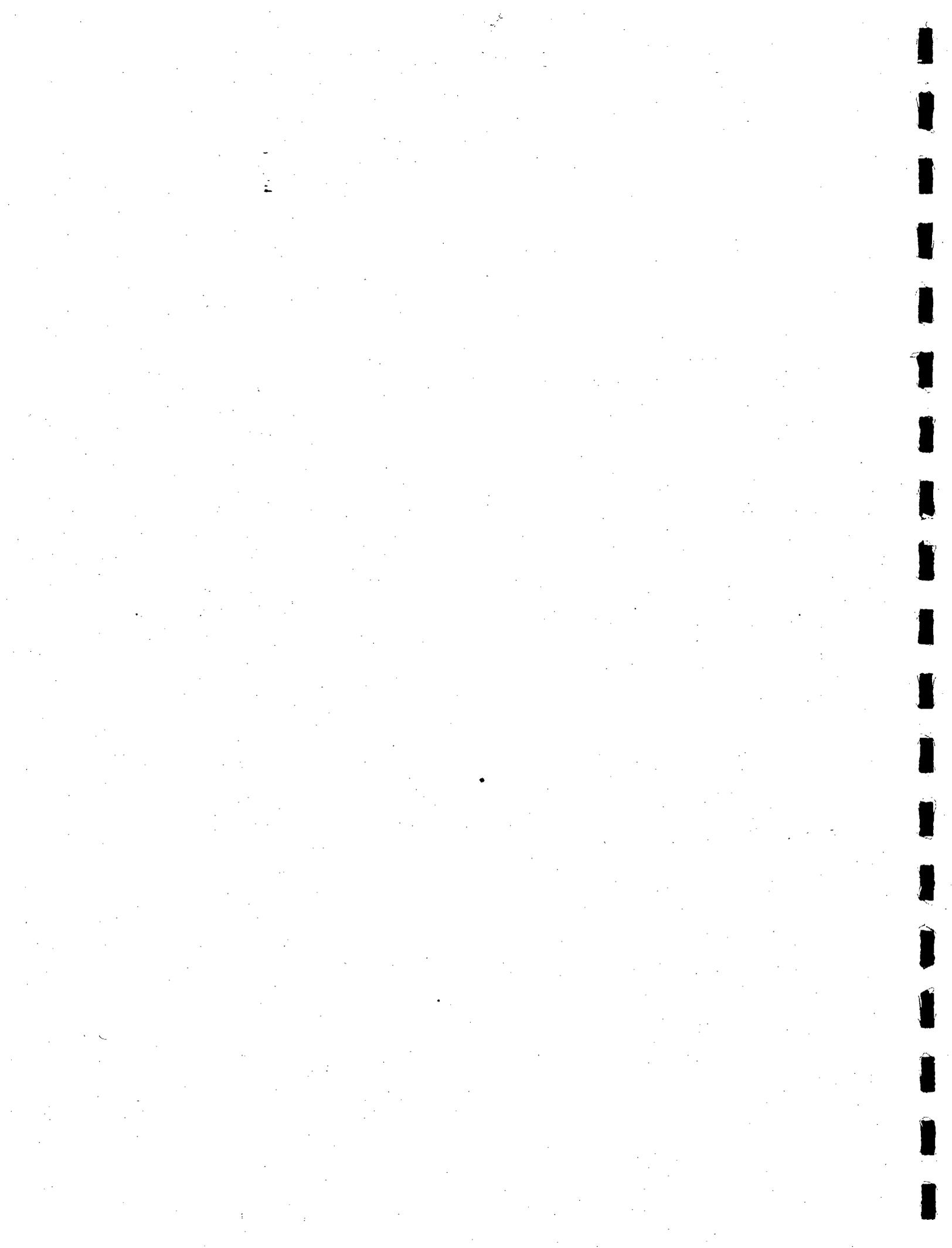
Logistique : Prévoir un local aménagé adéquatement, un scénario et les personnes nécessaires à sa réalisation qui devrait être suivie d'une évaluation.

6. Évaluation

Après les audiences, il serait souhaitable que l'équipe se rencontre de façon officielle afin de dresser un bilan complet de cette enquête publique du coroner. Un rapport avec des recommandations devrait être transmis aux autorités supérieures en prévision des autres enquêtes.



ANNEXE B



ENQUÊTE PUBLIQUE DU CORONER AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE - ACCIDENT MORTEL

MARDI, 5 MARS 1996

Tel qu'il a été annoncé l'enquête publique du coroner a commencé aujourd'hui au Palais de Justice de Montréal devant le coroner assigné M^e Jacques Bérubé.

Les deux procureurs présents étaient : le procureur du coroner M^e Guy Picard et, représentant le Ministère des Transports, M^e Daniel Morin. Le sergent André Boileau, expert de la SQ en sécurité routière assistait également aux audiences ainsi que monsieur Jean-Marc Desrochers, ing., responsable du dossier à la D.T. de Montréal et monsieur Denis Cormier, ing., du Service de la Sécurité en transports. Le S.R.P.M. a été représenté par madame Maria Sotériadès, conseillère en communication. Évidemment des témoins et des journalistes étaient aussi dans la salle.

Les audiences ont commencé à 9 h 45 avec une brève description des événements par le coroner M^e J. Bérubé qui a également tenu à préciser le rôle et les limites du coroner dans une telle enquête. Son rôle est de faire le nécessaire afin de déterminer les causes du décès et les circonstances, informer le public et formuler des recommandations pour une meilleure protection de la vie humaine. Toutefois il lui est interdit de se prononcer sur un coupable vu que un coroner ne fait plus partie de l'appareil judiciaire pénal et il a une fonction sociale et préventive. M^e Bérubé a également souligné que le but de ces trois premiers jours d'audiences est d'établir les faits matériels tandis que les témoignages d'experts, (de la SQ, du MTQ et probablement de la SAAQ) suivra à la fin du mois et plus précisément les 25 et 29 mars.

Les témoignages de cette première journée ont commencé avec les deux policiers de la SQ qui se sont rendu au lieu de l'accident le 5 janvier 1996. Le témoignage le plus long a été celui du premier policier qui a fait une description détaillée de tout ce qui a constaté en se rendant au lieu de l'accident et qui a donné plusieurs explications sur le rapport écrit de l'accident. Leur témoignage a été suivi par celui de deux autres témoins qui étaient présent le moment de l'accident. Le procureur du ministère a posé des questions seulement au premier policier.

Durant l'après-midi ont témoigné : le conducteur du véhicule et père de l'enfant décédé, une policière et un policier de la CUM, quatre techniciens ambulanciers (deux d'Urgences Santé) ainsi que le docteur qui se rendu tout de suite au lieu de l'accident. Au total, dans cette première journée, le coroner a attendu les témoignage des 12 personnes. Les audiences se sont terminées à 16 h et reprendront demain, 5 mars, à 9 h.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Comme au moment de l'accident et de l'annonce de la tenue d'une enquête publique du coroner et comme il a été prévu, l'intérêt des médias dans ce cas demeure très grande. Tous les médias de la région de Montréal, tant écrits et électroniques, se sont rendus au Palais de Justice et ont suivi les audiences tout au long de la journée.

Leur couverture médiatique a commence avec les émissions des nouvelles du midi et elle a continué dans l'après- midi et jusqu'au tard dans la soirée. Vu que la présence des caméras ou d'enregistrements n'est pas permise dans la salle des audiences la plupart des médias ont obtenu des entrevues des témoins et surtout de monsieur Ghaleb aussitôt leur sortie de la salle.

Selon les transcriptions obtenues jusqu'à ce moment (TVA, TQS, CKAC, CKVL, CBF, CJAD, CBM) on constate que la plupart des médias couvrent principalement le témoignage des deux policiers et des deux témoins indépendantes et soulignent surtout tout ce qui a été dit concernant l'état de la chaussée. Il y a encore peu de références sur le rôle du MTQ et, en général, les médias ont respecté le fait qu'aucun de représentants du MTQ ne peut pas faire des commentaires, élaborer ou se prononcer d'une façon ou d'une autre sur ce sujet avant la fin des audiences.

**ENQUÊTE PUBLIQUE DU CORONER
AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE - ACCIDENT MORTEL**

MERCREDI, 6 MARS 1996

L'enquête publique du coroner s'est poursuivie pour une deuxième journée consécutive au palais de Justice de Montréal avec la présence des mêmes personnes que la première journée, c'est à dire : les deux procureurs, M^e Jean-Guy Picard, procureur du coroner, M^e Daniel Morin représentant le Ministère des Transports, le sergent André Boileau, expert de la SQ en sécurité routière, monsieur Jean-Marc Desrochers, ing., responsable du dossier à la D.T. de Montréal, monsieur Denis Cormier, ing., du Service de la Sécurité en transports et Maria Sotériadès de la Direction des communications du Ministère (S.R.P.M.). Des témoins et des journalistes étaient aussi dans la salle.

Les audiences ont commencé à 9 h 55 et dans cette deuxième journée deux témoins se sont présentés. Monsieur Michel Jetté, contremaître au Centre de Services d'Anjou et le sergent André Boileau, l'expert de la SQ en sécurité routière. Le témoignage de monsieur M. Jetté a duré tout l'avant midi. M. Jetté qui a été d'abord questionné par M^e Morin, a expliqué brièvement la procédure du ministère en ce qui concerne le déneigement et le transport de neige et la priorité accordée au déneigement des tunnels. Il a aussi donné des explications détaillées sur les rapports journaliers remplis par les employés du C.S. Anjou ainsi que les discussions, directives et décisions prises pendant la période des fêtes avec ses supérieurs immédiats. M. Jetté était ensuite questionné par Me Picard et le coroner lui-même qui a voulu bien comprendre les rapports qu'ont été déposés ainsi que d'autres détails techniques.

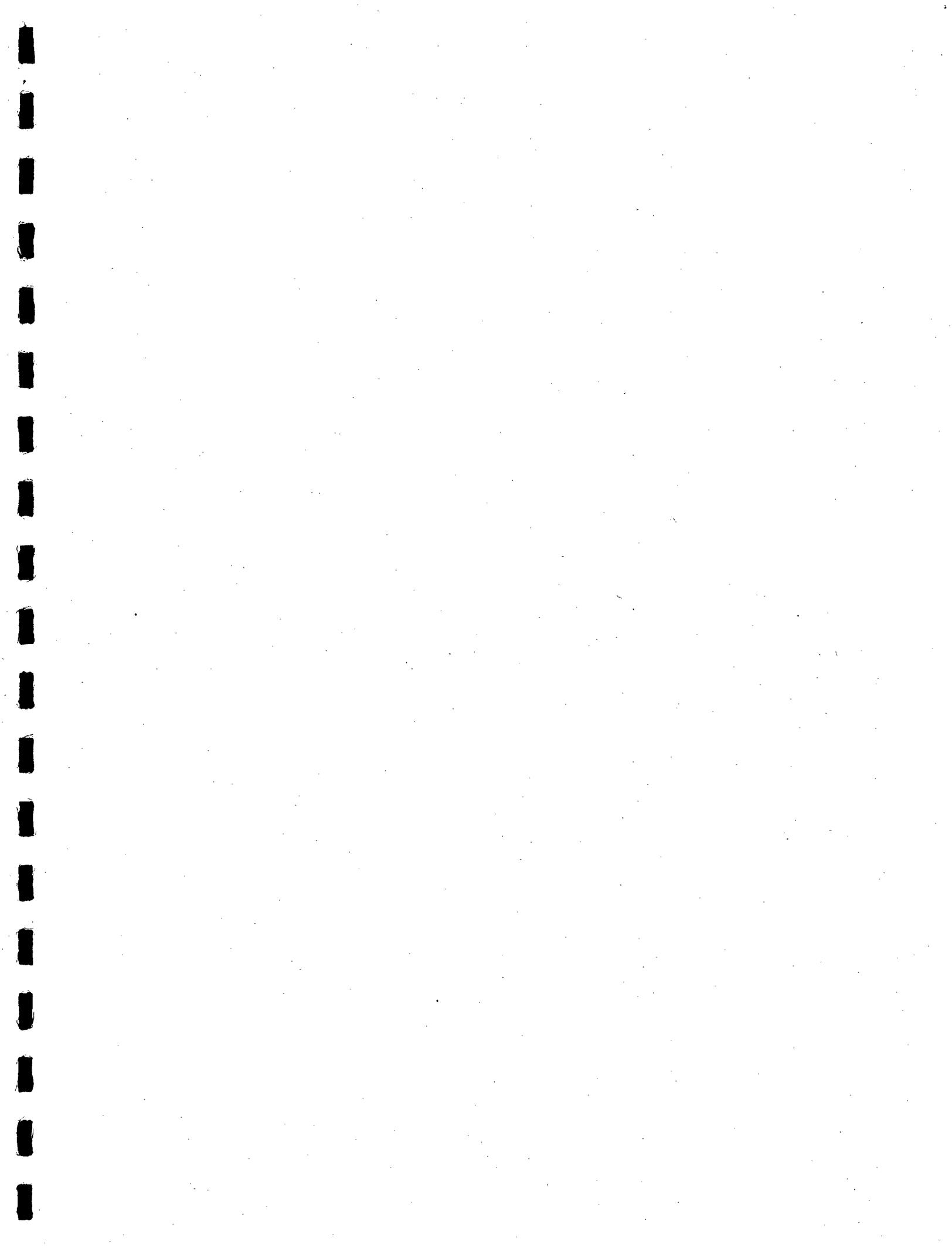
La séance de l'après-midi a été consacrée au témoignage de sergent André Boileau de la SQ qui a expliqué la méthode d'analyse d'un accident utilisée par les experts en enquêtes - accidents de la SQ. Cependant, puisque la demande pour ce dossier a été fait quelques semaines après l'accident il y avait des éléments sur lesquels le sergent Boileau ne pouvait pas se prononcer; (ex. : la vitesse à laquelle la voiture montait la brettelle d'accès). Il a pourtant souligné qu'après avoir entendu les divers témoignages et à l'exception de quelques commentaires son rapport d'expert ne peut pas être modifié.

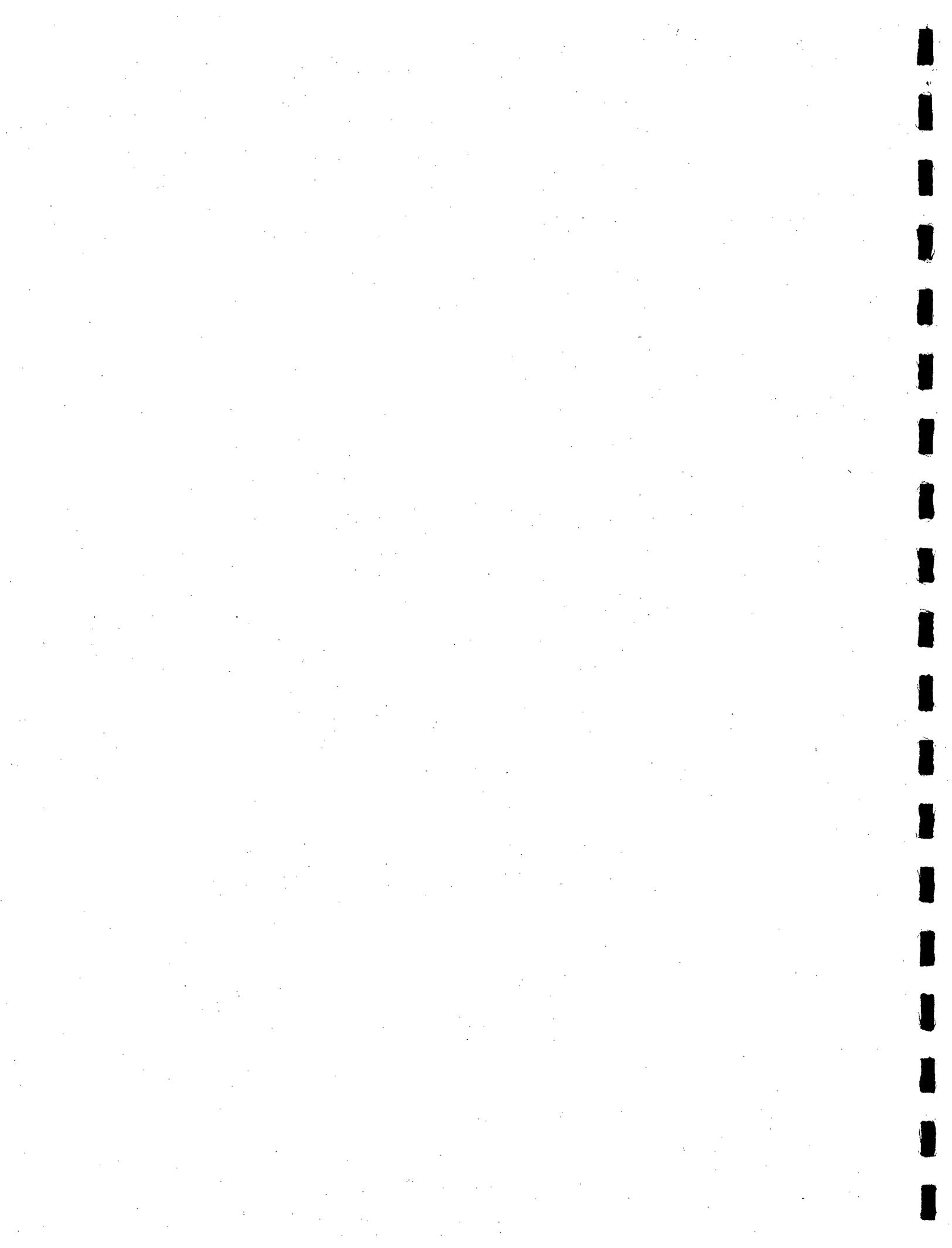
Les audiences se sont terminées à 15 h 15 et reprendront dans la semaine du 25 mars et ce jusqu'au 29 mars. Toutefois le coroner n'a pas exclu la possibilité que l'enquête puisse durer plus longtemps. C'est dans cette semaine que les témoignages d'experts, (de la SQ, du MTQ et probablement de la SAAQ) seront entendus.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Étant donné la présentation du budget fédéral, la couverture des médias électroniques a été moindre que la veille du moins pour les bulletins du début et/ou la fin de la soirée. Seul le sergent Boileau a accordé une entrevue. On a refusé deux demandes d'entrevues avec monsieur Jetté au motif que le MTQ réservait ses commentaires à la fin de l'enquête.

L'analyse des transcriptions «**VERBATIM**» et des reportages réfèrent au témoignage de monsieur Jetté, plus particulièrement sur l'opération de déneigement durant la période des fêtes. Le témoignage de monsieur Boileau concernant la sécurité des murets sans accumulation de neige a aussi retenu l'attention.





SECTION II

DOSSIER DE PRESSE

ENQUETE PUBLIQUE DU CORONER

(Audiences du 25 au 29 mars 1996)

AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE - ACCIDENT MORTEL

Montréal

Le 2 avril 1996

**Ministère des Transports du Québec
Direction des Communications
Service des relations avec le public et les médias
Division Ouest**

**Préparé par :
Maria Soteriadès
Montréal, le 2 avril 1996**

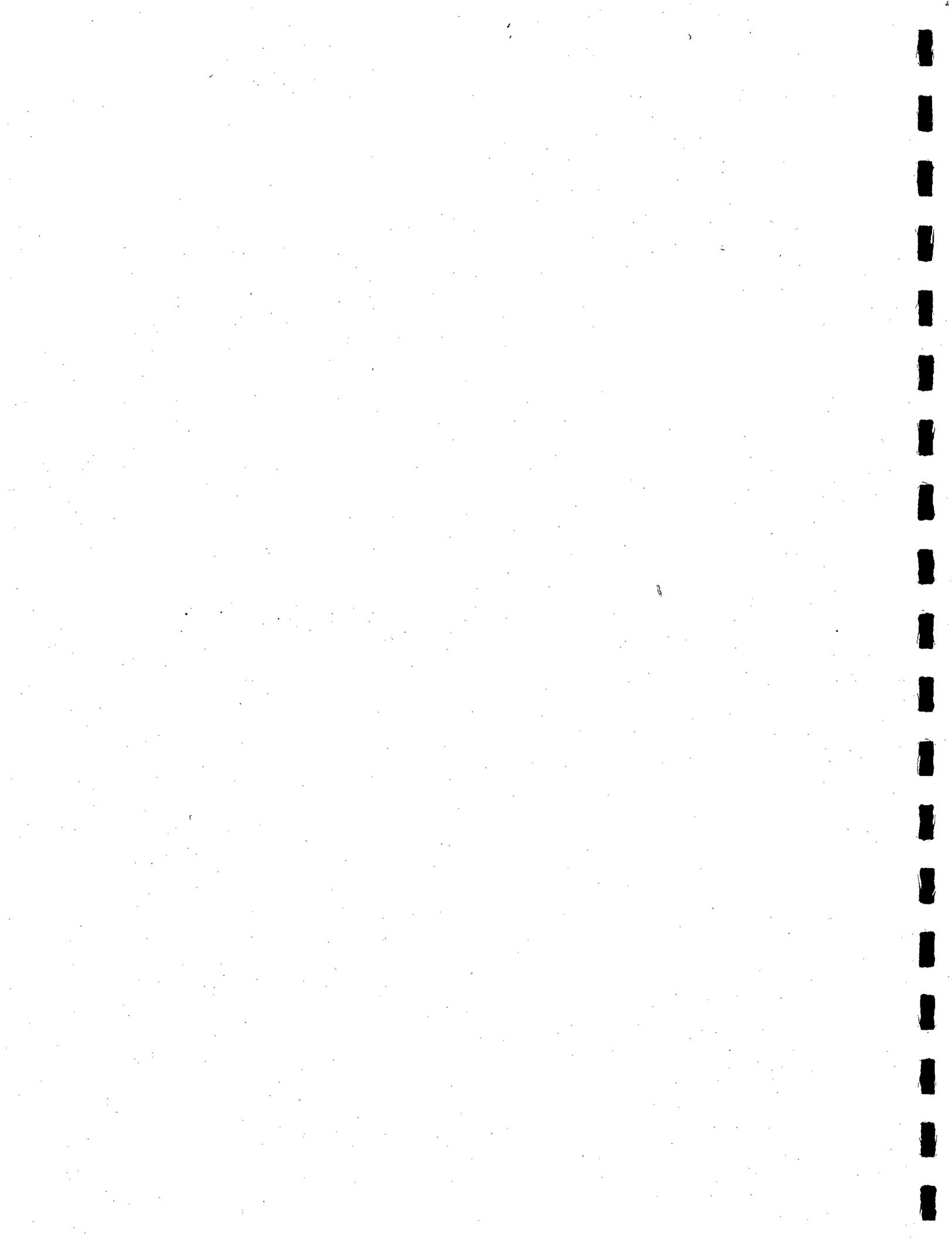
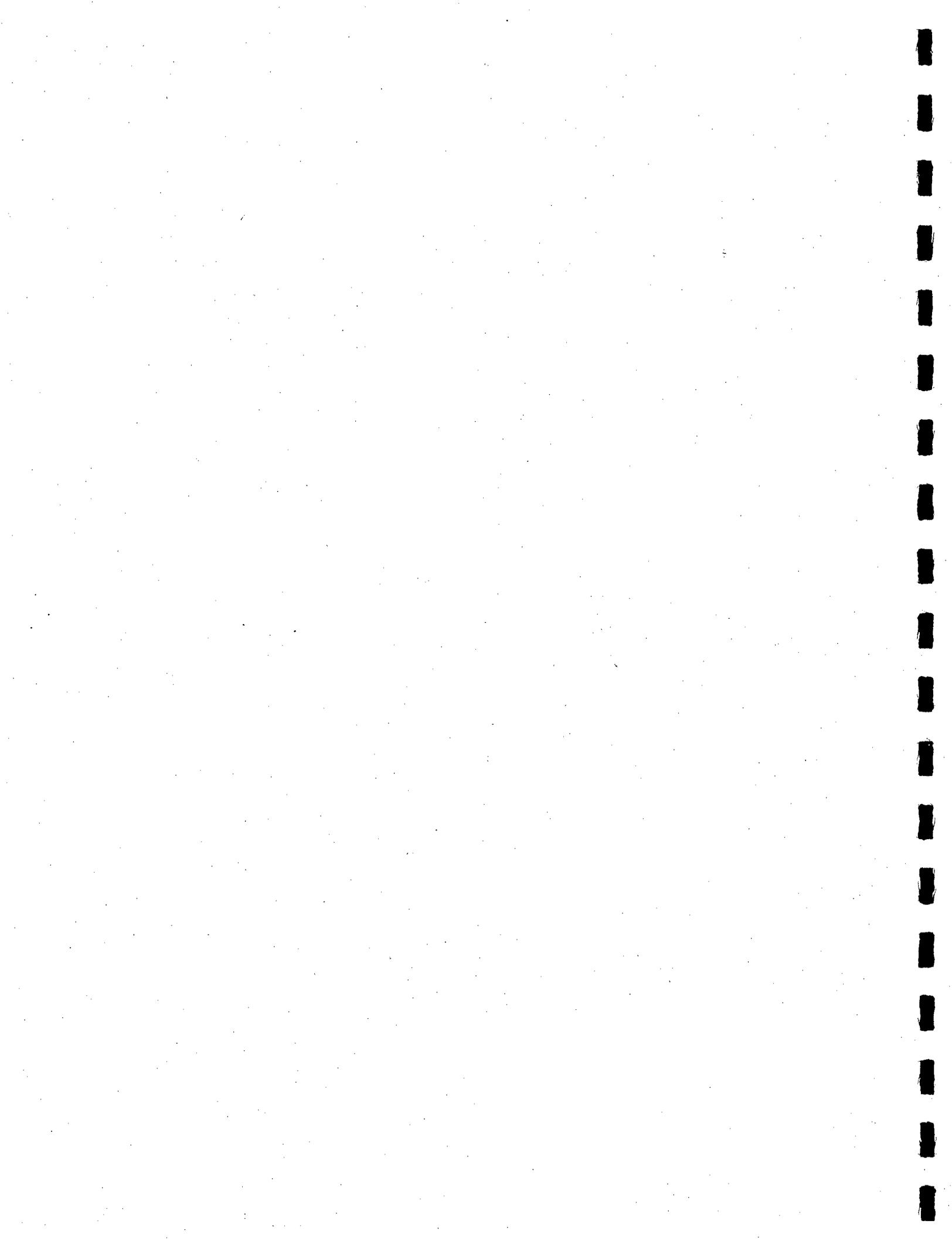


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. Communiqué émis par le bureau du coroner
2. Coupures de presse
 - La Presse
 - Le journal de Montréal
 - Le Soleil
 - The Gazette
3. Médias électroniques
 - Relevés des émissions
 - Transcriptions
4. ANNEXE
 - Cinq (5) rapports quotidiens sur les audiences publiques tenues du 25 au 29 mars 1996.



INTRODUCTION

L'enquête publique du coroner, sur l'accident survenu le 5 janvier 1996 sur l'autoroute Métropolitaine, s'est poursuivie tout au long de la semaine du 25 mars au Palais de justice de Montréal. C'était dans cette deuxième phase de l'enquête que le coroner assigné, M^e Jacques Bérubé, a entendu le témoignage des experts du ministère des Transports du Québec.

Les témoins du Ministère ont tous fait un effort louable afin de se tenir à la hauteur de leur fonction et leur témoignage a été, dans la mesure du possible, clair et précis, sans hésitations et avec une certaine diplomatie. (Il faut aussi noter qu'à la demande du procureur du coroner il a fallu à certains témoins de se présenter sans aucun préavis ou dans un délai très court).

En ce qui concerne la couverture médiatique cette fois-ci, contrairement au début des audiences les 5 et 6 mars, elle a été beaucoup moindre. À l'exception du journaliste de La Presse qui a assisté aux audiences toute la semaine, les autres médias étaient présents seulement les 2-3 premiers jours et la couverture faite par la suite a été minime. Même si la décision pour cette fois a été de ne pas éviter les journalistes il y a eu une seule entrevue, à la suite du témoignage du contremaître général du C.S. Anjou, monsieur Georges Leblanc, qui a été accordée en anglais au canal CTV (CFCF - Pulse News).



COMMUNIQUÉ
(Émis par le bureau du coroner)



r a BC-burcoroner-enq-ghaleb 03-22 0238
COMMUNIQUE diffusé par CNW, Montréal 514-878-2520

A l'attention du directeur de l'information:
A INSCRIRE A VOTRE AGENDA - BUREAU DU CORONER - L'ENQUETE
PUBLIQUE DU CORONER SUR LE DECES DE YAMEN GHALEB SE POURSUIT

SAINTE-FOY, Qué., 22 mars /CNW/ - L'enquête publique du coroner Jacques Bérubé sur les causes et les circonstances du décès du jeune Yamen Ghaleb, 5 ans, se poursuivra du 25 au 29 mars inclusivement. Les audiences se tiendront, à compter de 9 heures, en la salle 16.03 du Palais de justice de Montréal.

Tout au cours de cette semaine, le coroner Bérubé entendra notamment des experts de la Sûreté du Québec et des spécialistes du ministère des Transports et de la Société de l'assurance automobile du Québec.

On se souvient que Yamen Ghaleb est décédé le 10 janvier 1996 à l'Hôpital Sainte-Justine des suites d'un accident d'automobile; le jeune homme était passager dans la voiture de ses parents lorsque celle-ci fit une embardée et chuta du haut de l'Autoroute Métropolitaine, dans la soirée du 5 janvier 1996.

Lors de l'ordonnance de l'enquête, le 29 janvier, le coroner en chef du Québec, Me Pierre Morin, avait indiqué qu'un tel forum d'experts et de témoins de l'accident devrait être susceptible de permettre au coroner Bérubé de formuler des recommandations en vue d'assurer dans le futur une meilleure protection de la vie humaine.

-0-

03/22/96

/Renseignements: François Houle, conseiller en communication,
(418) 643-1845/

CO: Bureau du coroner

ST: Québec

IN:

SU:

-30-

CNW 12:44e 22-MAR-96



COUPURES DE PRESSE



LE SOLEIL, 26 mars 1996, A14

LA PRESSE, MONTRÉAL, MARDI 26 MARS 1996 A4

Depuis trois ans, cinq voitures ont plongé de la Métropolitaine

MARCEL LAROCHE

Des 1200 accidents de la circulation répertoriés au cours des trois dernières années sur le réseau autoroutier montréalais, 15 se sont produits dans des conditions assez semblables à celui qui a coûté la vie au petit Yamen Ghaleb.

Témoignant hier à la reprise de l'enquête du coroner sur la mort de l'enfant, l'agent Pierre Boucher, de la SQ de Montréal, a précisé que de ce nombre, cinq voitures ont plongé en bas de l'autoroute Métropolitaine, trois ont violemment heurté le muret de sécurité tandis que sept autres véhicules ont capoté lors de dérapages attribuables aux mauvaises conditions routières.

Patrouilleur au poste Montréal-Métro, le policier de la SQ a cependant ajouté que le cas Ghaleb, cet enfant de cinq ans mort des suites de blessures subies quand la voiture de son père a chuté de l'autoroute Métropolitaine, était le seul accident mortel du genre survenu sur cette voie rapide.

Interrogé par le procureur du ministère public, Jean-Guy Picard, le policier a clairement indiqué que l'accident ayant coûté la vie au jeune Ghaleb, le soir du 5 janvier dernier, tout comme 14 autres accrochages survenus ces trois dernières années sur le réseau autoroutier de Montréal desservi par la SQ,

avaient tous un point commun : une chaussée glissante ou enneigée.

Le coroner Jacques Bérubé, de Québec, qui préside l'enquête publique sur la mort du garçonnet, avait auparavant entendu le témoignage du capitaine Michel Pellerier, du Service de la prévention des incendies de Montréal, appelé sur les lieux de l'accident le soir du 5 janvier.

Contrairement au témoignage antérieur d'un ambulancier d'Urgences-Santé qui alléguait que le premier véhicule du SPIM était arrivé sur place 10 minutes après l'accident, le capitaine Pellerier a rappelé que l'appel avait été reçu à 23 h 11 et que deux autopompes, dont l'une munie de pinces de désincarcération, étaient sur les lieux de l'accident à 23 h 15.

En contre-partie, Me Jacques Legault, qui représente le ministère des Transports à l'enquête du coroner, a fait entendre trois ingénieurs du gouvernement du Québec qui ont dressé l'historique et les problématiques de l'autoroute Métropolitaine envahie quotidiennement par un flot de plus de 160 000 véhicules.

Avec des infrastructures datant du début des années 60, et maintes fois restaurées et modifiées au fil des ans, la Métropolitaine représente aujourd'hui de sérieuses lacunes, principalement entre le rond-point l'Acadie et l'échangeur Anjou, où la vitesse permise est fixée à 70 km à l'heure.

Les audiences de poursuivent aujourd'hui.

Mort de Yamen Ghaleb

LES POMPIERS NE VEULENT PAS SUBIR LE BLÂME

Les pompiers de Montréal ont réfuté hier le blâme porté contre eux par l'ambulancier Pierre Genest dans l'affaire du décès du jeune Yamen Ghaleb, survenu le 5 janvier sur l'autoroute Métropolitaine.

Lors de la réouverture de l'enquête du coroner, le Service de prévention des incendies de Montréal (SPIM) a nié les allégations d'Urgences Santé voulant que le premier véhicule des pompiers soit arrivé dix minutes après l'accident.

Les enregistrements du Centre de communication du SPIM démontreraient que l'appel a été reçu à 23 h 11 et qu'à 23 h 15, deux autopompes avec pinces de décarcération étaient sur place, prêtes à intervenir.

L'évaluation de la situation par le capitaine Michel Pelletier, officier-commandant, était qu'il était impossible de sortir le jeune Yamen Ghaleb, 5 ans, par la lunette arrière du véhicule, tel que le préconisait l'ambulancier Genest.

Compte tenu de la position précaire de l'automobile, qui s'est retrouvée renversée sur le toit après être tombée de l'autoroute en raison de l'accumulation de glace, le pompier a jugé qu'il valait mieux sortir la victime

par le côté opposé où elle se trouvait.

Une fois évacuée, la victime a été remise aux soins des ambulanciers.

Ce témoignage contredit donc celui de l'ambulancier Genest au début du mois selon lequel un premier véhicule de pompiers se serait présenté sur les lieux du drame sans pinces de décarcération.

10 similar accidents on Met during 4-day period in January, inquest told

MIKE KING
THE GAZETTE

Three vehicles catapulted off Metropolitan Blvd., three more were left teetering on guardrails and four others flipped on the elevated expressway during a four-day period in January, a public inquiry learned yesterday.

The 10 incidents were among 15 recently compiled in a report and presented yesterday to Jacques Bérubé, the coroner investigating the death of a 5-year-old boy in one of those accidents. Yamen Ghaleb died of injuries he suffered Jan. 5, when the family car

nosedived 10 metres off the St. Hubert St. entrance ramp to the Metropolitan onto the Crémazie Blvd. service road below.

Pierre Boucher, the Sûreté du Québec patrolman who waded through 1,200 accident reports from the past three years to prepare the report, told Bérubé that the probable cause in all of the mishaps was a buildup of snow and ice along the expressway's safety walls.

"In each case when a vehicle went over a guardrail, there was an accumulation of snow," Boucher testified.

The inquest also was told of other

similar accidents: a car plunged over the side early in December as did another, in January 1995.

An expert testified at the beginning of the coroner's inquest March 6 that the hard-packed snow that had accumulated along the guard rail/safety wall acted as a ramp for the car driven by Yamen's father, Bassam.

Michel Jetté, a Transport Quebec road foreman for the Anjou district, admitted to Bérubé that snow hadn't been removed from the accident site for almost a month. Jetté's immediate supervisor, Georges Leblanc, is scheduled to take the witness stand today.

The Gazette, Wednesday, March 27, 1996 A-5

MONTREAL

Rethinking Met snow-removal, Transport Department tells coroner

MIKE KING
THE GAZETTE

The Quebec Transport Department is rethinking snow-removal procedures on elevated expressways following a series of accidents on the Metropolitan Blvd. in January, a coroner's inquest heard yesterday.

"Knowing what we do today, we'll change our (snow-removal) methods," Georges Leblanc, a veteran Transport Quebec general foreman, told coroner Jacques Bérubé.

Leblanc is head of operations at the transportation department's Anjou centre, which is responsible for maintenance on the Met.

Bérubé, appointed to examine the circumstances surrounding a Jan. 5 traffic accident in which 5-year-old Yamen Ghaleb was fatally injured, has expanded his scope beyond the boy's death.

The same weekend that the Ghaleb family car plunged 10 metres from the St. Hubert St. entrance ramp to the Met, two other cars similarly shot off the freeway, three more were left precariously dangling over guardrails and three overturned. Another vehicle flipped on Jan. 8.

As well as Yamen, who died of his injuries five days after that accident, seven other people were hurt in those weekend mishaps - including a 32-year-old woman critically injured when her car dropped off the Met at the Pie IX ramp on Jan. 7.

All the accidents were blamed on an accumulation of hard-packed snow along the Met's guardrail/safety wall that turned the side of the highway into a launching pad.

Leblanc explained that one of his main duties is to keep the six-lane Met open.

"We knew there was a snow buildup, but it wasn't affecting traffic flow," he testified.

Road crews had been clearing snow to the side of the Met but not removing it through most of December, Leblanc said.

He made a decision Dec. 19 not to start removing any of the accumulated snow until Jan. 3 - after the holiday season - in order to avoid congestion and inconveniencing motorists.

Leblanc argued, however, that never before in his 25 years of experience had he seen such drastic changes in temperature as those which occurred during that period.

"Never in my life have I seen snow turn so hard so fast without any rain."

And by Jan. 3, it was too cold to remove the ice, Leblanc said.

He noted that it is more difficult to remove snow when the temperature is minus-15 degrees C and colder.

"We usually try to clear the snow before it turns to ice," he said.

The public inquiry continues today at the Montreal courthouse with more testimony from Transport Quebec representatives.

Le ministère des Transports impute au froid extrême la mort du petit Ghaleb

MARCEL LAROCHE

Moins de 12 heures avant que le petit Yamen Ghaleb ne trouve la mort dans un accident survenu sur l'autoroute Métropolitaine le 5 janvier dernier, la direction du ministère des Transports avait décidé d'attendre encore trois jours pour enlever la neige près des murets de sécurité longeant cette voie surélevée du nord de Montréal.

Cette opération des plus complexes, présentée comme irréalisable par une température inférieure à -15 degrés Celsius, est au centre des témoignages entendus à l'enquête publique sur la mort violente du garçonnet de cinq ans dans la voiture de son père, qui a fait un plongeon de plus de sept mètres de l'autoroute Métropolitaine.

Montré du doigt pour avoir agi à retardement dans le déblaiement des parapets, le ministère des Transports du Québec a délégué plusieurs de ses représentants hier devant le coroner Jacques Bérubé, qui préside l'enquête sur cet accident.

Depuis l'accident tragique, le ministère a modifié ses normes de sécurité en y incluant une nouvelle directive stipulant que tous les dispositifs de retenue doivent être nettoyés après chaque précipitation de neige.



Yamen
Ghaleb

De l'avis du contremaître général Georges Leblanc, responsable du Centre des services de la voirie provinciale, à Anjou, l'accident s'est produit par temps extrêmement froid alors que la chaussée était rendue glissante par des conditions climatiques favorables à la formation de « glace noire ».

« C'est la première fois dans 25 ans de carrière que je vois de la neige durcie par le froid », a déclaré le contremaître, qui connaissait depuis le 20 décembre 1995 l'existence d'amoncellements de neige en bordure des murets.

Comme son subalterne Michel Jetté l'avait indiqué, M. Leblanc a longuement expliqué avoir effectué le déneigement complet de la Métropolitaine entre le 6 et le 13 décembre 1995.

« En temps normal, le chargement de la neige sur la voie surélevée ne s'effectue jamais avant les Fêtes. C'est un hiver exceptionnel, marqué par de fortes précipitations de neige en novembre et décembre, qui a commandé cette opération qui coûte environ 80 000 \$ », a précisé le contremaître de 53 ans.

Malgré deux bordées de neige qui se sont abattues sur la métropole quelques jours avant Noël, le contremaître est convenu avec son supérieur immédiat, Pierre-André Dugas, directeur territorial du ministère des Transports, de ne pas faire de transport de neige pour ne pas bloquer la circulation pendant la période des Fêtes.

Ce n'est qu'à leur retour au travail, le vendredi matin 5 janvier, que les deux superviseurs de l'entretien sur la Métropolitaine ont décidé d'entreprendre le chargement de la neige prévu pour le dimanche soir 8 janvier.

Deux jours après la mort du petit Ghaleb, le contremaître recevait un appel téléphonique de son supérieur l'avisant que l'accident pouvait avoir été causé par la neige accumulée le long des murets de l'autoroute.

Montréal métro



PHOTO ROBERT SKINNER, La Presse

Guidé par l'ingénieur Sandra Sultana, le coroner Jacques Bérubé a visité hier le centre de contrôle Crémazie.

Un mur qui retient autos... et neige

Le coroner poursuit son enquête sur la mort du petit Yamen Ghaleb

MARCEL LAROCHE

Les murets de type New Jersey qui bordent la voie surélevée de l'autoroute Métropolitaine sont conçus et testés pour absorber les impacts de tout véhicule les heurtant à un angle de 20 degrés, à une vitesse inférieure à 96 km/h.

Malgré cette analyse scientifique réalisée par la Federal Highway Association des États-Unis, cinq voitures ont franchi ces murets de béton de sécurité de la voie rapide, entre le 9 décembre 1995 et le 7 janvier 1996, pour aller « atterrir » sur le boulevard Crémazie, un plongeon de plus de sept mètres.

Loin de conclure à l'inefficacité de ce dispositif de retenue utilisé depuis 1978, l'ingénieur Guy Richard, de la Division des structures du ministère des Transports, a tou-

tefois noté que ces murets avaient le désavantage de retenir la neige en période hivernale.

Or, il semble que c'est justement une accumulation de neige durcie poussée en bordure de ces murets qui aurait causé l'accident dans lequel le petit Yamen Ghaleb, cinq ans, a trouvé la mort le soir du 5 janvier dernier.

Le coroner Jacques Bérubé, qui préside l'enquête publique sur cet accident, a profité de l'ajournement du midi, hier, pour survoler en hé-

licoptère le réseau autoroutier montréalais, et principalement la Métropolitaine.

Accompagné des deux procureurs, Mes Jean-Guy Picard, pour la Couronne, et Jacques Legault, pour le ministère des Transports, le coroner a aussi visité le centre de contrôle Crémazie, où s'effectue la surveillance par caméras, 24 heures par jour, sept jours par semaine, des 18 kilomètres de la Métropolitaine.

Normes dépassées

Appelé hier comme témoin-expert, l'ingénieur Richard a expliqué que les murets New Jersey, conçus pour éviter des capotages et d'une durabilité à toute épreuve, ont une hauteur de 860 millimètres, soit 35 millimètres de plus que la norme de 825.

À titre de comparaison, l'expert a rappelé que l'autoroute Métropolitaine avait été le théâtre dans ses premières années, entre 1959 et 1961, de 33 franchissements de glissières de sécurité qui avaient fait six victimes.

D'autre part, l'ingénieur-analyste Denis Cormier, attaché à la section des hautes fréquences d'accidents au ministère des Transports, a fait un relevé de 94 collisions survenues sur la Métropolitaine, entre le 1^{er} janvier 1994 et le 19 janvier 1996, et mettant en cause les murets de sécurité.

Il a indiqué que ces accidents, en plus de celui dans lequel est mort le petit Ghaleb, ont fait 16 blessés graves et 75 blessés légers.

Parapets : Transports Québec savait

MARCEL LAROCHE

Un an avant l'accident qui a coûté la vie au petit Yamen Ghaleb, Transports Québec avait été informé par un coroner des dangers de laisser accumuler la neige ou la glace le long des dispositifs de retenue des autoroutes. Le coroner Claude Paquin avait notamment enquêté sur un décès causé par ce phénomène en 1993.

Le ministère des Transports avait alors fait parvenir une note interne à tous ses centres de service leur suggérant de « voir au déneigement dans les plus brefs délais » des murets ou parapets des viaducs du réseau routier.

Le document daté du 17 janvier 1995, et signé par le directeur provincial Daniel Deschesnes, de la Direction de la qualité des infrastructures, faisait référence à quatre accidents survenus en 1993-94 sur le réseau autoroutier montréalais, et attribuables au phénomène de la neige durcie laissée en bordure des murets de sécurité.

Chargé de l'enquête publique sur ces accidents, dont l'un avait causé la mort de Lucille Deschambault, décédée après que sa voiture eut plongé en bas de l'échangeur d'Anjou, le coroner avait recommandé au ministère de faire diligence dans le déneigement des dispositifs de retenue pour éviter d'autres tragédies.

Témoignant hier devant le coroner Jacques Bérubé, qui préside l'enquête sur la mort du jeune Ghaleb, l'ingénieur Benoit Picard, directeur du centre de service d'Anjou pour Transport Québec, a rappelé que l'accident fatal s'est produit par une température glaciale, alors que l'épandage d'abrasifs était totalement inefficace.

Malgré deux tempêtes de neige les 9 et 14 décembre, l'ingénieur Picard a dit avoir consulté le contremaître général Georges Leblanc avant d'en arriver à la conclusion, le 20 décembre, d'interrompre le transport de la neige pour la période des Fêtes.

Interrogé par le coroner, le témoin a précisé qu'une opération de transport de neige sur la Métropolitaine était fort complexe, principalement à cause du grand débit de circulation.

Comme la neige n'obstruait pas les voies de circulation et qu'il faisait un froid sibérien, la décision a été prise de suspendre l'opération de déneigement et ce, même s'il y avait de la neige accumulée à la mi-hauteur des murets de sécurité.

20

LA PRESSE, MONTRÉAL, SAMEDI 30 MARS 1996 A13

La tragédie sur la 40 ne justifiait pas d'enlever la neige...

MARCEL LAROCHE

En dépit de la neige recouvrant partiellement le muret de sécurité de l'autoroute Métropolitaine, à l'endroit précis où la voiture de Bassam Ghaleb venait d'effectuer un plongeon de plus de sept mètres, un chef d'équipe de Transports Québec n'a pas jugé bon de faire enlever cette « rampe de lancement ».

Chargé de la surveillance et des travaux d'entretien sur cette voie rapide, Gilbert Laurent a cependant affirmé qu'au moment de la tragédie qui a coûté la vie au petit Yamen Ghaleb, la chaussée était sèche, dégagée et gelée.

Dans son témoignage rendu hier devant le coroner Jacques Bérubé, qui préside l'enquête sur cet accident survenu le 5 janvier dernier, le chef d'équipe du ministère des Transports a dit que d'autres événements attribuables aux conditions climatiques et à la présence de neige durcie le long des murets de la 40 avaient nécessité une opération conjointe avec la Sûreté du Québec pour ralentir la circulation.

Interrogé par le procureur de la Couronne, Mc Jean-Guy Picard, le témoin a été catégorique : en matière d'épandage d'abrasifs, on ne « niaise pas avec le puck », il n'y a aucune restriction et les sableuses sont sur la route à la moindre précipitation de neige.

Cette affirmation a été corroborée par le lieutenant Robert Poëti, responsable du poste de la SQ du

Montréal-Métro, qui assume la sécurité sur l'ensemble du réseau autoroutier de Montréal.

L'officier de police a brossé un tableau complet de tous les problèmes qui se posent sur la 40, et tout particulièrement les tronçons de voies surélevées où les automobilistes circulent continuellement à des vitesses supérieures à 70 km/h.

« Beaucoup de gens ont un sentiment d'insécurité à l'idée de circuler sur la Métropolitaine justement à cause de la vitesse », a affirmé le lieutenant Poëti.

Après avoir appris par les médias qu'une voiture avait chuté de la voie surélevée, il s'est rendu sur place, le dimanche matin 7 janvier, pour voir l'état de la chaussée.

À son grand étonnement, il a constaté que le pavé était sec et dégagé, mais que les murets de type New Jersey dans le tronçon de l'échangeur Décarie étaient complètement ensevelis sous la neige.

Confronté à cette situation mettant en péril la sécurité des usagers, il a aussitôt communiqué avec le centre de services de Transports Québec, à Anjou, pour apprendre que le déplacement de la neige devait s'effectuer le soir même.

Devant l'ampleur de la documentation déposée en preuve à l'enquête publique, le coroner Jacques Bérubé a indiqué hier à *La Presse* que son rapport final devrait être complété au début de l'automne prochain.

MÉDIAS ÉLECTRONIQUES

Relevés des émissions





TRANSPORT QUEBEC
A/S MARIA SOTERIADES

15:20 02/04/96

RECHERCHE INFORMATISEE

Page 1

#	NOTE#	DATE/ HEURE	STATION/ PROGRAMME/ REPORTER	DUREE	DESCRIPTION
1	39106-8	03/25 11:51	CKAC-AM DIMENSION (1 LOUIS GOSSELIN (MONTREAL)	00:30	A L'ENQUETE DU CORONER SUR LA MORT DU JEUNE YAMEN GHALEB SUR L'AUTOROUTE METROPOLITAINE, LES POMPIERS SONT VENUS TEMOIGNES. ILS ETAIENT SUR LES LIEUX 4 MINUTES APRES L'APPEL D'ASSISTANCE.
2	39216-6	03/25 12:02	CIBL-FM NOUVELLES (1 FABIENNE PAPIN (MONTREAL)	00:30	ENQUETE SUR LA MORT DE YAMEN GHALEB : LES POMPIERS DE MONTREAL AFFIRMENT QU'ILS SONT ARRIVES AUSSI VITE QUE POSSIBLE LORS DE L'ACCIDENT SUR LA METROPOLITAINE
3	39941-3	03/26 06:21	CIQC-AM THE JOE CANN JOE CANNON (MONTREAL)	00:30	CORONER INQUIRY INTO DEATH OF YAMEN GHALEB IN AN ACCIDENT ON METROPOLITAIN HIGHWAY RESUMED: IT WAS REVEALED THAT THERE WAS 10 SIMILAR ACCIDENTS DURING THE HOLIDAY PERIOD
4	39370-16	03/25 18:24	CFCF-TV PULSE (18:00 HAUGLAND/TAKAHASHI LIANNE CASTELINO (MONTREAL)	01:05	YAMEN GHALEB DEATH INQUIRY, AN INGINEER FROM TRANSPORT QUEBEC TESTIFIED ON THE USE OF THE METROPOLITAIN.
5	39851-2	03/26 12:30	CFCF-TV PULSE (12:30 MUTSUMI TAKAHASHI LIANNE CASTELINO (MONTREAL)	02:45	TRAFFIC DEATH OF 5 YEAR OLD BOY IN A CAR ACCIDENT ON METROPOLITAIN HIGHWAY: THIS MORNING, CORONER HEARD FROM A TRANSPORT QUEBEC OFFICIAL RESPONSIBLE FOR DISPATCHING SNOW CLEARING TRUCK. "MARIA SOTERIADES" TRANSPORT QC [LIVE]
6	40003-6	03/26 18:10	CFCF-TV PULSE (18:00 HAUGLAND/TAKAHASHI LIANNE CASTELINO (MONTREAL)	02:15	CORONER INQUEST ON THE METROPOLITAIN, DEATH OF YAMEN GHALEB, TRANSPORT QUEBEC EXPERTS TESTIFIED AGAIN. "MARIA SOTERIADES" TRANSPORT QUEBEC



Verbatim

*** RELEVES / LISTAGE ***

PAGE 1

MIN TRANSPORTS DU QUEBEC (MTQ)
700 EST, BOUL. RENE-LEVESQUE
18^e ETAGE
QUEBEC QC G1R 5H1

Tel: 418-644-1033

TC : 418-643-4121

CLIENT NO. : 14142
A L'ATTENTION DE : PAUL BEAULNE
CMNDE/MOT-CLE : 600948 / SECURITE ROUTIERE

NO.	HEURE DATE	DESCRIPTION STATION (RESEAU/VILLE) / EMISSION LECT/ANIMATEUR/TRICE (JOURNALISTE)	DUREE (MIN:SEC)
1.	35618-18 06:18 (29/03/96)	AUTOROUTE METROPOLITAINE : TRANSPORTS QUEBEC AVAIT ETE AVISE UN AN AVANT LA MORT TRAGIQUE DU PETIT GHALEB DES DANGERS DE L'ACCUMULATION DE NEIGE SUR LES PARAPETS . CKAC-AM (MONTREAL) / BONJOUR MONTREAL 5H30 PAUL ARCAND	02:00 minute(s)
2.	35673-12 07:11 (29/03/96)	MORT DE YAMEN GHALEB SUR L'AUTOROUTE METROPOLITAINE : UN AN AVANT L'ACCIDENT , TRANSPORTS QUEBEC SAVAIT LES DANGERS DE L'ACCUMULATION DE NEIGE SUR LES PARAPETS . CKAC-AM (MONTREAL) / BONJOUR MONTREAL 6H30 PAUL ARCAND	01:00 minute(s)
3.	35630-1 07:15 (29/03/96)	ENQUETE DU CORONER CONCERNANT LA MORT DE YAMEN GHALEB SUR L'AUTOROUTE METROPOLITAINE: TRANSPORT QUEBEC CONNAISSAIT LE DANGER QUE REPRESENTE L'ACCUMULATION DE NEIGE ET DE GLACE LE LONG DES PARAPETS D'AUTOROUTES CKAC-AM (MONTREAL) / L'ACTUALITE (07:15) PIERRE CHAMPOUX	00:30 minute(s)
2.	35781-4 06:31 (29/03/96)	UN AN AVANT L'ACCIDENT QUI A COTE LA VIE AU PETIT YAMEN GHALEB SUR L'AUTOROUTE METROPOLITAINE. TRANSPORTS QUEBEC AVAIT ETE INFORME PAR UN CORONER DES DANGERS DE L'ACCUMULATION DE NEIGE LE LONG DES GARDE-FOUS. CBF-AM (MONTREAL) / INFORMATIONS REG. (06:30) THERESE FLOREAT	00:45 minute(s)
2.	35588-18 08:04 (29/03/96)	TRANSPORT QUEBEC EST SOUS ENQUETE PAR LE CORONER RELATIVEMENT AUX ACCIDENTS SUR LE BOUL METROPOLITAIN . CHRC-AM (QUEBEC) / ANDRE ARTHUR ANDRE ARTHUR (PAUL OUELLET)	00:20 minute(s)

MÉDIAS ÉLECTRONIQUES

Transcriptions



RADIO





25 MARS 1996 - CKAC MA 730 MONTRÉAL. Réseau Radiomédia

DIMENSION - 11H51 - 30 s

ENQUÊTE SUR LA MORT DU JEUNE GHALEB

LOUIS GOSSELIN (ANIMATEUR) : À l'enquête du coroner sur la mort du petit Yamen Ghaleb, coincé dans la voiture que conduisait son père, qui a chuté de l'autoroute Métropolitaine; bien, les pompiers sont venus préciser qu'ils étaient sur les lieux quatre minutes après avoir reçu l'appel d'assistance. Un policier de la Sûreté du Québec a également précisé au coroner qu'en trois ans, l'accumulation de neige sur les murets des voies rapides avait occasionné quinze accidents dont le tiers s'étaient terminés par des chutes des voies élevées. On s'attend donc, lors de la préparation de son rapport, que le coroner recommande l'enlèvement rapide de la neige pour éviter de transformer les murets en rampe de lancement. (Rv)

39045U138H1326H25MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR TRANSCRIPTIONS VERBATIM INC. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFIT EST INTERDITE.



MARCH 25, 1996 - MIX96(CJFM) 95.9 MONTRÉAL Standard Radio Inc.

NEWS - 11:50 - 15

INQUIRY ON YAMEN GHALEB'S DEATH

RICK MOFFAT(HOST) : The Montreal Fire Department is rejecting the complaints from an Urgence-Santé ambulance driver that emergency fire vehicles took too long to respond in the death of Yamen Ghaieb in January's icy met crash. (Rv)

39045U57H1319H25MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.



25 MARS 1996 - CIBL MF 101.5 MONTRÉAL Radio comm. MTL.

LES NOUVELLES - 12H02 - 30 s

ENQUÊTE DU CORONER

FABIENNE PAPIN (ANIMATRICE) : Enfin, les pompiers de Montréal affirment qu'ils sont arrivés aussi vite que possible et avec des pas pincés de désincarcération lors de l'accident sur la Métropolitaine qui a coûté la vie du jeune Yamen Ghaleb, en janvier dernier. Lors de l'enquête du coroner, l'ambulancier d'Urgence-Santé Pierre Genest avait expliqué qu'un premier véhicule du Service de la prévention des incendies de Montréal était arrivé sans pincés de désincarcération et qu'il avait fallu attendre cinq autres minutes pour voir arriver un véhicule. Selon les pompiers, deux véhicules ont été dépêchés sur les lieux et sont arrivés en même temps sur le lieu du drame. Compte tenu de la position de la voiture, ils ont jugé qu'il était impossible de sortir l'enfant par la lunette arrière, comme le préconisait l'ambulancier. (Rv)

39045U152H1456H25MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFIT EST INTERDITE.

32



Verbatim

LE 29 MARS 1996 - CKAC MA 730 MONTRÉAL Radiomédia

BONJOUR MONTRÉAL - 06H18 - 1 min 30 s

ENQUÊTE SUR LA MORT DE YAMEN GHALEB

PAUL ARCAND (ANIMATEUR) : Oui, maintenant, presque six heures dix-huit minutes, il y a plein de choses ce matin dans l'actualité, notamment cette histoire de parapet.

Vous savez les accidents de voiture qui se sont produits durant la période des fêtes et, dans un cas, ça a été mortel. Il y a une enquête du coroner actuellement et on apprend, par le biais de cette enquête, que, un an avant l'accident qui a coûté la vie au petit Ghaled, Transports Québec avait été informé par un coroner des dangers de laisser accumuler la neige ou la glace le long des dispositifs de retenue des autoroutes, les fameux parapets, là.

Un an avant, il y avait eu un accident à l'échangeur Anjou, et c'est exactement le même phénomène, c'est-à-dire que la voiture était tombée parce qu'il y avait eu un parapet. Il y avait le coroner Claude Péquin, qui avait enquêté sur le phénomène, un accident en 93, qui a fait l'enquête après. On avait recommandé aux gens de Transports Québec de procéder aux opérations de déneigement, et le ministère des Transports avait alors fait parvenir une note interne à tous les centres de service, leur suggérant de voir au déneigement dans les plus brefs délais des murets ou des parapets des viaducs du réseau routier.

Et c'est un document qui était daté du 17 janvier 95. Donc un an avant l'accident. Et là, on se tape une autre enquête du coroner, qui va probablement arriver aux mêmes conclusions! Et on va envoyer un autre mémo en disant, cette fois-là, il faudrait peut-être le faire.

Ce que je veux vous dire, c'est qu'on le savait. Parce qu'il y avait déjà eu des accidents dans le passé, et on ne l'a pas fait cette année et ça a coûté la vie à un enfant. Et on a une nouvelle enquête du coroner.

Six heures dix-neuf. (rh)

3977341H0919E02MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFIT EST INTERDITE.

Transcriptions VERBATIM Inc. 1200, avenue McGill Collège, Bureau 1500, Montréal, Québec H3B 4G7. Télécopie (514) 878-9118

Montréal (514) 878-9970 • Québec (418) 848-0405

Halifax • Moncton • Chicoutimi • Trois-Rivières • Ottawa • Toronto



LE 29 MARS 1996 - CKAC MA 730 MONTRÉAL Radiomédia

L'ACTUALITÉ - 07H15 - 20 s

ENQUÊTE SUR LA MORT DE YAMEN GHALEB

PIERRE CHAMPOUX (LECTEUR) : Transports Québec connaissait les dangers que représente l'accumulation de neige ou de glace le long des parapets d'autoroute.

Cette révélation a été faite hier à l'enquête du coroner concernant la mort du jeune Yamen Ghaieb.

Un an avant cet accident tragique survenu sur l'autoroute Métropolitaine au début du mois de janvier, Transports Québec avait été informé de ces dangers et le coroner Claude Paquin avait déjà enquêté sur un décès causé par ce phénomène en 1993. (db)

39773R104H1619D01MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.

34



LE 29 MARS 1996 - CBF MA 690 MONTRÉAL Société Radio-Canada

LES INFORMATIONS - 06H31 - 40 s

ENQUÊTE SUR LA MORT DE YAMEN GHALEB

THERÈSE FLOREÀ (LECTRICE) : Un an avant l'accident qui a coûté la vie au petit Yamen Ghaleb sur l'autoroute Métropolitaine en décembre dernier, Transports Québec avait été informé par un coroner des dangers de laisser accumuler la neige ou la glace le long des garde-fous des autoroutes.

À la suite d'un accident semblable survenu en 1993, le ministère des Transports avait suggéré à ses centres d'enlever dans les plus brefs délais la neige et la glace accumulés le long des murets, des viaducs et autoroutes.

Témoignant hier devant le coroner Jacques Bérubé qui préside l'enquête sur la mort du jeune Ghaleb, l'ingénieur Benoît Picard, de Transports Québec, a déclaré que l'accident s'est produit par une température glaciale et que l'épandage d'abrasif était inefficace sur la chaussée glissante. (db)

39773R153H1616D01MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.



LE 29 MARS 1996 - CHRC MA 800 QUÉBEC Radiomédia inc.

ANDRÉ ARTHUR - 08h04 - 20s

TRANSPORTS QUÉBEC EST SOUS ENQUÊTE

PAUL OUELLET (LECTEUR) : Transports Québec connaissait les dangers que représente l'accumulation de neige ou de glace le long des parapets d'autoroutes. Cette révélation a été faite hier à l'enquête du coroner concernant la mort du jeune Yamen Ghaleb.

Un an avant cet accident tragique survenu sur l'autoroute Métropolitaine en janvier dernier, Transports Québec avait été informé de ces dangers et le coroner Claude Paquet avait enquêté sur un décès causé par ce phénomène en 1993. (DK)

40448R100H1525E0104MTQ - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFITS EST INTERDITE.



TÉLÉVISION





MARCH 25, 1996 - CFCK channel 12 MONTREAL CTV

PULSE - 18:24 - 1 min 20 s

INQUIRY ON YAMEN GHALEB'S DEATH

MUTSUMI TAKAHASHI (ANCHOR) : An inquest into the death of a five year old boy resumed this morning in Montreal court.

BILL HAUGLAND (CO-ANCHOR) : A coroner tried to determine the circumstances surrounding Yamen Ghaleb's traffic death in early January.

Lianne Castelino has more.

LIANNE CASTELINO (REPORTER) : The inquest focused on technical testimony. Coroner Jacques Bérubé was given details about the history of the metropolitan, and how it's been modified since it was built in 1959.

An engineer with Transport Quebec told the inquest that the elevated express way was built to handle about one hundred thousand cars a day. Today, more than one hundred and fifty-four thousand cars travel the met daily.

The coroner was also given possible solutions to some of the many problems currently ailing the express way. Including adding a fourth lane on certain parts of the met, restructuring some of the entrance and exits ramps and reconstructing some service roads.

The inquest was ordered following a week-end of deadly accidents in January. Three cars went airborne off the highway, causing several injuries and a fatality. Five year old Yamen Ghaleb died of serious head injuries a few days after his parents' car flew off the express way.

Lianne Castelino, Pulse News. (mg)

39473U229H1941E25MTQMTL - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLICAIRE À DES FINS DE PROFIT EST INTERDITE.





MARCH 26, 1996 - CFCF channel 12 MONTREAL CTV

PULSE - 12:30 - 2 min 45 s

INQUIRY ON YAMEN GHALEB'S DEATH

MUTSUMI TAKAHASHI (ANCHOR) : There was some dramatic testimony at the coroner's inquest in Montreal this morning. The coroner is looking into the traffic death of a five year old boy in January. Lianne Castelino joins us now from outside the Palais de justice.

Lianne, I understand that Transport Quebec officials took the stand, this morning?

LIANNE CASTELINO (REPORTER) : That's right Mutsumi. We heard from George Leblanc, who is a general foreman at the Transport Quebec office in Anjou. He's responsible for organizing and dispatching snow clearing crews when they're needed. Now, his testimony's important, because earlier in the inquest it was revealed that Leblanc, and a second gentleman, Michel Jeté, decided that they would not close the metropolitan during the holiday period, from December 20th to January 3rd.

Now, that decision was based, unless there were extenuating circumstances, that arose. In Leblanc's words, major accidents or a catastrophe. Now he testified that the priority was in fact to keep the roads open, even though he said that during December there had been quite a bit of snow fall, and that Transport Quebec crews had been out almost every day between the beginning and middle of December to clean that snow.

The last time, though, that that snow was cleared, was on December 20th, and just a few days later, Bassam Ghaieb's car veered off the metropolitan and, several feet down to the, to the Cremazie Boulevard below. His five year old son, son Yamen, sustained severe head injuries in that accident, and he succumbed to those injuries a few days later.

Now, we also have to keep in mind, in that first few days of January, it was quite cold. Down to the minus twenties. Leblanc had acknowledged that, and despite that he said it wasn't a priority to, to clean the snow off.

Now I talked to Transport Quebec official Maria Soteriades, about the consequences of that decision.

42

514 878 2840

FROM : VERBATIM

TO :

514 873 7255

1996.03-26

08:55PM #276 P.03/05



MARCH 26, 1996 - CECE - 12:30

- 2

MARIA SOTERIADES (TRANSPORT QUEBEC) :

They looked, and, as he explained, it was an exceptionally cold period, and exceptional climatic conditions that he hadn't himself, he has been for twenty-five years, doing this job, seen before. So from his past experience, he never thought that this could cause any, bigger problem...

LIANNE CASTELINO : Now, Leblanc also

testified that he was not informed of those accidents until a few days later, and he also was not informed of the cause. The cause being a hard packed snow that accumulated on the side of the met. Now when I asked Maria Soteriades why that was, she said that it, it wasn't a priority, and that, they, essentially didn't know the cause until the accidents had happened.

A few days after the decision had been reassessed, and then they closed, they cleared the, the met, eventually.

We'll have a full report tonight,

Mutsumi.

MUTSUMI TAKAHASHI : Thank you very

much, Lianne.

LIANNE CASTELINO : O.K.. (mg)

39473U506H2028E26MTQMTL - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFIT EST INTERDITE.



MARCH 26, 1996 - CFCF channel 12 MONTREAL CTV

PULSE AT SIX - 18:10 - 2 min 15 s

INQUIRY ON YAMEN GHALEB'S DEATH

MUTSUMI TAKAHASHI (ANCHOR) : There were more unanswered questions today at the coroner's inquest into a fatal accident on the metropolitan. Transport Quebec officials were on the stand again, and as Lianne Castelino reports, they shed only a little more light on how and why, three cars flew off the express way in January.

LIANNE CASTELINO (REPORTER) : Each time Transport Quebec crews remove snow from the metropolitan, the express way is closed down temporarily. That closure is exactly what George Leblanc said he was trying to avoid over the Christmas and New Year period.

Leblanc, a Transport Quebec supervisor, testified that he was involved in the decision not to close the met between December 20th and January 3rd. Except in the event of serious accidents or a major storm.

MARIA SOTERIADES (TRANSPORT QUEBEC) : Coming closer to the holiday season, the circulation is so dense, so much, that it causes more problems to have to close the metropolitan.

LIANNE CASTELINO : Leblanc told the inquest that severe cold during the first week of January didn't help matters. Temperature that plunged into the minus twenties coating part of the metropolitan in a thin layer of ice. Despite that added danger to motorists, Leblanc testified that work crews were not sent out to clear snow accumulating on the met. Because, he said, it was too cold.

For Yamen Ghaleb, that decision proved costly. The five year old was in his parents' car when it catapulted off the met, January 5th. He died a few days later.

MARIA SOTERIADES : As he explained, it was an exceptionally cold period, and exceptional climatic conditions that he hadn't himself, he has been for twenty-five years, doing this job, seen before. So, from his past experience, he never thought that this could cause any, bigger problem.

LIANNE CASTELINO : Leblanc testified that he only found out about the accident two days

44

514 878 2846

FROM VERBATIM

TO :

514 873 7255

1996,03-26

08:57PM #276 P.05/05



MARCH 26, 1996 - CFCF - 18:10

- 2

after it occurred. And even then, no one told him how it happened...

MARIA SOTERIADES : He was informed of the accidents, but not always of the cause of the accidents.

LIANNE CASTELINO : Don't you think that was important in this case?

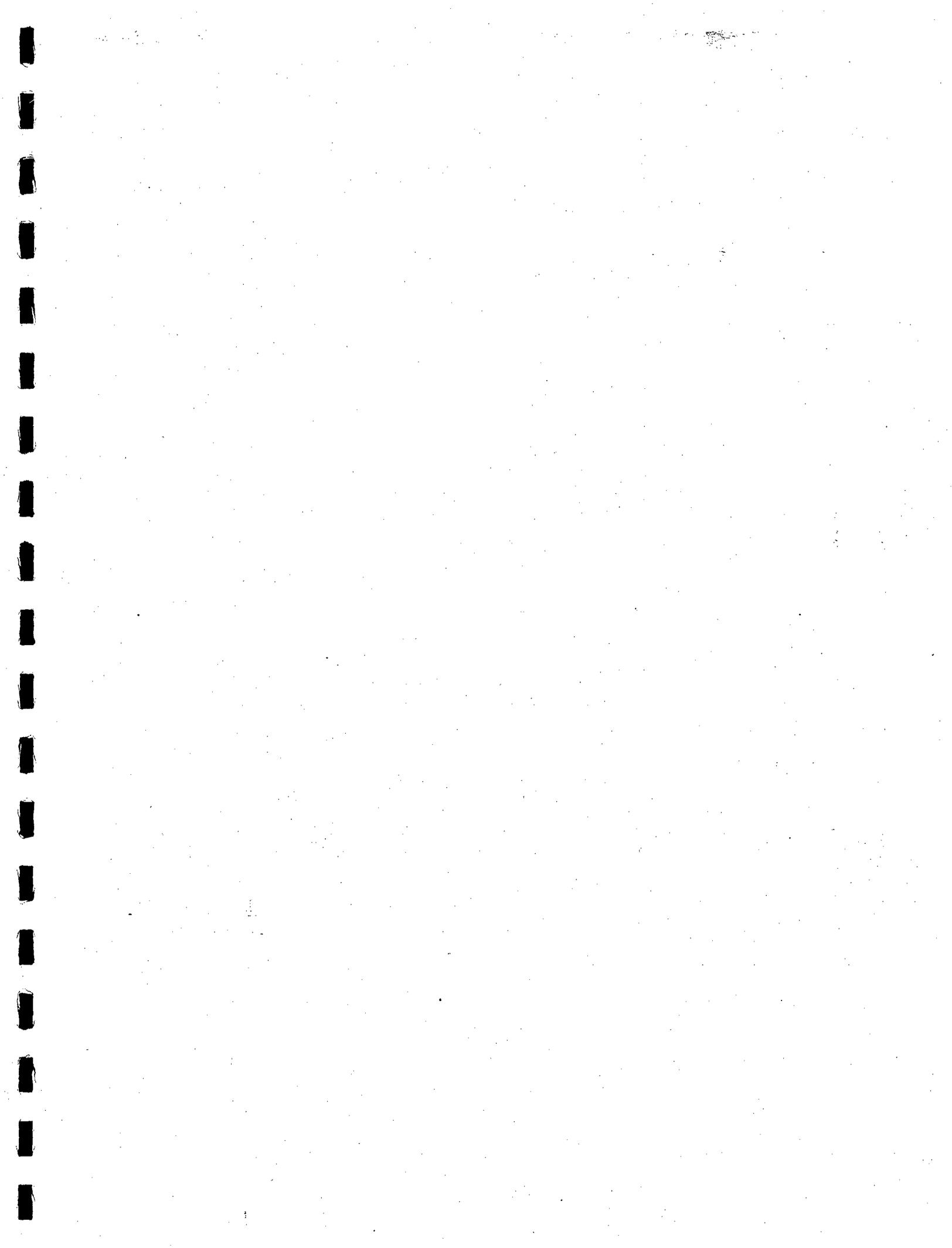
MARIA SOTERIADES : Well, I'd rather not make any comments, yet.

LIANNE CASTELINO : The inquest continues.

Lianne Castelino, Pulse News. (mg)

39473U404H2047E26MTQMTL - 30 -

LES DOCUMENTS FOURNIS PAR Transcriptions VERBATIM Inc. DOIVENT SERVIR À LA RECHERCHE, L'ANALYSE OU LA CONSULTATION INTERNE. TOUTE DIFFUSION, PUBLICATION OU PRÉSENTATION PUBLIQUE À DES FINS DE PROFIT EST INTERDITE.



ANNEXE



ENQUÊTE PUBLIQUE DU CORONER
AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE - ACCIDENT MORTEL
LUNDI, 25 MARS 1996

La deuxième partie de l'enquête publique du coroner sur les causes et les circonstances du décès du jeune Yamen Ghaleb, survenu le 10 janvier dernier, a commencé aujourd'hui au Palais de Justice de Montréal devant le coroner assigné M^e Jacques Bérubé, et se poursuivra jusqu'au 29 mars. Le ministère des Transports est représenté par M^e Jacques Legault puisque M^e Daniel Morin, qui a représenté le Ministère pour les audiences publiques des 5 et 6 mars, devait s'absenter pour des raisons de santé.

Au cours de cette semaine, il est prévu que le coroner entendra surtout des experts du Ministère ainsi que de la Sûreté du Québec. Cependant, le service des pompiers de la ville de Montréal a demandé qu'un des ses employés témoigne également pendant ces audiences. Les témoignages de cette journée ont donc commencé avec celui du capitaine Michel Pelletier qui a été de service le soir de l'accident. Monsieur **Michel Pelletier**, répondant aux questions du procureur du coroner M^e Jean-Guy Picard, a affirmé que les pompiers se sont rendus au lieu de l'accident quatre (4) minutes après avoir reçu l'appel. Monsieur Michel Pelletier a, par la suite, donné une description de tout ce qu'il a vu et ce qui c'est passé ce soir-là!

Son témoignage a été suivi par celui du **policier de la S.Q., Pierre Boucher**, qui fut aussi le premier témoin le 5 mars. Monsieur Boucher a expliqué que, ayant reçu le mandat d'obtenir des informations sur des dossiers similaires, il a effectué une recherche et il a été en mesure de relever, au cours des trois dernières années et dans l'ensemble du territoire couvert par la SO Montréal-Métro, 15 autres cas «semblables» qu'il a divisé en trois catégories :

- 5 cas des véhicules tombés en bas par la voie surélevée,
- 3 cas des véhicules qui ont percuté le muret, et
- 7 cas de capotages.

Monsieur Boucher a également donné des détails pour chacun de ces accidents (date, heure, condition de route, visibilité, blessés -mineurs ou graves- décès. Dans presque tous les cas l'hypothèse pour la cause de l'accident a été la présence de la neige, ou d'une surface glissante, froide ou glacée. Même si dans son premier témoignage, le 5 mars, monsieur Boucher avait bien spécifié que la surface de la route a été **froide** mais pas **glacée** (il a utilisé le mot **glacée** pour la description de ces 15 accidents). M^e Picard lui a encore posé la question concernant l'état de la route le soir de l'accident Ghaleb. Monsieur Boucher a effectivement confirmé que le 5 janvier la surface a été froide mais pas glacée.

Aucune question n'a été posée de la part du procureur du Ministère à ces deux premiers témoins.

Avant de continuer avec les témoignages des experts du Ministère, M^e Picard a déposé au coroner les documents demandés au Ministère durant les premiers deux jours d'audiences, notamment :

- l'organigramme du C.S. Anjou,
- les relevés météorologiques de l'Environnement Canada, depuis 1990 (en liasse)
- les rapports d'inspection quotidiens du réseau routier complétés par les surveillants du réseau (en liasse, par ordre chronologique)
- copies d'extraits de l'agenda du contremaître monsieur Michel Jetté ainsi que ceux de cinq (5) chefs d'équipe,
- le guide d'application des matériaux de déglacage pour la période de novembre à mars depuis l'année 1990-1991 (en liasse).

Le restant de la journée a été consacré aux témoignages de quatre (4) experts du Ministère qui ont tous été interrogés d'abord par le procureur du Ministère.

Monsieur **Gérald Lavoie, ing.** a présenté d'abord un portrait global du boulevard Métropolitain. Il a présenté les principaux facteurs qui ont contribué à sa construction dans les années 50 ainsi que les étapes de sa mise en service. Par la suite, il a expliqué les détails

des modifications apportées à l'infrastructure et dont le principal but a été l'adaptation du boulevard à la circulation actuelle et l'augmentation de la sécurité et du confort des usagers. La problématique de ce boulevard, qui a été conçu selon les données des années 50, a été clairement exposée par monsieur Lavoie qui a conclu son témoignage avec les améliorations envisagées pour les années à venir.

M^e Picard a interrogé le témoin principalement sur la question de la vitesse sur la Métropolitaine, la longueur des voies d'accélération et les murets le long du boulevard.

Madame Chantal Gingras, ing. comme experte sur l'analyse des données de circulation et avec l'aide d'acétates et de graphiques, a présenté et expliqué avec clarté et précision l'évolution et la répartition de la circulation ainsi que le débit journalier moyen annuel sur la Métropolitaine. La question de la capacité des voies de service a été également abordée ainsi que les situations créées dans les cas de fermeture du boulevard. M^{me} Gingras a aussi présenté des statistiques sur des accidents et la répartition des accidents selon leur gravité

M^e Picard lui a posé des questions sur le débit de la circulation et il a demandé que toutes les données présentées à l'aide des acétates soient déposées au coroner. Il a expressément demandé si des tableaux sur le débit de la circulation pendant la période des fêtes existent ainsi que sur le débit des voies de service.

L'après-midi, avant les témoignages, les documents demandés par le procureur du coroner auprès de madame Gingras ont été déposés.

Monsieur François Auger, coordonnateur du centre de communications a expliqué le mandat et le fonctionnement du centre ainsi que les effets d'une fermeture de route sur la circulation. Selon monsieur Auger, dans les cas de fermeture des routes, les gestionnaires qui

auront à prendre une décision doivent considérer le danger qui existe et trouver l'équilibre entre la sécurité des usagers et le flux de la circulation.

M^c Picard a interrogé monsieur Auger sur le contact direct qui existe entre le centre de communications et le C.S. Anjou et, plus spécifiquement, il a voulu savoir s'il existe une procédure de consultation entre le C.S. Anjou et le centre de communications. M. Auger a répondu que le centre de communications n'a pas un pouvoir décisionnel mais selon les commentaires qu'il reçoit et ses contacts avec le public et les chroniqueurs, qu'il peut faire des suggestions et consulter les gens au C.S.

La journée a fini avec le témoignage de madame Sandra Sultana, ing. qui a présenté le système de gestion de la circulation sur la métropolitaine dont le but principal est de rapporter les événements sur la métropolitaine (accidents, incidents, pannes et autres) et d'informer la population. Les deux objectifs du centre de contrôle de la circulation sont la décongestion de la circulation et la réduction des accidents. Son exposé sur l'opération du centre a clairement démontré, avec le grand nombre d'interventions qui sont effectuées, que le centre est en effet en étroite communication et travaille en collaboration avec d'autres services du Ministère (C.S., Centre de communications) ainsi que d'autres partenaires (SQ, SPCUM, compagnies de remorquage).

M^{me} Sultana a aussi expliqué le rôle des caméras de surveillance et des panneaux à messages variables (PMV). Elle a aussi présenté un graphique couvrant la période de novembre 1994 à mai 1995 qui était une compilation des tous les incidents effectuée par le centre de contrôle. M^{me} Sultana a aussi fait référence à un système de détection automatique d'incidents qui devrait être installé cette année. Elle a également souligné, en ce qui concerne les PMV, le fait que toutes les données transmises par les messages affichés sur les PMV sont toujours vérifiés afin de ne jamais induire en erreur les usagers. À la question si l'accident du 5 janvier 1996 a été enregistré, madame Sultana a répondu négativement et elle a expliqué que les caméras donnent une image d'ensemble de la circulation et ne suivent pas chaque voiture.

Le procureur du coroner a demandé, par la suite, à M^{me} Sultana si une implantation d'un système pareil est prévue pour le réseau sous la responsabilité du C.S. Anjou, si le Centre de contrôle a accès à la lecture de la météo du C.S. Anjou et s'il existe des vidéos sur la circulation de la fin de semaine en question, i.e. 5, 6 et 7 janvier. Enfin M^e Picard a demandé le dépôt du journal de bord des contrôleurs du Centre pour la période du 5 au 10 janvier (M^{me} Sultana avait expliqué que tous les contacts et gestes posés par les contrôleurs au centre, en fonction 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sont inscrits sur un journal de bord) ainsi que des données sur les événements (incidents, accidents etc.) survenus sur la Métropolitaine pour la période de mai à octobre 1995.

Les audiences se sont terminées à 15 h 45 et se poursuivront demain, le 26 mars à 9 h 30.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

La présence des médias cette fois-ci a été beaucoup moins évidente que les 5 et 6 mars, surtout celle des médias électroniques. Seulement CTV-Pulse News avait envoyé une caméra. Les autres journalistes présents ont été de La Presse, The Gazette, CJAD, CBC et TVA mais ils ne sont pas restés toute la journée. La brève couverture médiatique jusqu'à ce moment (22 h) portait surtout sur la question relative au délai d'arrivée des pompiers au lieu de l'accident. Seulement Pulse News, aux nouvelles de 18 h, a fait une brève référence à la construction du boulevard, la problématique existante et les solutions possibles.

La journée a été, en général, positive et il faut noter que, dès le début des audiences, le procureur M^e Picard a souligné au coroner la collaboration constante et volontaire du Ministère et de ses deux procureurs impliqués dans ce dossier.





ENQUÊTE PUBLIQUE DU CORONER
AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE - ACCIDENT MORTEL
MARDI, 26 MARS 1996

Les audiences publiques du coroner se sont poursuivies aujourd'hui au Palais de Justice de Montréal avec le témoignage de quatre (4) experts du Ministère des Transports. Outre le procureur du Ministère, M^e Jacques Légault, assistent également à cette enquête monsieur Jean-Marc Desrochers, ing., responsable du dossier à la D.T. de Montréal, madame Maria Sotériadès, de la Direction des communications du Ministère (S.R.P.M.) et le Directeur des Communications, monsieur Jacques Pelletier. Ce dernier fait partie des experts qui témoigneront cette semaine. D'autres employés du ministère qui sont concernées directement par ce dossier sont présentes dans la salle au cours des audiences.

Le premier et principal témoin de la journée était monsieur **Georges Leblanc, contremaître général au C.S. Anjou**. Son témoignage a duré toute l'avant-midi et une partie de l'après-midi aussi. Monsieur Leblanc a expliqué au coroner ses principales tâches en tant que contremaître général et il a déposé un document avec la description de ses fonctions. Ayant, pour les opérations, un poste au premier niveau hiérarchique M. Leblanc a expliqué qu'il a sous sa responsabilité de personnel qui peut atteindre jusqu'à 84 personnes pendant la période estivale. Il a en suite donné des détails et des précisions sur les plusieurs activités que le C.S. Anjou doit effectuer : surveillance du réseau, épandage du sel, déneigement, transport de la neige, entretien de la chaussée, intervention en cas d'accidents, rapiécage, lavage des panneaux de signalisation etc. Il a souligné toutefois que la sécurité des usagers demeure toujours la priorité pour toutes les opérations.

Sur la question de surveillance du boulevard Métropolitain monsieur Leblanc a précisé qu'il s'agit d'une activité de jour et de nuit à l'année longue. Il a également déposé un document avec la description des activités d'un surveillant (19 tâches sont énumérées mais selon les circonstances d'autres peuvent être ajoutées). À la question si un surveillant est en mesure

de constater si la neige est endurcie au bord de l'autoroute M. Leblanc a répondu qu'un surveillant est là pour assurer la circulation sur les trois voies de l'autoroute en ajoutant sur cette question que pendant toutes les années qu'il travaille au ministère et les plus que 30 ans qu'il s'occupe des opérations liées au déneigement il n'a jamais vu les conditions de cet hiver. C'est la première fois, comme il a expressément dit, qu'il a vu de la neige s'endurcie par le froid sans le facteur de la pluie.

Concernant la question de la Loi 102 (jours non payés) et le budget du Ministère pour les opérations d'hiver M. Leblanc a expliqué que le personnel du Ministère qui s'occupe des opérations d'entretien d'hiver n'est pas affecté puisque il faut toujours avoir une disponibilité afin de s'assurer du bon état des routes et de la sécurité des usagers. D'autres arrangements sont pris pour ces deux jours de congé obligatoire. En ce qui concerne l'opération **transport de la neige** M. Leblanc a expliqué qu'il s'agit d'une opération très complexe qui oblige une fermeture complète de la Métropolitaine. Le vidéo présenté par la suite avec quatre types des travaux qui nécessitent des fermetures de route a démontré la complexité d'un tel type d'opération.

M. Leblanc a procédé à l'énumération des opérations de déneigement et de l'enlèvement de la neige qui ont eu lieu le mois de décembre et ce jusqu'au 19 du mois ainsi qu'aux conditions climatiques les jours suivant le 19 décembre. Il a expliqué qu'à la suite des discussions avec son contremaître monsieur Michel Jetté, il n'a pas jugé nécessaire de commander un transport de neige étant donné que selon son expérience antérieure et les conditions climatiques il ne pouvait pas prévoir et croire qu'il aurait des problèmes. Par contre le vendredi, 5 janvier 1996, la décision a été prise de commencer le déneigement dimanche soir (le 7 janvier) avec, comme priorité, le Tunnel L.-H. Lafontaine. Comme il a répété aussi plus loin dans son témoignage, M. Leblanc a expliqué que la raison pour laquelle la priorité a été accordée au Tunnel est le fait que dans le Tunnel il n'y a pas d'accotements. L'autre facteur est aussi le fait que l'opération dans le Tunnel est moins longue. M. Leblanc est revenu quelques fois au fait que les conditions climatiques ont été exceptionnelles au début du mois de janvier et sur le fait que durant toutes les années de son

travail il n'a jamais rencontré de telles conditions. Il a dit jamais qu'il n'y avait pas de transport de la neige en décembre. Il a également ajouté des détails sur les matériaux utilisés pour les opérations de déglacement.

Enfin, en ce qui concerne les accident survenus durant cette fin de semaine il a spécifié qu'il a été informé par le directeur de la D.T. de Montréal M. Pierre-André Dugas qui lui avait dit que la présence de la neige pourrait être un facteur pour la cause des accidents.

Les questions du procureur de coroner M^c Picard ont porté surtout sur le transport de la neige par rapport à l'opération déneigement, et la procédure pour effectuer une telle opération. À la suite des questions posées à M. Leblanc il a été résumé que les critères pour un transport de neige sont • surtout l'espace de l'accotement, • la texture de la neige, • la température, • le jour de la semaine, (les meilleurs jours pour une telle opération sont au début de la semaine, plutôt que les jeudi, vendredi ou samedi sauf dans les cas exceptionnels). Toutefois M. Leblanc a précisé qu'il peut avoir autant des critères que des conditions climatiques!

Les contacts avec Environnement Canada à Dorval pour obtenir des informations sur les prévisions de météo ont également été mentionnées par M. Leblanc. En revenant sur la décision prise pour le transport de la neige à partir du 7 janvier M. Leblanc a précisé que de toute façon une telle opération a été dûe, vu qu'il était la fin de la période des fêtes et, semblait-il, la fin aussi de la température froide. Après les fêtes, il y a toujours un nettoyage de neige puisque, selon ses expériences antérieures le mois de janvier est un mois où c'est normal qu'il ait des tempêtes de neige.

Une de dernières questions que Me Picard a posé à M. Leblanc était si, à la lumière des événements survenus au début de janvier, il aurait recommandé, le transport de la neige avant les fêtes, c'est-à-dire après le 20 décembre. La réponse de M. Leblanc a été positive.

Avant que le témoin se retire M^c Picard a tenu le féliciter pour son honnêteté.

D'autres questions concernant le budget, l'équipement ou la location d'équipement, les restrictions budgétaires, une directive de la part du Directeur de la qualité des infrastructures Daniel Deschênes - copie de laquelle a été demandée par le procureur du coroner - ainsi que d'autres sujets liés aux opérations du C.S. Anjou ont été posées durant ce long témoignage. M. Leblanc a répondu à toutes les questions avec clarté, précision et sincérité.

Trois autres témoignages ont été entendus l'après-midi. Tous les trois ont été, pour la plupart des témoignages très techniques.

Madame Monique Plamondon, climatologue au sein du Ministère, après avoir expliqué la différence entre un climatologue et un météorologue, a procédé à une analyse et une comparaison des données concernant la chute de neige, entre le début de l'hiver 1995-1996 et les 30 années précédentes. La même comparaison a été effectuée pour la température. On est ainsi arrivé à la conclusion qu'effectivement cette année les conditions climatiques étaient exceptionnelles. Mme Plamondon a également expliqué les différents matériaux utilisés pour le déglacage, leur efficacité et les facteurs qui influencent leur performance. Elle a fait référence à des études suédoises et elle a aussi expliqué le phénomène de ce que communément on appelle **glace noire** ainsi que sa formation.

Le troisième expert était **Monsieur Luc Bergeron, ing. chef du Service des Projets du Ministère au Québec**. Son témoignage a touché la viabilité hivernale, un terme générique qui englobe toute la gestion des opérations en hiver. Les quatre grandes catégories, comme il a expliqué, sont la politique, les normes, les guides et manuels et les devis. Ces derniers font référence aux murets qui se trouvent au long des autoroutes. Il a aussi précisé qu'à la suite de deux congrès internationaux auxquels il a assisté, la politique du ministère est considérée parmi les meilleures au monde. En ce qui concerne les matériaux utilisés au Québec, il a ajouté qu'il sont également considérés comme les plus performants et fiables. Il y a pourtant une limite à l'utilisation des matériaux parce qu'il faut considérer deux facteurs en même temps : la performance des matériaux et leur coût. Sur les récents reportages

concernant le retard du Ministère dans certains méthodes pour le nettoyage des routes en hiver M. Bergeron a dit que les deux domaines où il y a effectivement un léger retard sont le déglacage et l'acquisition des données météorologiques. Mais il a précisé que le sel humidifié, une méthode utilisée beaucoup en Europe, est déjà en essai ici et que selon les résultats, le Québec s'ajustera.

Le dernier témoin de la journée était monsieur **Aziz Amiri, ing.**, qui a expliqué en détail et avec l'aide de graphiques le phénomène d'adhérence sur la chaussée ainsi que les facteurs qui peuvent influencer cette adhérence.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Le fait que le contremaître général du C.S. Anjou, M. Georges Leblanc devrait témoigner aujourd'hui a fait que les médias étaient présents dès le matin. Toutefois après son témoignage, et même avant la fin de celui-ci, vu qu'il a continué au début de l'après-midi, la plupart sont partis. Une seule entrevue a été donnée par Mme Sotériadès à CFCE- Pulse News vers 11 h qui a passé aux nouvelles de 12 h 30 et de 18 h.

Le journaliste de La Presse, le seul qui soit resté pour l'après-midi, a quitté la salle après le témoignage de Mme Plamondon en déclarant qu'il ne pouvait pas suivre toutes ces détails techniques!

Les médias écrits - La Presse, Le Journal de Montréal et The Gazette - ont rapporté la journée du 25 mars en soulignant d'un part le témoignage du pompier sur le délai d'arrivée des pompiers au lieu de l'accident et d'autre part le témoignage du policier de la SQ et le nombre d'accidents qui ont eu lieu sur la Métropolitaine depuis trois ans.



Réf. : CORONER.JRB/SRPM/MS/26.03.96



ENQUÊTE PUBLIQUE DU CORONER
AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE - ACCIDENT MORTEL
MERCREDI, 27 MARS 1996

La troisième journée de l'enquête publique du coroner s'est poursuivie aujourd'hui au Palais de justice de Montréal avec le témoignage de trois (3) experts du ministère des Transports. Les deux témoins de l'avant-midi étaient monsieur Denis Cormier, ing., du Service de la sécurité en transports et monsieur Guy Richard, ing., de la Direction des structures. Le directeur des Communications, monsieur Jacques Pelletier, a témoigné l'après-midi.

Tel que prévu, l'observation du boulevard Métropolitain par hélicoptère ainsi qu'une visite du Centre de gestion de la circulation à Crémazie par le coroner et les 2 procureurs ont également été effectuées aujourd'hui.

Le premier témoin, M. Denis Cormier, ing., a témoigné sur les accidents survenus sur la Métropolitaine les deux dernières années et, avec l'aide de tableaux et de statistiques, a fait le portrait du comportement des véhicules qui entrent en contact (collision) avec les murets qui longent l'autoroute. Ce portrait couvrait la période allant de janvier 1994 au 19 janvier 1996.

M. Denis Cormier a expliqué le mandat de son service - Service de la sécurité en transports - et, ensuite, a identifié les accidents qui ont eu lieu après une collision avec des *New Jersey*. Il a aussi présenté la politique de sécurité et son objectif qui est de diminuer de 25%, d'ici l'an 2000, les accidents mortels et graves au Québec. En parlant des grands enjeux de cette politique et les différents facteurs qui entrent en ligne de compte monsieur Denis Cormier a parlé de la problématique, des solutions envisagées ainsi que du temps d'action nécessaire afin d'appliquer ces solutions. Un de ces enjeux sont les bords de routes.

Enfin, M. Denis Cormier a parlé du nombre de décès et de l'évolution de la circulation, en pourcentage d'augmentation - diminution, pour la période entre 1973 - 1994. Le tableau de comparaison qui a été déposé démontre clairement une diminution du nombre de décès malgré qu'il y ait une augmentation substantielle du nombre de véhicules routiers et de poids lourds qui circulent au Québec. Le nombre de kilométrages des routes du Québec a aussi augmenté.

La comparaison du bilan routier du Québec, sur le nombre de décès et de blessés, avec les États-unis, l'Ontario et l'Union Européenne, démontre également que le Québec a une évolution négative beaucoup plus élevée que les autres pays, c'est-à-dire moins de décès, moins de blessés.

De sa part, monsieur **Guy Richard, ing.**, à la **Direction des structures** a témoigné sur les dispositifs de retenu, *New Jersey*. M. Guy Richard a expliqué la différence qui existe entre le Québec et les États-Unis sur ce type de glissière de sécurité et a également fait la description des trois types de New Jersey qui existent. Plus spécifiquement sur les New Jersey utilisés sur la Métropolitaine, M. Guy Richard a parlé de l'évolution des glissières utilisées depuis leur installation. Les avantages mais aussi les inconvénients de ce type de dispositif de retenu ont été également exposés ainsi que les changements à venir.

Monsieur Jacques Pelletier, directeur à la Direction des communications, dernier témoin de la journée, a parlé du mandat de sa direction et de son objectif. La clientèle de cette direction du Ministère, il a dit, est l'ensemble des usagers du réseau routier du Québec ainsi que d'autres utilisateurs, comme le transport scolaire, les ambulanciers, les taxis le transport adapté, etc. La Direction des communications a aussi des liens étroits avec différentes associations ainsi que d'autres partenaires (administrations municipales, corps policiers etc.). La politique de la Direction est d'offrir un soutien à tout le personnel du Ministère, de faire un suivi des impacts, d'écouter, de consulter et de mettre en marche différentes stratégies,

61

d'identifier les objectifs, d'organiser des conférences de presse, de s'occuper des relations avec les médias et le public. M. Jacques Pelletier a aussi déposé plusieurs documents publiés par la Direction qui démontrent l'ensemble des ses 15 champs d'activités. Ces publications contiennent une information vulgarisée, accessible au grand public, et parlent autant de programmes ministériels que de politiques et de campagnes publicitaires.

Ensuite M. Jacques Pelletier a parlé des six (6) thèmes de campagne de l'année 1995-96 ainsi que des efforts déployés par sa Direction en hiver, afin de mieux informer le public et ainsi augmenter la sécurité des usagers du réseau routier. Ce genre de campagne pour la période hivernale, qui existe depuis quatre ans, vise à sensibiliser le public sur tout ce qui se passe sur le réseau durant cette période. Ces campagnes sont analysées afin de connaître leur impact. (Des analyses ainsi que leurs résultats seront aussi déposés devant le coroner).

Le Service des renseignements téléphoniques (disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) sur l'état des routes est aussi sous la responsabilité de M. Jacques Pelletier qui a expliqué qu'un petit vocabulaire vulgarisé avec les termes utilisés est disponible pour le public afin de le familiariser avec la terminologie utilisée par les préposé(e)s aux renseignements. Une analyse de cette terminologie est en train de se faire avec quatre groupes des usagers afin d'améliorer et, s'il y a besoin, réajuster nos messages. La Direction est aussi en étroite collaboration avec les chroniqueurs de circulation et les médias. Dans les tableaux de statistiques déposés, cette présence médiatique est très évidente. À ce point, M. Jacques Pelletier a fait référence aux deux communiqués émis durant la fin de semaine des 6 et 7 janvier 1996. En s'excusant du malheureux choix des mots et de la comparaison utilisés dans ces deux communiqués, M. Jacques Pelletier a pourtant essayé d'expliquer le contexte dans lequel les employés travaillent et la pression sous laquelle ils se trouvent souvent dans le cadre de leur travail.

Quand, à son tour, le procureur du coroner a posé quelques questions à M. Jacques Pelletier, il a voulu savoir si, selon son opinion, il serait utile qu'une campagne publicitaire sur le boulevard Métropolitain soit entreprise exclusivement à Montréal, afin de sensibiliser la

population sur les dangers de cette voie élevée. M. Jacques Pelletier a été d'accord mais il a fait remarquer que le public a aussi une certaine capacité d'accepter les renseignements transmis et une «overdose», comme il a dit, de ces renseignements n'est pas toujours une garantie qu'ils atteindront leur fin. Cependant, on peut prioriser sur ce qu'on veut diffuser ainsi que sur la façon et les moyens de sa diffusion. En fait, en ce moment le Ministère est en train de vérifier les messages diffusés par les PMV afin d'évaluer leur impact.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Le témoignage, hier, du contremaître général du C.S. Anjou M. Georges Leblanc était le principal point de la couverture de la presse écrite d'aujourd'hui (La Presse et The Gazette). Par contre les médias électroniques, à l'exception de CFCF - Pulse News (voir compte rendu 26 mars) n'ont pas traité du sujet ni hier ni aujourd'hui.

ENQUÊTE PUBLIQUE DU CORONER
AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE - ACCIDENT MORTEL
JEUDI, 28 MARS 1996

L'enquête publique du coroner s'est poursuivie aujourd'hui avec, comme premier témoin, **M. Benoît Picard, ing., Chef de service au Centre de services Anjou.** M. Benoît Picard a été appelé à témoigner à la suite d'une demande de dernière minute du procureur M^e Jean-Guy Picard.

M. Benoît Picard a été longuement interrogé par M^e Jean-Guy Picard sur les opérations de déneigement et surtout sur le transport de la neige et les jours requis pour une telle opération, sur la décision prise pour le transport de la neige le 6 décembre 1995 et sur ses discussions à cette fin avec son contremaître général M. Georges Leblanc.

La note de M. Daniel Deschênes, directeur à la Direction de la qualité des infrastructures, dont le procureur du coroner a fait la lecture intégrale, a été un autre point sur lequel M. Benoît Picard a été interrogé. Cette note (de janvier 1995) faisait référence au nettoyage de la neige accumulée au bord des murets puisqu'une telle accumulation pourrait présenter des dangers. (A noter que M^e Jean-Guy Picard a utilisé le mot directive et le procureur du Ministère, M^e Jacques Legault, lui a signalé qu'il s'agissait d'une note et pas d'une directive). M. Benoît Picard a expliqué qu'il avait pris connaissance de la note et qu'il a informé M. Georges Leblanc mais, pour lui, il s'agissait plutôt d'un rappel qui s'adressait à toute la province (visant surtout les viaducs) et résultant d'un accident qui a eu lieu sur l'autoroute 25 il y a deux ans. En tout cas, M. Benoît Picard a ajouté, lui-même, qu'il était au courant du fait que l'accumulation de neige pourrait avoir des risques, puisque le transport de la neige sur le territoire de son C.S est fait depuis 20 ans. Monsieur Picard a signalé que le premier critère, jusqu'à maintenant, pour le transport de la neige a été l'empiètement sur les voies plutôt que la hauteur de l'accumulation le long des murets. En finissant, M. Benoît

64

Picard a souligné que le transport de la neige est toujours fait dans les meilleurs délais, mais il ne faut pas oublier de tenir compte des différents critères qui permettront ce transport.

Après consultation M^e Legault a décidé de ne pas contre-interroger le témoin. Par contre, le coroner lui-même a voulu interroger M. Benoît Picard sur le principal critère pour la prise d'une décision de transport de neige. M. Benoît Picard lui a confirmé qu'effectivement la décision reposait sur l'empiétement de la neige sur les voies et non sur l'accumulation à mi-hauteur des *New Jersey*. Toutefois, à la question suivante si des modifications ont été envisagées, M. Benoît Picard a répondu que désormais il va falloir procéder beaucoup plus rapidement à l'enlèvement de la neige et tenir compte du froid. Il a également ajouté qu'il participe à des comités et assiste à des discussions dont le but est de trouver les meilleures solutions possibles afin d'assurer davantage la sécurité des usagers.

Il faut noter ici que le procureur du coroner a tenu à féliciter le Ministère pour avoir accepté que son témoin soit interrogé sans aucun avis préalable.

Le témoignage suivant était celui de M. Pierre-André Dugas, ing., directeur à la Direction territoriale de l'île-de-Montréal. M. Pierre-André Dugas a expliqué et décrit ses fonctions, l'organigramme de la D.T. de Montréal, la réorganisation il y a deux ans, la mission des deux C.S. de Montréal ainsi que les responsabilités et le réseau couvert par chaque C.S. Il a souligné que la première préoccupation est toujours la sécurité des usagers et l'objectif, d'ici l'an 2000, est de réduire de 25% les accidents mortels et graves.

Concernant sa propre réflexion à la suite de l'accident survenu au début de janvier 1996, M. Pierre-André Dugas a expliqué qu'il faut accélérer le processus aux endroits reconnus comme dangereux mais il faut aussi tenir compte, dans la prise des décisions, de plusieurs facteurs et critères qui existent et tous les paramètres qui doivent être considérés : la capacité de dispositifs de retenue, l'organisation des équipes, la continuité de l'opération dans le réseau, la conciliation qui doit se faire entre la problématique et la sécurité ainsi que la prise

de conscience de nos employés, c'est-à-dire comment reconnaître un vrai problème et procéder à une prise de décision. C'est évident, a précisé M. Pierre-André Dugas, que le temps laissé pour prendre une décision serait maintenant, à la lumière des événements, beaucoup plus limité. Il a également parlé de la révision de la structure administrative, à partir du 1^{er} avril, et du fait que les orientations sur la question de sécurité tiendront compte de tout ce qu'il a été dit et avancé par les experts du Ministère. M. Pierre-André Dugas a fini son témoignage en disant qu'il espère que cet exercice permettra de sortir des éléments qui augmenteront davantage la sécurité sur nos routes et éviteront la répétition d'un cas pareil qui touche toujours profondément tant lui-même que les gens du Ministère en général.

À la question posée par le procureur du coroner si le Ministère a le pouvoir de fermer la voie élevée d'une autoroute, la réponse de M. Pierre-André Dugas a été positive.

Il a aussi été question du rapport soumis par M. Pierre-André Dugas au sous-ministre et des ses recommandations dans ce rapport ainsi que du fait qu'à la lumière des connaissances d'aujourd'hui ces recommandations seraient modifiées.

L'après-midi a été consacré au témoignage du sergent de la SQ Nils Major. Après avoir décrit sa carrière, ses fonctions et les différents postes qu'il a occupés durant les 26 ans avec la SQ, le sergent Major a défini le territoire couvert par le poste Montréal-Métro de la SQ, auquel il est maintenant attaché et il a expliqué les effectifs du service en ce moment. Par la suite, il a présenté le résultat de son analyse sur les accidents survenus sur la Métropolitaine pour la période du 15 décembre au 15 janvier et ce, pour les trois dernières années, i.d. 1993-94, 1994-95 et 1995-96. Cette analyse a été présentée sous forme de neuf tableaux qui ont été déposés au coroner.

- Le 1^{er} tableau présentait le nombre d'accidents survenus sur la Métropolitaine durant cette période.

- Le 2^e tableau indiquait les **détails** du même nombre d'accidents : le lieu (croisement des rues), le type d'accident (morts, blessés, dommages matériels).
- Le 3^e tableau indiquait les accidents **selon la journée**.
- Le 4^e tableau présentait un graphique des accidents au **niveau des entrées et des sorties** permettant de voir les jonctions les plus dangereuses et constater la problématique des différentes entrées et sorties par rapport au nombre d'accidents.
- Le 5^e tableau indiquait les accidents **selon le temps** qu'il faisait à l'extérieur : clair, couvert, pluie, bruine, neige, grêle, brouillard/brume, poudrière/tempête, brume, autre ou non spécifié. On pouvait ici constater le lien entre le nombre d'accidents et le froid.
- Le 6^e tableau présentait l'**état de la surface** : sèche, mouillée, enneigée, glacée, boueuse, autre ou non spécifiée.
- Le 7^e tableau donnait l'**éclairage** : clarté, demi-obscurité, chemin éclairé, ou non spécifié.
- Le 8^e tableau donnait le **code d'impact** : 18 codes d'impact dont le n° 3 et le code majeur d'accident (deux véhicules suivant l'un l'autre de très près); ensuite viennent les codes 2, 8 et 88.
- Le 9^e tableau (dernier) démontrait le **genre d'accidents** : véhicule, animal, obstacle temporaire, garde-fou, capotage, lampe-poteau, etc.

Le sergent Major a conclu son témoignage avec l'énumération des 10 problématiques de la Métropolitaine, établies selon sa propre expérience du réseau :

1. La largeur des voies.
2. L'absence d'accotement.
3. Les très courtes entrées et sorties.
4. Les entrées et les sorties à la voie de gauche (Laurentides - Décarie).
5. Le suivi de trop près des véhicules.
6. La courbe de Christophe-Colomb (aucune visibilité sur la voie de gauche).
7. Le boulevard Crémazie qui est une RUE et non une VOIE DE SERVICE
8. Les espaces S.O.S.
9. Le soleil (configuration de l'autoroute versus le soleil les mois de janvier et février).
10. La température

Le sergent Major a souligné que, selon son opinion, la Métropolitaine aurait dû garder sa première appellation de boulevard au lieu d'être considérée comme une autoroute. Il a aussi ajouté que, selon lui, la problématique des accidents n'est pas la partie élevée de la Métropolitaine mais le croisement des rues.

Enfin, il a également exprimé la satisfaction et l'appréciation de la SQ en ce qui concerne les PMV que le Ministère a installés au-dessus de la Métropolitaine.

M^e Legault a tenu, de sa part, à remercier et féliciter le sergent Major pour l'excellent travail d'analyse qu'il a fait et lui a souligné que toutes ses suggestions ont été prises en considération.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

La seule référence des médias aujourd'hui était dans le journal La Presse qui a publié un article sur la visite du coroner, hier, au Centre de gestion de la circulation à Crémazie ainsi que sur les principaux points du témoignage de messieurs Guy Richard et Denis Cormier. D'ailleurs, le journaliste de La Presse qui couvre l'enquête était le seul qui a assisté aux audiences d'aujourd'hui.



ENQUETE PUBLIQUE DU CORONER
AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE - ACCIDENT MORTEL
VENDREDI, 29 MARS 1996

Les audiences, tenues dans le cadre de l'enquête publique du coroner au Palais de justice de Montréal, se sont terminées aujourd'hui avec les témoignages de monsieur **Gilbert Laurent**, chef d'équipe au C.S. Anjou et le lieutenant **Robert Poëti**, chef du poste de la SQ Montréal-Métro.

Monsieur Gilbert Laurent a expliqué au coroner ses principales fonctions ainsi que ses tâches, spécifiquement en hiver, en précisant que la nuit du 5 janvier 1996, nuit lors de laquelle il était de service et effectuait de la surveillance, la chaussée de la Métropolitaine était sèche, dégagée et gelée. Il a été avisé par téléphone, vers 23 h 15 de l'accident en question et s'est dirigé immédiatement sur les lieux où il a constaté que la chaussée était sécuritaire et sans aucun débris. Il a fermé l'accès afin de faciliter le travail de la police et a demeuré sur les lieux aussi longtemps que nécessaire et ensuite continué sa surveillance du réseau. Il a pris des notes concernant l'accident mais comme son travail finissait vers 7 h du matin et ne reprenait pas avant le 8 janvier au matin, ce fut cette journée-là qu'il a fait son rapport à son contremaître général et l'a présenté avec un croquis de l'accident.

En lui rappelant le rôle du coroner, M^e Picard a demandé à monsieur Laurent des détails concernant la procédure de communication entre les surveillants et la procédure de travail sur l'état de la chaussée. Monsieur Laurent a spécifié qu'il y a effectivement un échange d'information entre les surveillants au moment du changement de travail de différentes équipes. Toute anomalie remarquée sur le réseau, a souligné monsieur Laurent, est immédiatement transmise au chef d'équipe sans pourtant qu'il y ait un rapport écrit sur l'état de la chaussée. Évidemment il y a toujours une rencontre des surveillants et de chefs d'équipe avec le contremaître et une discussion concernant le travail à faire et ce, sur une base régulière.

Toutefois monsieur Laurent ne pouvant pas se rappeler exactement tous ses jours de travail il n'a pas pu préciser à M^e Picard s'il avait travaillé le 19 et le 20 décembre, jours des derniers enlèvements de la neige avant le 8 janvier. Il avait pourtant remarqué la bande de neige, mais en n'avait pas discuté avec les autres chefs d'équipe ou avec monsieur Leblanc. Une fois de plus, monsieur Laurent a fait remarquer qu'il peut seulement exécuter des ordres mais il n'appartient pas à lui de prendre des décisions. Cependant, il a été informé par monsieur Bond qu'il aurait de l'enlèvement de la neige à partir du 8 janvier, mais cette opération, a-t-il précisé «elle a été due». La neige, a-t-il ajouté, doit être enlevée une fois qu'elle dépasse la ligne de rive mais son accumulation n'est pas toujours égale. Toutefois, il a précisé qu' en ce qui concerne l'épandage des produits afin de rendre la chaussée sécuritaire, le Ministère n'a pas de restrictions. Le 19 et le 20 décembre 1995, la neige arrivait effectivement à la ligne de rive à certains endroits. Monsieur Laurent a répété que durant les jours qu'il a travaillé, avant et après Noël, il n'avait pas eu de discussions concernant l'enlèvement de la neige ni avec monsieur Jetté ni avec monsieur Leblanc. Enfin, sur l'accident en question, c'était monsieur Laurent qui a indiqué aux policiers les traces du véhicule tombé. En finissant son témoignage, et à la question du procureur M^e Picard, si lui il aurait enlevé la neige, dans le cas qu'il pourrait prendre des décisions, monsieur Laurent n'a pas voulu répondre.

Le lieutenant Poëti après avoir expliqué ses fonctions et ses responsabilités au poste qu'il occupe, a parlé des relations entre la SQ et le Ministère ainsi qu'avec d'autres intervenants dans le réseau (ex. : chroniqueurs). En présentant brièvement la politique de la SQ, dont l'accent est sur la sécurité, le lieutenant Poëti a indiqué que cette politique est adaptée à la problématique de Montréal. Il a précisé que le MTQ fait quotidiennement des interventions sur le réseau et a souligné l'importance et le bénéfice des messages sur la vitesse diffusés par les PMV sur le réseau. Le lieutenant Poëti a longuement parlé sur les problèmes de sécurité de la Métropolitaine ainsi que sur les projets pour l'améliorer.

Plus spécifiquement sur l'accident survenu le 5 janvier Le lieutenant Poëti a précisé qu'il a été informé par les médias. Il s'est donc rendu à son bureau le dimanche, 7 janvier et, ensuite sur la Métropolitaine où il a constaté la présence d'une bande de neige le long des accotements. La chaussée était pourtant complètement dégagée et impeccable. Le lieutenant Poëti a précisé que lors de ses contacts avec le C.S. Anjou il y avait eu un certain manque de communication en ce qui concerne l'endroit de l'enlèvement de la neige qui devait commencer le soir du 8 janvier. (Lui, il parlait de la Métropolitaine, tandis que son interlocuteur au C.S. Anjou a seulement indiqué qu'un enlèvement se ferait sans, toutefois, préciser l'endroit).

A la question du coroner s' il aurait jugé nécessaire la fermeture de la Métropolitaine le lieutenant Poëti a répondu qu'il n'a pas perçu le besoin de la fermer. La fermeture d'une autoroute, il a précisé, est possible seulement pour des situations d'urgence et cela est toujours temporaire et de courte durée.

Monsieur Pierre-André Dugas a été appelé par M^e Picard par la suite, pour répondre à quelques questions concernant le suivi de cette enquête. Plus précisément, M^e Picard a demandé des explications à monsieur Dugas sur la réorganisation prévue à l'intérieur de la D.T. de Montréal, soit que le présent chef de service au Centre de services Anjou, monsieur Benoît Picard, serait transféré au C.S Turcot et tunnels ainsi que sur sa propre absence, pour environ 6 mois. (Monsieur Dugas doit partir pour un stage en France au début du mois de mai).

Monsieur Dugas a expliqué que toutes les dispositions étaient déjà prises afin que le suivi de cette enquête - pour tout ce que le coroner puisse avoir besoin comme information supplémentaire ou documentation - soit assuré sans aucun délai ou empêchement.

D'ailleurs, a précisé monsieur Dugas, son remplaçant durant son absence, monsieur Jean-Claude Larrivée, est l'ancien directeur de la D.T. de Montréal et il est au courant du dossier.

En ce qui concerne monsieur Picard, monsieur Dugas a précisé que, comme il serait

désormais responsable du dossier de la gestion de la circulation pour tout Montréal, il touchera les deux Centres de services et, par conséquent, le dossier de la circulation sur la Métropolitaine.

Enfin M^e Picard a mentionné qu'il est peu probable qu'un rappel soit fait concernant l'enquête. Des arrangements ont déjà été pris afin que toute documentation supplémentaire soit acheminée au coroner par M^e Legault avec qui il y a un échange d'information et des contacts bien établis. Le procureur a également remercié le coroner pour sa grande latitude durant ces audiences et monsieur André Boileau, l'expert de la S.Q. en sécurité routière, pour sa grande collaboration et sa présence tout au long des audiences.

A son tour, M^e Jacques Legault a aussi remercié le coroner pour avoir autant de latitude et laisser le Ministère s'exprimer librement. Il a ajouté qu'après une analyse de toute la preuve présentée durant ces audiences le Ministère présentera un document avec ses réflexions ainsi que ses suggestions dans ce dossier et ce, dans un délai de deux mois.

Le coroner M^e Jacques Bérubé a pris la parole à la fin pour exprimer sa grande satisfaction sur la façon que cette enquête s'est déroulée ainsi que sur la grande collaboration de la part du ministère des Transports du Québec. M^e Bérubé a qualifié cette collaboration comme **extraordinaire** en se référant d'abord au communiqué émis par le Ministère aussitôt que le bureau du coroner chef avait annoncé la tenue de cette enquête (le 29 janvier dernier) et dans lequel le Ministère a offert toute sa collaboration. Le coroner a souligné qu'à aucun moment il n'a pas jugé nécessaire l'envoi d'une subpoena puisque le Ministère a présenté tous les témoins demandés (même à pied levé) ainsi que toute documentation.

«Nous avons obtenu tout ce qu'on avait demandé», a dit M^e Bérubé, en ajoutant que cette collaboration était assez **exceptionnelle et rare** de la part des organismes. Surtout, il a souligné, que la période dont le Ministère disposait afin de préparer la preuve et la documentation nécessaire était très courte. (L'annonce du bureau du coroner chef a été faite le 29 janvier et deux mois plus tard, soit le 29 mars, les audiences sont déjà terminées).

Après analyse de la documentation soumise et l'écoute de tous les témoignages, il procédera à la rédaction de son rapport. Il se réserve pourtant le droit d'ouvrir à nouveau cette enquête s'il le juge nécessaire.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Comme dans les trois derniers jours, le seul journaliste présent dans la salle fut celui du journal La Presse qui, d'ailleurs, a publié vendredi un article sur l'enquête et les témoignages de la veille. Toutefois, cet article ne reflétait pas tout à fait ce qu'il a été dit. C'est justement pour cette raison que M. Dugas a voulu discuter et posé la question au journaliste monsieur Marcel Laroche. Monsieur Laroche lui a expliqué que l'article n'avait pas été publié tel qu'écrit dû à l'espace disponible dans le journal.

Quelques médias électroniques, notamment Radio-Canada (Informations régionales), CKAC (Bonjour Montréal) ainsi que CHRC à Québec (émission d'André Arthur) ont également traité le sujet avec un accent particulier sur la note de service envoyée par monsieur Daniel Deschênes en janvier 1995. Cependant, presque tous mentionnent un accident survenu à l'échangeur Anjou ce qui est faux.



3)



MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 109 624